



PROJET SCIENTIFIQUE

Rapport
études &
recherches
2022

AUTEURE

Delphine Burguet

Chargée de mission, Projet scientifique MSA

Anthropologue de la santé, PhD (EHESS, Paris)

MISE EN PAGE

PAO CCMSA/Decap

RECHERCHE ICONOGRAPHIQUE

Marion Vallet

CRÉDITS PHOTOS

CCMSA Image ; DR

REMERCIEMENTS

Membres de la Cellule recherche CCMSA

Correspondants de la recherche et référents du réseau des caisses et caisse centrale MSA

Porteurs de projets, pilotes et responsables projets dans le réseau des caisses et caisse centrale MSA

Porteurs de projets, lauréats de l'AAP MSA 2020, 2021 et 2022

Membres MSA des Comités techniques des projets lauréats

Membres du Conseil scientifique et du Conseil d'orientation scientifique MSA

Direction de la Communication et des affaires publiques CCMSA

Département Informatique et Digital Interne CCMSA

ILLUSTRATIONS

Istock

IMPRESSION

Reprographie CCMSA

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| François-Emmanuel Blanc, directeur général de la Caisse centrale de la MSA | 5 |
| Pascal Cormery, président de la CCMSA | 5 |
| Bernard Salles, président du Conseil scientifique de la MSA | 6 |
| | |
| Les instances scientifiques MSA | 8 |
| | |
| Focus sur le Conseil d'orientation scientifique | 9 |
| Les membres du COS 2022-2023 (directeurs) | 10 |
| Les membres du COS 2022-2023 (élus) | 11 |
| Le Conseil scientifique | 12 |
| Les membres du CS 2022-2023 | 14 |
| La Communauté des correspondants recherche | 14 |
| Les objectifs de la Communauté | 16 |
| Les Correspondants recherche | 16 |
| La coordination et l'animation | 17 |
| Le Comité éditorial | 15 |
| Les membres du Comité éditorial 2022 | 15 |
| Actions et actualités communiquées à la Communauté de la recherche | 15 |
| Les Comités techniques | 16 |
| Les membres des Cotech 2022 | 17 |
| | |
| Le financement de la recherche MSA | 18 |
| | |
| L'appel à projets de recherche | 20 |
| Rappel du fonctionnement | 21 |
| Les lauréats de l'Appel à projets de recherche MSA | 22 |
| Index des projets lauréats répartis par axe et par année | 23 |
| Présentation et suivi des projets lauréats | 24 |

| | |
|--|-----------|
| Panorama des études et expérimentations du réseau MSA | 42 |
| L'activité de recherche dans le réseau MSA | 43 |
| Typologie des études et expérimentations | 43 |
| Le recensement des études et expérimentations dans le réseau MSA | 43 |
| Carte du recensement des études et expérimentations dans le réseau MSA | 44 |
| Index des études et expérimentations du réseau MSA | 45 |
| Les risques professionnels | 47 |
| Le risque solaire | 52 |
| Le risque chimique | 60 |
| Le risque respiratoire | 62 |
| Le risque poussière | 66 |
| Conditions de travail | 71 |
| Les études en ergonomie « Ne perdez pas le fil » | 75 |
| L'offre de soins et de services | 81 |
| | |
| Synthèse de l'année et perspectives | 108 |
| | |
| Glossaire | 110 |
| Index | 112 |

François-Emmanuel Blanc, directeur général de la Caisse centrale de la MSA



Nous avons connu en 2022 une accélération imprévue des contraintes économiques et sociales qui pèsent sur les populations les plus vulnérables, en particulier dans les zones rurales et agricoles. La MSA a donc une responsabilité croissante vis-à-vis de ces populations en tant que régime de protection sociale pour les territoires ruraux et pour les professionnels affiliés. Elle doit être plus présente que jamais auprès de ses ressortissants. Elle a également l'obligation d'agir dans le cadre des évolutions sociétales. C'est la raison pour laquelle elle va renforcer les actions relevant de la responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise. L'innovation et le développement d'actions nouvelles sont essentiels pour réussir le pari du projet MSA 2025 et derrière, du projet MSA 2030. Le projet scientifique de la MSA, grâce au partenariat qu'il crée avec la communauté des universitaires et des chercheurs, vise à produire des connaissances pour contribuer régulièrement à répondre à ces enjeux d'innovation et d'amélioration des actions de protection sociale. Nous voyons que beaucoup de productions scientifiques relèvent de la prévention des risques professionnels en milieu agricole et de l'amélioration de l'offre de soins dans les territoires. Tout ceci est en lien avec le plan Mal-Etre en agriculture et la stratégie de santé de la MSA telle qu'elle est redéfinie. La caisse centrale de la MSA continuera donc à soutenir son projet scientifique pour répondre aux défis de notre régime de protection sociale.

Pascal Cormery, président de la CCMSA



En tant que Président de la MSA et Exploitant, je suis conscient des attentes qui pèsent sur le régime agricole. Je tiens à remercier les élus salariés et non-salariés qui pilotent le projet scientifique au sein du comité d'orientation scientifique. Ils témoignent par leur action et leur présence, de l'intérêt qu'il y a à soutenir des projets de recherche dans le domaine de l'agriculture et de la protection sociale. Il est encourageant de voir que la production de nos conseils scientifiques et de la cellule recherche reste soutenue, que nous pouvons nous appuyer sur des membres motivés. Des résultats des premières recherches montrent que tout cela entre dans la préoccupation des caisses et des professionnels. J'en veux pour preuve les communications qui ont été réalisées sur la prévention du stress liées aux attaques de loup chez les éleveurs et les bergers ou sur la façon dont les professionnels de santé travaillent en milieu rural et quelles sont leurs contraintes. Au fur et à mesure que les études qui ont été soutenues par la MSA se termineront, je souhaite que nous puissions en exploiter les conclusions dans un esprit d'amélioration de la prestation à nos affiliés.

Bernard Salles, président du Conseil scientifique de la MSA



Le Conseil scientifique (CS) installé en 2019 participe au projet scientifique développé par la MSA. L'action principale des membres du CS consiste à proposer des axes de recherche pour un financement de projets, à évaluer des lettres d'intention puis, après sélection, les projets de recherche complets soumis pour un financement.

Quelles caractéristiques de fonctionnement et quelles actions du CS illustrent l'année 2022 ?

- Les éléments qui caractérisent le fonctionnement du CS peuvent être déclinés en stabilité, transparence, qualité de l'évaluation et interactions.

- Le conseil scientifique est composé à partie égale d'agents de la MSA et d'acteurs

ou évaluateurs de la recherche externes à la MSA. En outre, la parité de genre est respectée. La stabilité du conseil repose pour partie sur le règlement interne qui a été discuté collégalement et adopté en 2021. Le mandat des membres du conseil scientifique est de deux ans avec une nomination des membres au 1^{er} janvier 2022. La stabilité du CS est illustrée par la reconduction de la très grande majorité de ses membres. Les nouveaux membres apportent des compétences qui faisaient défaut ou étaient sous-représentées en rapport avec les projets soumis pour financement (gestion, toxicologie, pathologies respiratoires, psychiatrie, statistique). La stabilité s'observe aussi avec la constitution d'un collectif pratiquant une écoute bienveillante et prenant des décisions au consensus malgré la très grande diversité des compétences. Enfin, les différences d'appréciation dans l'évaluation des projets de recherche par les agents internes (MSA) par rapport aux agents externes formés à l'évaluation dans des structures nationales ou européennes s'est estompée. Tous ces facteurs concourent à la stabilité d'un collectif avec comme conséquence une efficacité dans l'évaluation et la prospective.

- La transparence et la qualité de l'évaluation reposent d'une part sur la déclaration des liens d'intérêt, d'autre part sur l'interdiction pour un membre du conseil scientifique de coordonner un projet de recherche et enfin sur le large éventail de compétences.

- Les interactions avec le conseil d'orientation scientifique (COS) sont permanentes, une pratique qui aboutit à des décisions du COS co-construites avec le CS.

- Les actions menées par le CS concernent la proposition d'axes de recherche, la sélection, l'évaluation et le suivi des projets.

Pour les projets évalués en 2022 les axes décidés par le COS étaient les suivants :

Axe 1 : Santé–Mal-être. Évaluation des actions de prévention du mal-être des populations agricoles à risques : 5 lettres d'intention

Axe 2 : Santé–Environnement. Expositions aux produits phytopharmaceutiques : études de marqueurs d'exposition et d'imprégnation et/ou des biomarqueurs d'effet : 11 lettres d'intention

Axe 3 : Santé–Pratiques professionnelles. Étude des effets des systèmes climatiques, économiques, sociaux et/ou politiques sur les pratiques agricoles et la santé des professionnels : 4 lettres d'intention

Les axes 1 et 3 avaient déjà été partiellement ouverts lors des campagnes précédentes. L'ouverture vers la question de l'exposition aux produits phytopharmaceutiques a été décidée au regard d'une part d'un nombre conséquent de laboratoires concernés par cette thématique et d'autre part du manque de données sur l'exposition interne des agriculteurs et éleveurs.

Au total, l'évaluation a été conduite au consensus avec quatre projets classés A, 1 projet classé B et 3 projets classés C. Les quatre projets classés A ont été financés soit 1 pour l'axe 1, 2 pour l'axe 2 et 1 pour l'axe 3.

Pour l'appel d'offre en 2023, la discussion a porté sur la nécessité de financer une recherche plus finalisée avec une proposition élargie d'axes orientés majoritairement vers la sociologie, le droit, la gestion et l'économie. Ainsi, le COS a discuté les propositions du CS et abouti à une liste de 6 axes :

Axe 1 : Compréhension multifactorielle des métiers agricoles dans le cadre de la santé mentale : analyses et préventions des situations à risque et facilitations des éléments protecteurs

Axe 2 : Analyses et perspectives de l'organisation des professionnels de santé sur les territoires ruraux

Axe 3 : Production agricole, alimentation et développement durable : perspectives qualitatives et sécuritaires pour la population

Axe 4 : Les déterminants de l'attractivité des emplois agricoles : recruter et fidéliser les salariés et les associés, favoriser les transmissions des exploitations et les installations

Axe 5 : Enjeux énergétiques et financiers : quelles conséquences sur la protection sociale agricole ?

Axe 6 : Détermination, validation, études de biomarqueurs d'exposition aux produits phytopharmaceutiques pour une politique de prévention des risques en santé

La grande majorité des laboratoires de recherche est désormais informée des appels à projet lancés chaque année par la MSA et le retour du nombre de lettres d'intention reçues nous permettra de connaître les capacités de recherche selon chacun des axes. L'intérêt de publier de nombreux axes a pour conséquence de recevoir un nombre plus élevé de lettres d'intention mais aussi de mieux connaître les viviers et capacités de recherche au regard des questions posées.

Enfin, la MSA sur la base des questions de fonctionnement, de risque en santé et de prévention est désormais reconnue comme partenaire de recherche par nombre de laboratoires évalués par l'HCERES (Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur). Réciproquement, les agents de la MSA ont acquis une meilleure connaissance des capacités de recherche publique qui pour certains était acquise avec des projets conjoints avant la mise en place du CS, mais qui pour la majorité repose sur leur participation aux réunions et décisions du conseil, les présentations des résultats de recherche financés par la MSA, et aussi à la présence d'un acteur de la MSA dans chacun des comités de suivi des projets financés, les Cotech qui sont gérés et animés par Delphine Burguet.

Projet

Rapport

COS

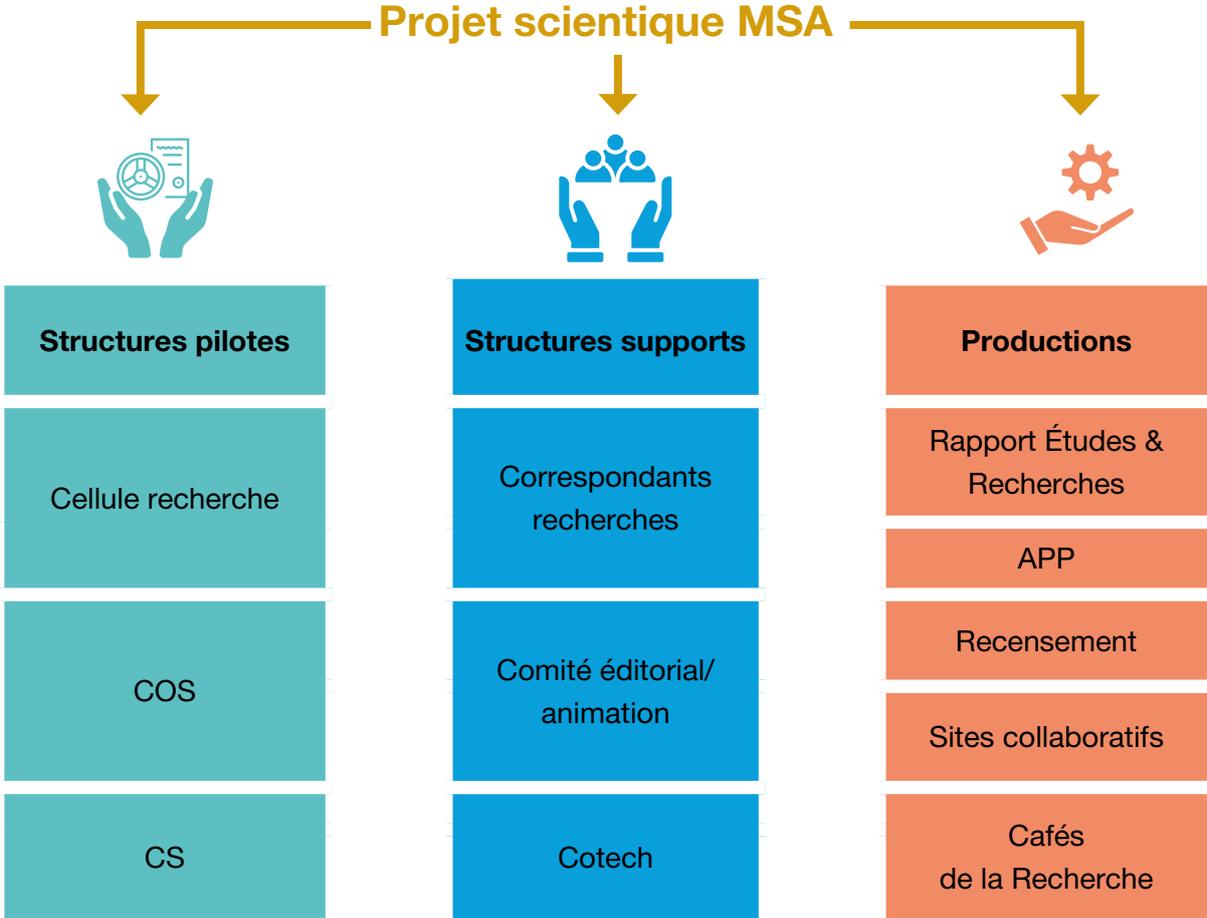
Scientifique

Les
instances
scientifiques
MISA
Recherche

Orientation

membres

Le Projet scientifique de la MSA s’est doté de plusieurs instances afin de garantir à la fois un fonctionnement pérenne et une assise scientifique reconnue dans le champ de la recherche en Protection sociale et dans le monde agricole en France. Porté par le médecin national CCMSA, la Cellule recherche met en œuvre les différentes missions qui lui incombent, en collaboration avec le Conseil scientifique (CS) et le Conseil d’orientation scientifique (COS). Composée de Delphine Burguet, Catherine Lagier, Bernard Salles, Aïcha Salomé , Jean-Marc Soulat et Pauline Pech, elle pilote le Projet scientifique et anime les instances. Pour assurer une émulation scientifique et poursuivre le recensement des activités scientifiques dans le réseau des caisses MSA, le Projet scientifique comprend également deux autres instances : la Communauté des correspondants recherche et un Comité éditorial.



Focus sur le Conseil d'orientation scientifique

Le Conseil d'orientation scientifique est une instance institutionnelle de la CCMSA à vocation politique et stratégique. Sa compétence s'exerce sur le champ des questions scientifiques traitées dans le cadre du projet scientifique de la MSA. Composé des élus MSA et des représentants des différentes directions de la CCMSA, le COS assure son rôle d'orientation politique en statuant sur les axes scientifiques dans lesquels la MSA souhaite s'engager en tant qu'institution de protection sociale agricole. Il valide également la production des travaux issus du Conseil scientifique et facilite la communication auprès du réseau et des affiliés. Enfin, il est le garant de la cohérence de l'activité scientifique avec le volet innovation, expérimentation et évaluation du projet stratégique MSA 2025.

Les membres du COS 2022-2023 (directeurs)



Le président du CR
Bernard Salles,
professeur émérite des universités
toxicologue
ancien directeur du laboratoire Toxalim,
Inrae



François-Emmanuel Blanc,
directeur général de la CCMSA



Bénédicte Feuilleux,
directrice des Projets institutionnels
CCMSA



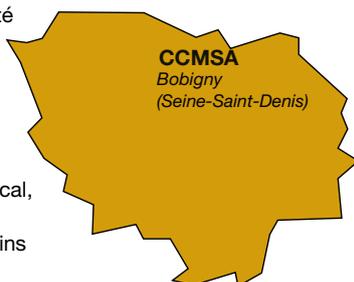
Patrice Heurtaut,
directeur de la Santé sécurité
au travail
CCMSA



Christine Jullien,
directrice de Cabinet
de la présidence
et de la Direction générale
CCMSA



Philippe Labatut,
directeur du Contrôle médical,
de la gestion du risque
et de l'Organisation des soins
CCMSA



Régine Laurence,
directrice comptable
financière et de la
maîtrise des risques
CCMSA



Ludovic Martin,
directeur délégué au Secrétariat général
Institutionnel
CCMSA



Hugues Pollastro,
directeur de la Communication
et des affaires publiques
CCMSA



Magalie Rasclé,
directrice déléguée
aux Politiques sociales
CCMSA



Anne-Laure Torresin,
directrice déléguée aux Opérations
CCMSA

Les membres du COS 2022-2023 (élus)



1
Régis Jacobé,
président du COS
administrateur non-salariés CCMSA



2
Isabelle Coué,
présidente de la MSA Portes de Bretagne
administrateur Non-salariés



3
Isabelle Despreaux,
administrateur Salariés CCMSA



4
René Fauchoux,
administrateur Non-salariés
Union mutualiste sociale
agricole du Grand Est
MSA Bourgogne



5
Jérôme Fréville,
administrateur Non-salariés
région Sud-Ouest
MSA Gironde



6
Jean-Marie Gautier,
administrateur exploitant
Centre Nord
président MSA Poitou



7
Michel Grésille,
administrateur Salariés Centre Nord
1^{er} vice-président MSA Île-de-France



8
Jean-Michel Mazet,
administrateur Salariés région Sud-Est
1^{er} vice-président MSA Alpes-Vaucluse
président MSA Service Alpes Vaucluse



9
Philippe Monod,
administrateur Non-salariés
région Sud-Est
MSA Ardèche Drôme Loire



10
Thierry Morisset,
administrateur Salariés
région Umsao de l'Ouest
MSA Maine-et-Loire



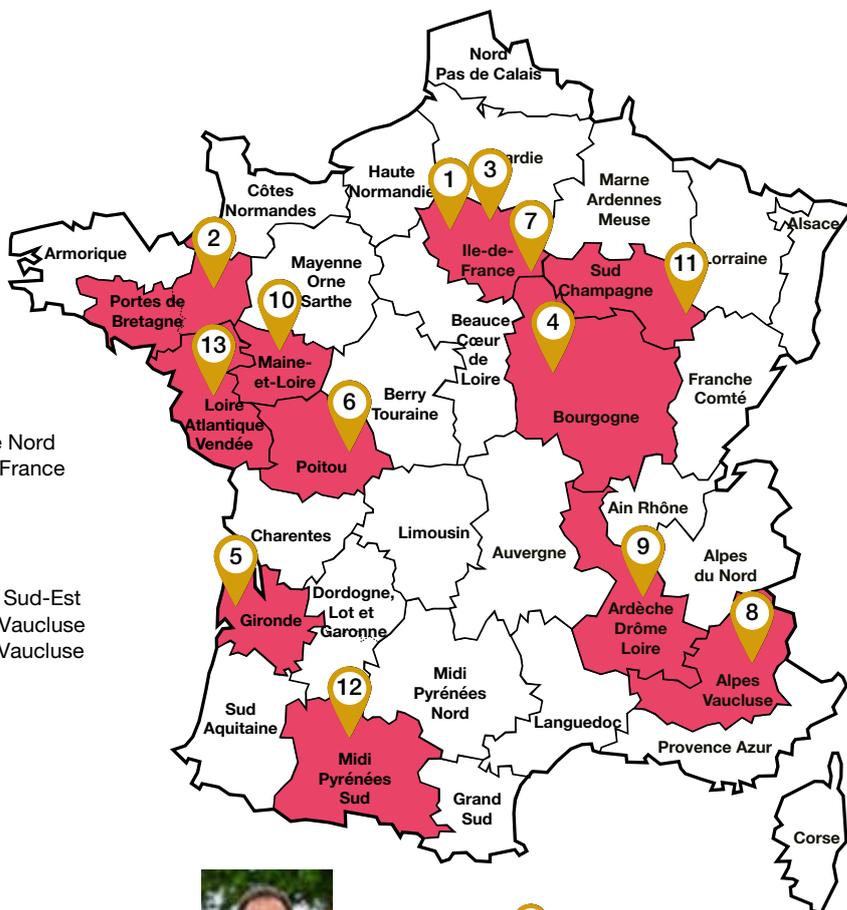
12
Patricia Saget-Castex,
administratrice salariée désignée
par la région Sud-Ouest
1^{re} vice-présidente de la MSA Midi-Pyrénées Sud
et administratrice CCMSA



11
Antonio Pereira,
administrateur Salariés
MSA Sud Champagne



13
Éric Van Daele,
Administrateur Salariés
Umsao Ouest
Loire-Atlantique – Vendée



Le Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est une instance pluridisciplinaire de la CCMSA chargée de proposer des avis motivés sur les projets de recherche touchant aux différents domaines de la Protection sociale. Il constitue une aide à la décision dans l'ensemble de ces domaines ; ses analyses permettent un positionnement scientifiquement éclairé et reconnu de la MSA. Ses travaux contribuent à un état des lieux de la recherche et de la production de connaissances. Ses membres sont qualifiés dans différents domaines scientifiques sur des questions agricoles et des enjeux de Protection sociale.

Les membres du CS 2022-2023

| Président : Bernard Salles | | |
|----------------------------|------------------------------------|--|
| Les membres MSA | | |
| Maryse Aïo | CCMSA | Directrice mission veille stratégie |
| Mariam Arvis-Souaré | MSA de Picardie | Médecin-conseil contrôle médical et de l'organisation des soins collège médical |
| Magalie Cayon | CCMSA | Responsable du département prévention des risques professionnels |
| Gaëtan Deffontaines | CCMSA | Médecin du travail conseiller technique national Risque biologique et zoonoses |
| Bernard Garson | MSA Provence Azur | Médecin chef du travail |
| Florence Jégou | MSA de Maine-et-Loire | Médecin de santé au travail |
| Nadia Joubert | CCMSA | Directrice des statistiques, des études et des fonds |
| Laurence Ladrière | MSA Poitou | Médecin-conseil chef de service |
| Élisabeth Marcotullio | CCMSA | Médecin du travail conseiller technique national (en retraite) – directrice INMA (en retraite) |
| Pierre Orveillon | MSA de Picardie | Directeur-adjoint |
| Clément Previtali | MSA de Franche-Comté | Directeur Asept - Coordonnateur pôle prévention promotion santé |
| Olivier Ragot | MSA Poitou | Directeur adjoint |
| Magalie Rasclé | CCMSA | Directrice déléguée aux politiques sociales |
| Emma Rigaud | CCMSA | Épidémiologie DSST |
| Sophie Sarfati | MSA du Limousin | Sous-directrice détachée comme directrice générale de MSA services Limousin |
| Les membres externes | | |
| Joël Ankri | Cnam | Professeur de santé publique |
| Vincent Bonneterre | CNRS | PU-PH médecine du travail, CHU Grenoble |
| Elisa Boutet | Inrae | Professeure de toxicologie – faculté de pharmacie de Toulouse |
| Jorge Boczkowski | Inserm | PU-PH pneumologie, CHU Henri Mondor, Créteil |
| Cécile Detang-Dessendre | Inrae | Directrice scientifique adjointe agriculture à l'Inrae |
| Chloé Dimeglio | Inserm | CDD Inserm, Biostatisticienne |
| François Goldwasser | AP HP – Université Paris Descartes | PU-PH oncologie, CHU Cochin, Paris |

| | | |
|----------------------|---------------------------|--|
| Sylvie Hennion | CRNS | Professeure émérite – droit civil, protection sociale- Université de Rennes 1 |
| Patrick Issartelle | Anact | Sociologue, responsable des grands projets – Anact Délégation au pilotage des partenariats et projets réseau |
| Fabrice Jollant | Inserm | PU-PH psychiatrie, Hôpital Saint-Anne |
| Saadia Kerdine-Römer | Inserm | Professeure de toxicologie – faculté de pharmacie Paris-Saclay |
| Gérard Lasfargues | CHU Henri Mondor et Anses | PU-PH santé publique, CHU Henri Mondor, Créteil |
| François Purseigle | Inrae | Professeur en sociologie, Institut national polytechnique, Toulouse |
| Denis Raynaud | Irdes | Économiste de la santé – directeur général Irdes, Paris |
| Bernard Salles | Inrae | Professeur émérite – toxicologue - Toxalim Inrae/INP/ ENVT/UPS |
| Jean-François Viel | Inserm | PU-PH épidémiologiste et santé publique, CHU Rennes |
| Marjorie Lestienne | AISS | Coordinatrice régionale pour l'Europe, AISS, Genève |

La Communauté des correspondants recherche

La Communauté des correspondants recherche regroupe une cinquantaine d'acteurs du réseau des caisses MSA et caisse centrale ayant un pôle d'intérêts communs pour les activités de la recherche et de l'innovation. La diversité des métiers et des fonctions au sein du réseau MSA apportent une richesse considérable tant au niveau des connaissances que des points de vue dans les pratiques professionnelles de la Protection sociale. Médecin conseil, médecin du travail, chef de service en prévention, chargés d'étude, chargés de mission, directeur adjoint, directeur... autant d'approches et d'expériences au service de la recherche en Protection sociale et en santé et des mondes agricoles.

Les objectifs de la Communauté

- Partager de l'information, échanger :
 - café de la Recherche ;
 - diffusion des connaissances ;
 - actualités ;
 - Yammer et SharePoint : espaces collaboratifs d'informations et d'échanges.
 - Progresser ensemble :
 - analyse/partage de pratiques de pilotage de projet, co-développement de projets de recherche ;
 - identification d'experts ou de compétences particulières pour le montage de projets de recherche / partenariats.
- Construire ensemble :
- recueillir les besoins des membres ;
 - organiser des rencontres dans le réseau des caisses ;
 - recensement de l'existant/capitalisation/valorisation ;
 - groupe de travail/groupe de pratiques.
- Faciliter l'accès aux données MSA pour les laboratoires de recherche :
 - identification des personnes ressources dans le réseau des caisses ;
 - faciliter l'accès aux bases de données MSA
 - faciliter l'accès aux terrains d'enquêtes MSA/ populations cibles ;
 - communiquer sur les besoins des chercheurs.

Les Correspondants recherche

- MSA Ain-Rhône : Denis Martin
- MSA Alpes du Nord : Pauline Brenier
- MSA Alpes-Vaucluse : Philippe Lefèvre
- Référente : Laetitia Dumas
- MSA d'Alsace : Roxane Évrart
- MSA Ardèche Drôme Loire : France Januel
- MSA d'Armorique : Yohan Auffret
- MSA Auvergne : Patrice Grelon
- MSA Beauce Cœur de Loire : Jacques Biet
- MSA Berry-Touraine : Étienne Meunier
- MSA Bourgogne : Didier Menu
- MSA Charentes : Pascale Renoux
- MSA Corse : Virginie De Sousa
- MSA Côtes Normandes : Laurence Vandoorne
- MSA Dordogne, Lot et Garonne : Jean-Gilbert Massieux
- MSA Franche-Comté : Clément Previtali
- Référent : Yoann Martin
- MSA Gironde : Claude Chaussée
- MSA Grand Sud : Suzanne Rodenas
- MSA Haute-Normandie : Alicia Racine
- MSA île-de-France : Jean Houssinot
- MSA du Limousin : David Lebouvier
- MSA Loire-Atlantique – Vendée : Anne Toulhoat
- MSA Lorraine : Patrick Allard
- MSA de Maine-et-Loire : Florence Jegou
- MSA Mayenne-Orne-Sarthe : Matthieu Gorsse
- MSA Midi-Pyrénées Nord : Agnès Mano
- MSA Midi-Pyrénées Sud : Justine de Saint-Germain
- MSA Nord-Pas de Calais : Manon Fournier
- MSA de Picardie : Alain Paumier

- MSA Poitou : Laurence Ladrière-Lizet
- MSA Portes de Bretagne : Patrick Morvan
- MSA Provence Azur : Bernard Garson
- MSA Sud Champagne : Arnold Vincent
- CCMSA : Gaëtan Deffontaines ; Emma Rigaud ;
- Maria Feghali ; Maryse Aïo/Kodja Yetongnon/ Véronique Danguy.

La coordination et l'animation

La coordination est assurée par Delphine Burguet, chargée de mission pour le Projet scientifique.

Elle a pour mission de :

- favoriser la cohésion et les échanges ;
- établir le bilan des actions passées ;
- être force de proposition pour des actions communes à venir ;
- superviser le fonctionnement en réseau ;
- établir le programme annuel des actions ;
- animer et coordonner la Communauté de la recherche ;
- recenser les études et expérimentations dans le réseau MSA ;
- valoriser les actions du réseau et les projets de recherche du réseau MSA ;
- capitaliser les productions de la Communauté.

Le Comité éditorial

Il se compose de plusieurs membres de la Communauté, correspondants des caisses et caisse centrale, associés à la coordinatrice, Delphine Burguet et Pauline Pech, assistante du Médecin national CCMSA, co-animatrice de la communauté. Il a pour mission de dresser le programme éditorial et faire évoluer les travaux d'édition en fonction des intérêts des membres.

Les membres du Comité éditorial 2022

- Delphine Burguet, chargée de mission, Projet scientifique MSA ;
- Laurence Ladrière-Lizet, médecin conseil chef de service, Contrôle Médical, MSA Poitou/MSA des Charentes ;
- Pauline Pech, assistante du Médecin national CCMSA ;
- Pascale Renoux, directrice adjointe, MSA des Charentes.

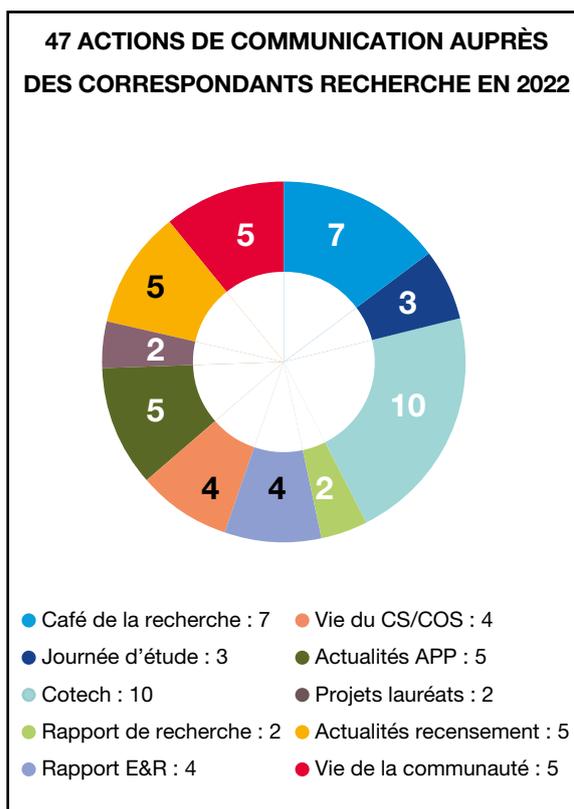
Actions et actualités communiquées à la Communauté de la recherche

Depuis le mois de juin 2022, la Communauté des correspondants recherche connaît une dynamique de réseau renforcée avec 47 actions communiquées. Elles concernent la vie de la Communauté, la vie du Projet scientifique, les activités de recherche des projets lauréats, le process AAP, les publications scientifiques, le programme du Café de la recherche...

Typologie des actions en 2022

- Le café de la recherche
 - Café 1 et 2/Prochains cafés 2023/Programme annuel/annonce des cafés et invitation Teams/ mise en ligne des vidéos du café.
- Journées d'étude/Colloques
 - journées d'étude en lien avec les axes de recherche de la MSA et des sujets traités par les projets lauréats ;
 - journée d'étude du projet Preuves/Annonce des journées d'étude à venir en 2023.
- Cotech des projets lauréats
 - Cotech 2 des lauréats AAP 2020 / Cotech 1 des lauréats AAP 2021.
- Rapports de recherche des projets financés
 - rapports de recherche des projets « Face aux loups » et « Santé-mobilité ».
- Vie du CS et du COS
 - calendrier des instances de l'année en cours / mise en ligne des conférences du COS

- Actualité du process AAP
 - ouverture de l'AAP/Clôture/étapes d'évaluation/sélection finale.
- Présentation des projets lauréats
 - lauréats AAP 2020/2021/2022.
- Actualité du recensement des études et expérimentations en MSA
 - visite de la caisse Poitou-Charentes/recensement des caisses MSA/identification des études dans le réseau.
- Rapport Etudes & Recherches
 - mise en ligne des rapports E&R 2019, 2020 et 2021/édition du rapport E&R 2022 en janvier 2023.
- Vie de la Communauté de la recherche
 - entrées de nouveaux membres correspondants recherche CCMSA/équipe du programme prévention mal-être agricole/équipe INMA/nouveaux correspondants recherche CMSA/membres MSA des Cotech.



Les Comités techniques

Les Cotech permettent un suivi conjoint des projets composés d'au moins 4 personnes, 2 membres de l'équipe de recherche dont le porteur du projet, et 2 collaborateurs MSA, Delphine Burguet, chargée de mission pour le Projet scientifique et un acteur MSA investi dans les questions de recherche et expert du domaine étudié (sécurité au travail, vulnérabilités, risques professionnels, conditions de travail, santé au travail, offres de soins, prévention, accompagnement social) ⁽¹⁾.

| Objectifs communs | Objectifs du premier Cotech | Objectif du dernier Cotech |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Suivi commun de l'étude • Échange sur l'avancée de l'étude • Discussion sur des questions scientifiques/techniques | <ul style="list-style-type: none"> • Aide à la bonne réalisation des enquêtes/terrains • Accès aux bases de données MSA si possible • Mise en réseau MSA si besoin • Conseils techniques et expertise si besoin | <ul style="list-style-type: none"> • Échange sur les actions réalisées • Discussion des résultats • Mise en perspective commune de la valorisation des résultats • Aspects opérationnels des résultats |

(1) Le calendrier des Cotech et le suivi des projets lauréats sont consultables dans la partie « Le financement de la recherche en MSA », après la présentation de chaque projet.

Les membres des Cotech 2022

- Maryse Aïo, directrice handicap et RSE, CCMSA ;
- Delphine Burguet, chargée de mission, projet scientifique, CCMSA ;
- Magalie Cayon, responsable du département Prévention des risques professionnels, CCMSA
- Véronique Danguy, responsable du département Études et évaluation en Santé, CCMSA ;
- Florence Jegou, médecin de santé au travail, MSA Maine-et-Loire ;
- Steven Le Gallic, conseiller national en prévention des risques professionnels, CCMSA ;
- Philippe Lefèvre, médecin du travail, chef du service de santé et de sécurité au travail en agriculture, MSA Alpes-Vaucluse ;
- Agnès Mano, responsable interventions sociales, MSA Midi-Pyrénées Nord ;
- Olivier Ragot, directeur-adjoint, direction du développement et de l'action territoriale, MSA Poitou ;
- Sophie Sarfati, sous-directrice, direction MSA service, MSA du Limousin ;
- Mathias Tourne, conseiller national en prévention des risques professionnels, CCMSA ;
- Cédric Vallée, chargé de missions statistiques et d'analyse, CCMSA.

Appels à projet

Preuves

Le
financement
de la

Trasad

recherche

Stop

MSA

Lauréats

Recherche

Saisagri

Dans le cadre du Projet scientifique, l'appel à projets de recherche a été mis en place à partir de l'année 2020, soutenu par le Conseil scientifique et le Conseil d'orientation scientifique. Dans l'attente que le processus soit effectif, des projets financés au fil de l'eau ont été portés par la CCMSA. C'est le cas notamment de deux projets de recherche, achevés fin 2021. Il s'agit de :

- « Mobilités spatiales et conditions de travail des soignants réalisant des soins à domicile en région Auvergne-Rhône-Alpes » – Santé-mobilité – porté par le laboratoire LAET de l'ENTPE ;
- « Étude socio-anthropologique des effets de la présence des loups sur la santé des éleveurs et bergers » – Face aux loups – porté par le laboratoire Agir de l'Inrae.

Ces 2 études ont été valorisées dans le rapport Études & Recherches 2021 : consulter la synthèse des résultats sur <https://cutt.ly/R20w1Nu>
Depuis le lancement de l'Appel à projet MSA, 17 projets sont aujourd'hui lauréats. Les premiers ont démarré leurs travaux de recherche en janvier 2021, les derniers débiteront en janvier 2023.

L'appel à projets de recherche

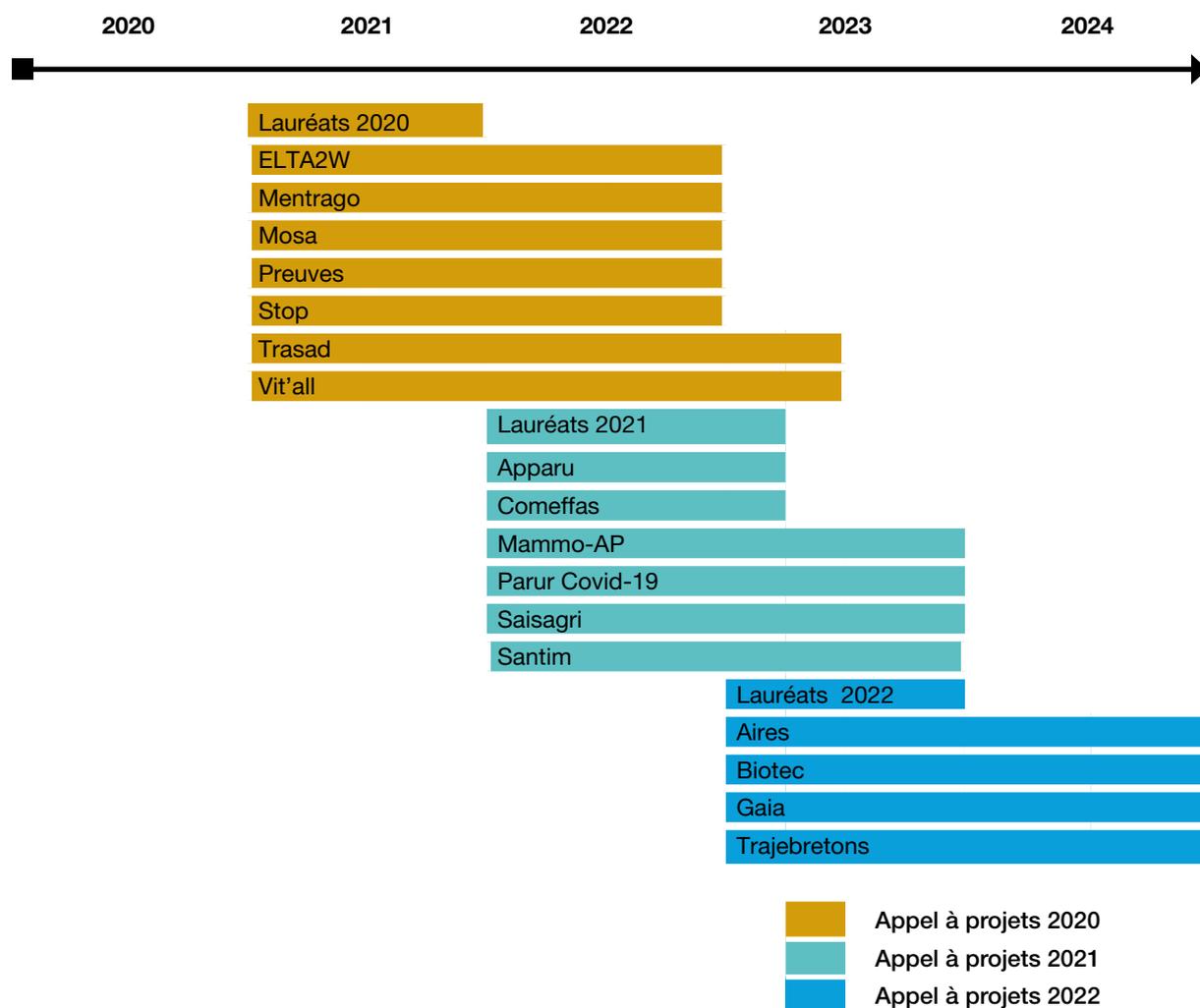
L'appel à projets de recherche est un processus pour l'attribution d'une subvention, construit à partir d'une problématique ou de plusieurs thématiques de recherche.

Il permet une transparence dans la sélection des projets financés selon des critères rigoureux. Les objectifs de l'AAP de la MSA sont de :

- produire de la connaissance scientifique dont les retombées sont exploitables par le réseau des caisses MSA ;
- formuler des recommandations concrètes pour

l'amélioration des pratiques professionnelles et l'accompagnement des ressortissants de la MSA ;

- apporter des réponses et des éclairages scientifiques solides sur des questions prioritaires pour la MSA ;
- développer de nouvelles méthodologies pour l'exploitation des bases de données des caisses MSA ;
- dynamiser le co-financement de projets de recherche et construire des partenariats scientifiques selon les priorités de la MSA.



Rappel du fonctionnement

Chaque pré-demande est évaluée par deux membres du CS, selon la répartition suivante :

- membre du CS interne à la CCMSA ou à une caisse MSA ;
- membre du CS externe à la MSA (chercheur/institutionnel/expert praticien).

À l'aide de la lettre d'intention, les évaluateurs notent les pré-demandes en fonction des items préétablis :

- inscription du projet dans l'un des axes et intérêt pour la MSA ;
- reconnaissance scientifique du (de la) coordinateur(trice), qualité du consortium ;
- montage du projet et gouvernance ;
- retombées potentielles et intérêt pour la MSA ;
- qualité des moyens additionnels fournis.

La sélection finale prend en considération les notes et commentaires des évaluateurs, ce qui permet de classer les pré-demandes acceptées ou refusées. Pour une pré-demande acceptée, il est demandé un projet de recherche complet. Pour une pré-demande refusée, le coordinateur est avisé des facteurs qui ont abouti à cette conclusion, ce qui peut lui permettre de soumettre l'année suivante si l'axe de l'AAP est maintenu.

Au deuxième tour, chaque projet est évalué par deux membres du CS, selon la répartition suivante :

- membre du CS évaluateur de la pré-demande (interne ou externe) ;
- membre du CS nouvel évaluateur en respectant la répartition interne vs externe.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

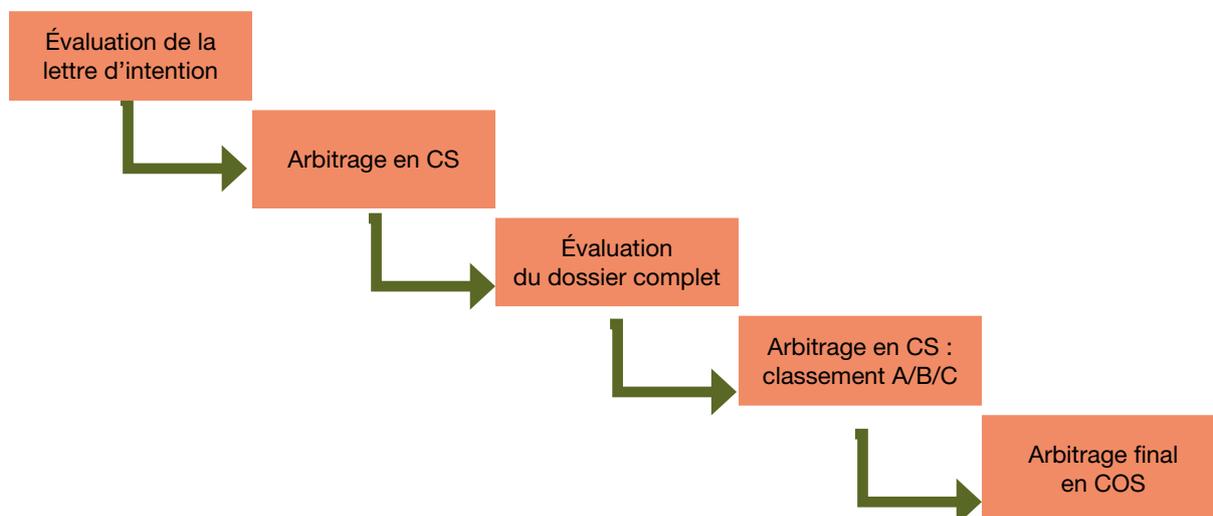
- intérêt scientifique du projet de recherche ;
- réalisation du projet ;
- reconnaissance scientifique du (de la) coordinateur(trice) et du consortium ;
- faisabilité et retombées scientifiques ;
- intérêt du projet pour la MSA dans ses actions au service des populations agricoles ;
- pertinence de la demande financière.

Les projets sont classés selon 3 catégories, A, B et C :

- les projets classés A sont présentés aux membres du COS pour un financement ;
- les projets classés B sont ordonnés et présentés pour le financement de certains d'entre eux en suivant ou non l'ordre donné par le CS ;
- les projets classés C sont présentés aux membres du COS mais ne sont pas financés.

Pour tout projet non financé, le/la coordinateur(trice) est informé.e des points positifs et négatifs relevés lors de l'évaluation.

LES ÉTAPES D'ÉVALUATION PAR LES MEMBRES DU CS ET DU COS



Les lauréats de l'Appel à projets de recherche MSA

Index des projets lauréats répartis par axe et par année

2020

Améliorer la compréhension de la survenue du suicide dans les professions de l'agriculture

Stop

[Suicides chez les travailleurs agricoles : observer et comprendre les facteurs de risques pour agir en prévention](#)

Mosa

[Motifs du suicide en agriculture : entre socialisation anticipatrice et absence de succession familiale](#)

Étudier les impacts sur la santé dans les professions de l'agriculture de la transition agro écologique

Trasad

[Du Travail soutenable en agriculture durable. Quelles transformations des conditions de travail dans les exploitations entamant une transition agro écologique ?](#)

Elta2W

[Éleveurs tâcherons en abattoir. Un double métier ?](#)

Mentagro

[Santé Mentale des agriculteurs en transition Agroécologique](#)

Mesurer l'efficacité d'actions de prévention réalisées par la MSA

Preuves

[Évaluer le conseil relatif à la prévention des risques professionnels dans les exploitations agricoles pour produire quelles connaissances ?](#)

Vit'all

[Validation d'un score de climat de sécurité en viticulture par l'évaluation d'une action de formation](#)

2021

Inégalités sociales, de genre, d'âge et de santé dans les territoires ruraux

Mammo-AP

[Suivi et évaluation d'actions de prévention sur l'adhésion des femmes au dépistage organisé du cancer du sein dans une unité mobile de mammographie](#)

Parur - Covid-19

[Étude du vécu et de l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 chez les personnes âgées vivant en milieu rural comparativement à celles vivant en milieu urbain en Gironde](#)

Analyse de l'efficacité d'action d'accompagnement social des populations vulnérables en zones rurales. Pistes d'amélioration

Comeffas

[Comprendre les effets d'un dispositif expérimental d'accompagnement social et sanitaire, visant l'amélioration de l'accès aux soins de santé des populations agricoles précaires](#)

Saisagri

[Identification et prévention des pratiques criminelles dans l'emploi de travailleurs saisonniers dans l'agriculture](#)

L'offre de santé dans les territoires ruraux : comment répondre aux besoins des populations ?

Apparu

[Analyse du parcours des patients atteints d'accident vasculaire cérébral dans les territoires ruraux](#)

Santim

[Santé des immigrés en milieu rural. Comprendre les besoins d'une population méconnue](#)

2022

Évaluation des actions de prévention du mal-être des populations agricoles à risques

Aires

[Aide au répit : évaluation nationale en termes de données de Santé](#)

Expositions aux produits phytopharmaceutiques : études de marqueurs d'exposition et d'imprégnation et/ou des biomarqueurs d'effet

Biomec

[Biomarqueurs métaboliques d'effets de cocktails de pesticides](#)

Gaia

[Exposition au glyphosate dans le Limousin](#)

Étude des effets des systèmes climatiques³⁹, économiques, sociaux et/ou politiques sur les pratiques agricoles et la santé des professionnels

Traje'bretons

[Transition rapide et juste des élevages bretons](#)

Présentation et suivi des projets lauréats

Elta2W

Éleveurs-tâcherons en abattoir. Un double travail ?

Transition agroécologique
Conditions de travail
Santé au travail
Risques professionnels
Risques psycho-sociaux
Filière viande

- Porteuse du projet : Jocelyne Porcher
- Laboratoire porteur du projet : Innovation et développement dans l'agriculture et l'alimentation, Inrae/Irad/SupAgro Montpellier
- Convention financière CCMSA : 38 k€
- 2021-2022 (24 mois)

Le projet porte sur l'analyse des pratiques alternatives d'abattage dans deux abattoirs coopératifs (Le Vigan dans le Gard et Guillestre dans les Hautes-Alpes) et de leurs impacts sur la santé mentale et physique des éleveurs. Dans les deux cas, les éleveurs ont repris la gestion de l'abattoir avant d'éviter une fermeture qui fragiliserait leurs activités, voire porterait atteinte à la pérennité de leurs fermes. Cette solution conduit les éleveurs à revenir sur la scission entre élevage et abattage et à intégrer dans leur travail la partie abattage qui était jusqu'à présent dévolue aux abattoirs. L'hypothèse centrale est que ces évolutions, en particulier la séparation « classique » entre élevage et abattage, entraînent une transformation du rapport subjectif au travail et que cela peut avoir des conséquences sur la santé. Nous faisons l'hypothèse que tenir au travail dans ce double métier ne va pas de soi et qu'il y a des risques que la souffrance engendrée par le travail de tâcheron soit minorée et tue par les éleveurs du fait de la nécessaire survie de l'abattoir et des enjeux collectifs liés à la réussite de leur démarche. L'abattoir paysan peut être une source d'autonomie et de plaisir au travail, mais il peut aussi être source de souffrance. Mettre au jour cette souffrance éventuelle est indispensable d'une part pour préserver la santé des éleveurs concernés mais aussi pour assurer la viabilité des structures et le modèle d'alternatives à l'abattoir industriel qu'elles représentent.

Dans la configuration décrite en effet, le métier d'éleveur se trouve mis en tension avec les exigences du métier de tâcheron. Alors que les modes de coopération spécifique de l'éleveur avec ses bêtes organisent les règles de métier et en particulier les règles relatives au travail de mise à mort de ses animaux, les conditions individuelles et collectives requises pour assumer le nouveau métier consistant à mettre à mort les bêtes des autres éleveurs se trouvent interrogés. Le travail de mise à mort implique en effet des questions techniques, mais aussi morales en rapport avec le traitement de la part relationnelle du travail d'éleveur avec ses animaux.

Les objectifs visés par cette recherche sont donc de :

- comprendre les représentations qu'ont les éleveurs de leur métier d'éleveur en articulation avec le métier de tâcheron en abattoir ;
- décrire le travail effectif des professionnels engagés dans les nouvelles formes d'organisation du travail précitées ;
- enquêter sur les formes de coopération entre éleveurs et leurs rapports avec la constitution de conditions favorables à l'articulation entre leur métier d'éleveur et celui de tâcheron ;
- mettre au jour les conditions d'une reconnaissance du travail dans les deux cas ;
- identifier la nature de la souffrance et les stratégies de défense déployées par les éleveurs à partir de l'identification des écarts entre les valeurs portées par les deux métiers, les tâches prescrites à l'abattoir et le travail effectivement réalisé en tant que tâcheron.

La méthodologie proposée pour l'investigation des enjeux subjectifs du « double métier » d'éleveur et tâcheron repose sur la mise en place d'enquêtes en psychodynamique du travail dans les deux abattoirs. L'élucidation des contraintes spécifiques du travail d'une part, de la nature de la souffrance et de ses destins possibles d'autre part, permettra de dégager des réflexions relatives à la prévention des problématiques de santé mentale liée au travail, mais aussi des pistes d'action en faveur de transformations concrètes des modes d'organisation du travail d'abattage.

Suivi du projet

Cotech 1 : le 13 septembre 2021

Équipe recherche : Jocelyne Porcher et Sébastien Mouret

Membres MSA : Magalie Cayon, Steven Le Gallic et Delphine Burguet

Cotech 2 : 13 décembre 2022

Équipe recherche : Jocelyne Porcher et Sébastien Mouret

Membres MSA : Steven Le Gallic et Delphine Burguet



Mentagro Santé mentale des agriculteurs en transition agroécologique

Transition agroécologique
Conditions de travail
Santé au travail
Risques psycho-sociaux
Risques professionnels
Filière arboricole
Filière fruits et légumes frais
Filière céréalière

- Porteuse du projet : Anne-Laure Gatignon-Turnau
- Laboratoire porteur du projet : LGCO – Laboratoire Gouvernance et Contrôle Organisationnel, URU 7416, Université de Toulouse
- Convention financière CCMSA : 39 k€
- 2021-2022 (22 mois)

Ce projet mobilise les connaissances issues de

deux disciplines des Sciences de gestion, le management stratégique et le management des ressources humaines. En effet, la mise en œuvre de la transition agroécologique d'une part amène l'agriculteur à prendre des décisions relatives à la gestion de son exploitation et d'autre part, transforme ses conditions de travail. Concernant le second axe, le modèle exigences-ressources, modèle JD-R, constitue le cadre théorique principal. Selon ce modèle, ce sont les exigences qui initient un processus de détérioration de la santé. Lorsque celles-ci sont élevées et les ressources limitées, ce déséquilibre génère de l'épuisement professionnel chez l'individu. Concernant le premier axe, le cadre d'analyse retenu est celui des stratégies collectives comme moyen pertinent de dépasser des problèmes classiques en petite entreprise tels que le manque de ressources ou le sentiment d'insécurité. Le projet poursuit trois objectifs : savoir si les conditions de travail des agriculteurs en phase de transition agroécologique détériorent ou pas leur santé mentale,

identifier dans les stratégies collectives ce qui peut améliorer leur santé mentale dans cette phase et élaborer un outil de diagnostic de santé mentale d'un agriculteur en phase de transition agroécologique. D'un point de vue méthodologique, le protocole de recherche retenu sera qualitatif. Nous envisageons de trianguler deux méthodes de collecte de données, des entretiens individuels et des entretiens collectifs (focus groups), et d'enquêter 60 agriculteurs spécialisés en production végétale (arboriculture, maraîchage, grandes cultures) en Occitanie.

Les données récoltées devront permettre d'identifier les conditions de travail qui font sens pour les agriculteurs en transition agroécologique. Elles viseront également à comprendre les effets des stratégies collectives, d'abord par l'élaboration d'une typologie de pratiques (GIEE, GAB ou encore les associations), ensuite par la découverte des mécanismes sous-jacents permettant de mieux comprendre leur impact sur la santé mentale des agriculteurs. Au-delà de l'analyse, le projet vise à identifier les risques que la transition écologique fait courir aux agriculteurs en terme de santé mentale, les combinaisons de

facteurs qui sont les plus risqués et les leviers stratégiques que l'agriculteur peut utiliser pour les contrer. Finalement, une dernière étape de l'étude consiste à élaborer un outil qui prendra la forme d'un questionnaire et qui permettra d'évaluer le niveau de santé mentale de l'agriculteur en phase de transition agroécologique. Il ne s'agit pas de le mesurer directement à travers l'utilisation d'une échelle psychosociologique de type burnout mais de le mesurer indirectement à travers des questions sur des facteurs organisationnels que les résultats de notre analyse auront identifiés comme sensibles, et qui doivent permettre à l'agriculteur de réfléchir aux leviers d'amélioration de la gestion de leur exploitation.

Les retombées de Mentagro pour la CMSA concernent essentiellement cet outil d'évaluation de la santé mentale d'un agriculteur en phase de transition. Il complètera les actions et les dispositifs déjà développés par la MSA qui visent à prévenir le mal-être au travail de ses adhérents. Les acteurs de l'accompagnement des agriculteurs, les pouvoirs publics et, à plus long terme, les acteurs de la formation continue, bénéficieront également des résultats du projet.

Suivi du projet

Cotech 1 : le 9 septembre 2021

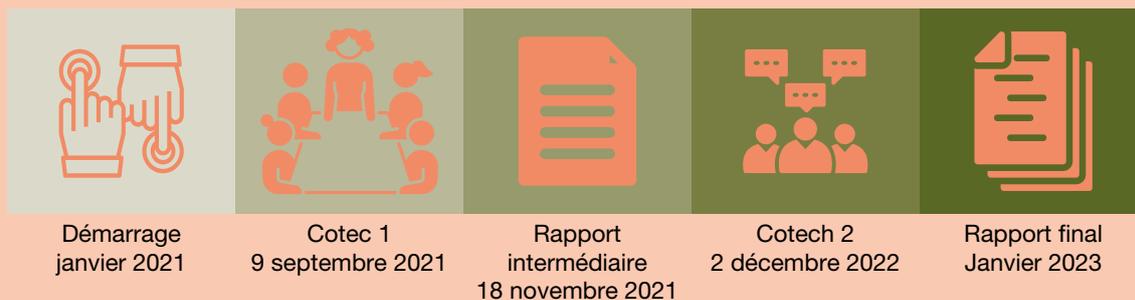
Équipe recherche : Anne-Laure Gatignon-Turnau et Valérie Barraud-Didier

Membres MSA : Agnès Mano et Delphine Burguet

Cotech 2 : le 2 décembre 2022

Équipe recherche : Anne-Laure Gatignon-Turnau, Valérie Barraud-Didier et Maël Sommer

Membres MSA : Agnès Mano et Delphine Burguet



Mosa

Motifs du suicide en agriculture

Risques psycho-sociaux
Filière bovine
Filière lait
Filière viticole
Filière avicole

MSA de Franche-Comté
Asept Franche-Comté

- Porteuse du projet : Dominique Jacques-Jouvenot
- Laboratoire porteur du projet : Lasa – Laboratoire de sociologie et d'anthropologie, Université de Franche-Comté
- Convention financière CCMSA : 43 k€
- 2021-2022 (24 mois)

Ce projet de recherche socio-anthropologique porte sur les « motifs du suicide en agriculture ». Il s'intéresse plus particulièrement à deux populations : celle de jeunes étudiants en formation agricole et une population d'éleveurs de plus de 65 ans. Il aborde des hypothèses nouvelles permettant de faire le lien entre les travaux sur le suicide et d'autres qui portent sur la famille, le travail et l'école. Nous mesurerons ainsi les représentations des élèves quant aux compétences techniques acquises en famille comme en formation scolaire et les compétences non acquises concernant surtout les tâches administratives aujourd'hui importantes dans le travail de l'éleveur, ainsi que le rapport entre compétences et choix du métier. Cette analyse devrait nous permettre de vérifier quelle est la place tenue par ces représentations dans la production du sentiment d'incompétence professionnelle ressenti par ceux des 25/39 ans qui passent à l'acte de suicide (Jacques-Jouvenot, 2014). Cette première hypothèse nous conduira dans les centres de formation conduisant les élèves de l'une des 3 filières : bovins lait, viticulture, aviculture. Nous réaliserons pour cela des entretiens qualitatifs avec les jeunes adultes en formation. Trois grands thèmes organisent notre canevas d'entretien : Le choix du métier, l'importance accordée aux enseignements dispensés dans leur formation, la perception du rapport travail/famille et du couple au travail. D'un point de vue méthodologique, et outre le fait de s'inscrire dans une perspective qualitative et compréhensive, nous souhaitons développer

notre recherche sur deux régions (Bourgogne/Franche-Comté et Auvergne/Rhône-Alpes).

S'agissant des 65 ans et plus, l'hypothèse de sur-suicide renvoie à celle de l'absence de successeur familial. La rupture de transmission du patrimoine familial peut être vécue par les acteurs proches du départ en retraite ou partis depuis quelques années, comme une incapacité à assumer le rôle de donateur qui leur revient après avoir été, comme ceux des générations qui le précèdent, un héritier de l'histoire économique et familial. Cette seconde hypothèse concernant les plus de 65 ans sera éprouvée, d'une part, à partir d'entretiens compréhensifs auprès des familles récemment endeuillées et d'autre part, en élargissant les entretiens à quelques autres acteurs de la sphère professionnelle (associés, OPA, Cuma, etc.) du suicidé. Entretiens semi directifs conduits en lien avec les organisations professionnelles, prises de rendez-vous à partir de situations connues de la MSA de la région.

À partir d'une méthodologie qualitative adaptée à chacune des hypothèses et s'intéressant à la fois à différentes filières agricoles, aux programmes de formation, aux jeunes en formation au sein d'établissements agricoles, aux familles endeuillées, les résultats permettront d'apporter de nouvelles préconisations en matière de prévention des actes suicidaires sur des registres aussi différents que ceux du plan SST ou des programmes de formation agricole.

Suivi du projet

Cotech 1 : le 9 novembre 2021

Équipe recherche : Dominique Jacques-Jouvenot, Clément Prévitali et Yohann Martin

Membres MSA : Mathias Tourne et Delphine Burguet

Cotech 2 : le 23 novembre 2022

Équipe recherche : Dominique Jacques-Jouvenot, Clément Prévitali, Yoann Martin, Sylvie Guigon

Membres MSA : Mathias Tourne et Delphine Burguet



Preuves

Évaluer le conseil relatif à la prévention des risques professionnels dans les exploitations agricoles pour produire quelles connaissances ?

Mesures de prévention

Porteuse du projet : Catherine Laurent

- Laboratoire porteur du projet : Sadapt – Science action développement – activités produits territoires, Inrae/AgroParisTech
- Convention financière CCMSA : 90 k€
- 2021-2022 (24 mois)

L'évaluation n'est jamais un processus socialement neutre. Pourtant cet enjeu est souvent éludé. Le débat sur la pertinence des résultats est souvent renvoyé à l'étape post-évaluation, au risque que les résultats de l'évaluation soient une source de tensions plutôt qu'un instrument partageable par l'ensemble des parties prenantes. La question se pose donc de l'intégration des attentes des parties prenantes dans la construction même de la méthodologie d'évaluation. Ceci concerne très directement l'évaluation des interventions de conseil relatif à la santé et la sécurité au travail dans les exploitations agricoles, qui sera notre objet d'analyse.

Un ensemble de travaux sur le public cible du conseil prévention a montré que pour certains acteurs, en matière d'étude d'impact, il faudrait d'abord s'intéresser à l'impact des interventions sur les agriculteurs-employeurs, alors que pour d'autres les priorités concernent la population des salariés précaires dont les recompositions sont mal connues. Les positions varient selon les intérêts défendus mais aussi selon la connaissance que chacun a des situations concrètes rencontrées dans sa pratique professionnelle. L'idéal serait de pouvoir documenter tous les points de vue. Le problème est que l'évaluation est un exercice coûteux. En pratique il est nécessaire de hiérarchiser les priorités.

Dans ce contexte, les avancées de la réflexion sur la qualité des connaissances produites par les évaluations ont montré la nécessité de se prémunir d'un « effet réverbère » qui consiste à ne regarder que ce qui est déjà éclairé et centrer les évaluations sur les domaines qui sont déjà les mieux documentés, et où il est le plus facile de produire des preuves très robustes (preuves dites « de haut niveau »), en utilisant notamment des essais randomisés contrôlés. Mais les chercheurs qui construisent depuis une quinzaine d'années une théorie des preuves pour

l'évaluation montrent que « robustesse méthodologique » et « pertinence sociale » ne jouent pas toujours dans le même sens. Des arbitrages sont très souvent nécessaires.

Pour éclairer la décision sur de tels arbitrages il faut donc disposer d'une information précise sur deux dimensions primordiales de la qualité des preuves produites par l'évaluation :

- les méthodes d'évaluation disponibles et leur robustesse ;
- la diversité des points de vue sur ce qui fonderait la pertinence des connaissances qui doivent être produites par une évaluation.

L'objectif de cette étude est d'analyser ce que serait un dispositif d'évaluation considéré comme pertinent du point de vue des différents acteurs concernés par le conseil prévention délivré par la MSA. Il ne s'agit donc pas de produire une évaluation mais de recueillir et valoriser des connaissances éparses au sein de la MSA et à l'extérieur pour éclairer ex-ante la décision sur l'évaluation à la MSA. Les résultats attendus sont à la fois théoriques (théorie des preuves et action collective), méthodologiques (grille d'analyse de la qualité des preuves) et pratiques (contribuer à raisonner les cahiers des charges des évaluations sur l'efficacité du conseil prévention).

Suivi du projet

Cotech 1 : le 7 septembre 2021

Équipe recherche : Catherine Laurent et Marianne Lebail

Membres MSA : Olivier Ragot et Delphine Burguet

Cotech 2 : le 27 janvier 2023

Équipe recherche : Catherine Laurent, Marianne Lebail, Nathalie Jas, Pierre Labarthe et Agnès Labrousse

Membres MSA : Olivier Ragot et Delphine Burguet



Stop Suicides chez les travailleurs agricoles : observer et comprendre les facteurs de risques pour agir en prévention

Risques psycho-sociaux
Mal-être agricole
Toute filière

- Porteur du projet : Vincent Bonneterre
 - Laboratoire porteur du projet : TIMC – Translational innovation in medicine and complexity, université Grenoble Alpes – CNRS / VetagroSup / INP
 - Convention financière CCMSA : 90 k€
 - 2021-2022 (24 mois)
-

Les travaux de Santé publique France ont montré, rétrospectivement (avec plusieurs années de décalage), que la population des NSA – éleveurs bovins en particulier – avait présenté un sur-risque de suicide par rapport à la population générale. L'épidémiologie montre par ailleurs que la dépression est le meilleur prédicteur du risque de suicide. Possédant des données administratives

et de remboursement de soins sur l'intégralité de la population agricole française, la CCMSA a potentiellement la capacité d'analyser en temps réel l'épidémiologie de la dépression et les facteurs associés chez ses cotisants, et de prioriser ainsi, au niveau collectif, des actions de prévention du suicide et de promotion de la santé mentale. Aussi, l'objectif de la présente étude Stop est de croiser l'ensemble des données des bases cotisants NSA et SA avec les bases de données médico-administratives ALD (Affections Longues Durées) et Raamses (dépenses de soins de santé) afin de caractériser, sur l'ensemble de la population agricole française métropolitaine, les caractéristiques, notamment professionnelles, des populations prises en charge pour dépression, facteur de risque majeur de suicide.

L'équipe ayant déjà démontré la faisabilité du croisement des bases de données MSA, elle conduit des analyses d'épidémiologie descriptive et développe un modèle (Cox) permettant de mesurer l'effet des différentes variables à disposition sur le risque de dépression des actifs agricoles.

Suivi du projet

Cotech 1 : le 7 septembre 2021

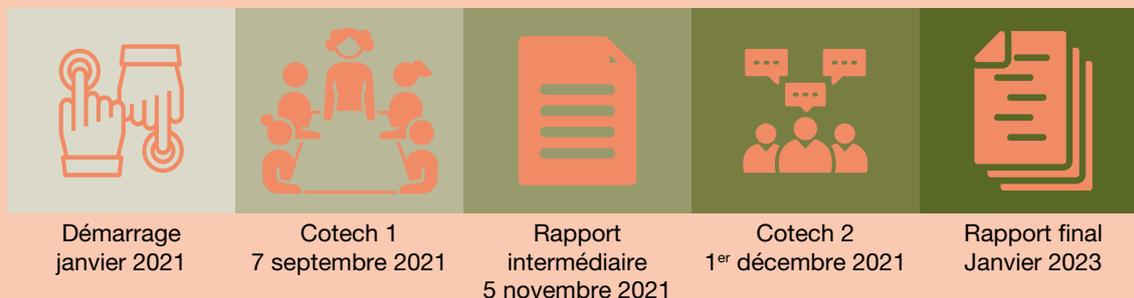
Équipe recherche : Vincent Bonneterre, Pascal Petit et Sébastien Chanoine

Membres MSA : Véronique Danguy et Delphine Burguet

Cotech 2 le : 1^{er} décembre 2022

Équipe recherche : Vincent Bonneterre et Pascal Petit

Membres MSA : Cédric Vallée et Delphine Burguet



Trasad

Du Travail Soutenable en Agriculture Durable. Quelles transformations des conditions de travail dans les exploitations entamant une transition agro-écologique ?

Transition agroécologique
Conditions de travail
Santé au travail
Risques professionnels
Filière viticole

- Porteuse du projet : Delphine Thivet
- Laboratoire porteur du projet : CED – Centre Émile Durkheim – CNRS / Sciences Po Bordeaux / Université de Bordeaux
- Convention financière CCMSA : 83 k€
- 2021-2022 (24 mois)

Les agriculteurs et agricultrices sont confronté.e.s à des injonctions croissantes visant à écologiser leurs pratiques. En France, la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 fixe comme orientation des politiques agricoles la transition dite « agro-écologique ». Au-delà de ces « vertus » souvent mises en avant, la transition agro-écologique pose également la question, encore peu traitée à ce jour, de la soutenabilité sociale de ce modèle productif en voie de transformation. Le secteur agricole présente en effet des spécificités rendant difficile la reconnaissance des pénibilités physiques et mentales liées au travail : d'une part, il connaît une forme d'invisibilité sociale et politique, l'agriculture affichant un degré d'activité des organisations représentatives parmi les plus faibles ; d'autre part, les risques professionnels apparaissent souvent « masqués », et la question de la santé au travail est « invisibilisée », les parcours des travailleurs de l'agriculture étant davantage structurés par le registre

de la nécessité ou de la contrainte économique. Ce projet se propose d'interroger ce que fait la transition agro-écologique – observée à l'échelle des exploitations – aux exploitant.e.s et à leurs salarié.e.s en matière d'évolution des conditions d'emploi et de travail et d'impact sur leur santé physique et mentale. Réciproquement, il s'agira également d'appréhender en quoi la prise en compte de cette évolution freine ou favorise le développement et la pérennisation des pratiques agro-écologiques.

Plus spécifiquement, ce projet de recherche réunissant une équipe de sociologues et de politistes issu.e.s de quatre laboratoires et universités s'intéresse au secteur vitivinicole à partir d'une comparaison entre trois régions (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Grand Est). Il s'agira plus particulièrement de recenser les formes de labellisation mobilisées par les exploitant.e.s ainsi que leurs caractéristiques et leurs usages socio-économiques. Il visera ensuite à établir statistiquement les liens entre l'orientation des pratiques culturelles des exploitations et l'état de santé des exploitant.e.s et des salarié.e.s (appariement entre plusieurs enquêtes portant sur les modes d'exploitations, les structures en conversion ainsi que les formes de labellisation, et celles portant sur les accidents du travail, maladies professionnelles et dépenses de santé relatives aux bénéficiaires du régime sociale agricole). Enfin, il s'agira d'observer en Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et dans le Grand-Est les spécificités des conditions de travail et d'emploi (rythmes de travail, pénibilités, nouvelles pratiques professionnelles, etc.) en situation de transition agro-écologique via une méthodologie qualitative fondée sur la réalisation d'entretiens auprès d'exploitant.e.s, de salarié.e.s, de professionnel.le.s de la santé et de la prévention des risques, ainsi que sur des observations.

Suivi du projet

Cotech 1 : le 8 octobre 2021

Équipe recherche : Delphine Thivet et Samuel Julhé

Membres MSA : Maryse Aïo et Delphine Burguet



Démarrage
janvier 2021



Cotech 1
8 octobre 2021



Rapport
intermédiaire
15 novembre 2021



Avenant à la
convention
2022



Recherche
en cours

Vit'all

Validation d'un score de climat de sécurité en viticulture par l'évaluation d'une action de formation

Mesures de prévention
Risques phytosanitaires
Risques chimiques
Filière viticole

INMA

MSA Midi-Pyrénées Nord

- Porteur du projet : Jean-François Viel
- Laboratoire porteur du projet : Irset – Institut de recherche en santé, environnement et travail, Université de Rennes/Inserm/EHESP
- Convention financière CCMSA : 90 k€
- 2021-2022 (24 mois)

Les résistances au changement dans les pratiques phytosanitaires sont influencées par les caractéristiques des individus et des exploitations. Mais au-delà de ces déterminants, les agriculteurs se préoccupant de leur santé globale sont plus conscients des risques liés aux pesticides et sont plus familiers avec les principes de la culture de la sécurité. Le «climat de sécurité» se définit comme la synthèse systémique des perceptions que les employés partagent à propos de leur environnement de travail. La mesure du climat de sécurité s'est surtout diffusée

dans les secteurs de la santé et de l'industrie (nucléaire, transport, aéronautique, offshore). Le secteur agricole a pourtant de nombreuses caractéristiques propres, et il reste à démontrer dans quelle mesure les principes et concepts du climat de sécurité peuvent s'appliquer à la viticulture, où il n'existe pas de structures organisationnelles et de lignes de commandement similaires. Dans cet objectif, nous avons développé et validé un score de climat de sécurité en viticulture (Grimbuhler et Viel, *Environmental Research*, 2019).

L'objectif principal de cette étude est de procéder à une validation extrinsèque de ce score, en vérifiant son applicabilité dans un cadre géographique plus large et sa capacité à mesurer les évolutions (sensibilité). L'objectif secondaire est d'utiliser ce score pour évaluer l'impact des formations actuellement délivrées par la MSA et d'en déduire d'éventuelles actions d'amélioration au niveau national et régional.

L'étude emprunte un schéma avant/après et ici/ailleurs :

– «Avant/après», car l'échelle de climat de sécurité sera proposée au début d'une formation Certiphyto (J0) et à son issue (J2). Dans la mesure du possible, un nouveau recueil sera effectué à J365 via un e-questionnaire dédié sur

le Web. Il sera ainsi possible de valider l'échelle (J0) et d'évaluer l'efficacité du dispositif pédagogique Certiphyto à court et moyen terme.

– «Ici/ailleurs», en étudiant des vignobles aux pratiques différentes, en particulier en termes d'indicateurs de fréquence de traitement (ITF). Trois bassins viticoles à ITF le plus élevé (≥ 18) seront inclus (Beaujolais, Charentes, Champagne), ainsi que deux bassins viticoles avec un ITF compris entre 11 et 15 (Alsace et Languedoc).

Le premier impact attendu de ce projet est la mise à disposition d'un score de climat de sécurité en viticulture, validé à la fois sur le plan intrinsèque et extrinsèque. Au-delà, les usages de ce score pourront être multiples à court terme. L'Institut national de médecine agricole pourra tirer parti de ce travail dans le contenu pédagogique de ses formations, en particulier celle concernant les nouveaux formateurs Certiphyto (volet santé sécurité au travail). À un niveau régional MSA, l'échelle climat de sécurité permettra d'améliorer

les messages de sensibilisation délivrés aux viticulteurs lors de visite sur le terrain du service Santé Sécurité au Travail, et lors des consultations en tenant compte des conditions réelles de travail de l'opérateur et de son ressenti. Par ailleurs, une fois le score validé sur différents vignobles français, il pourra être envisagé de l'exploiter sur d'autres cultures de France Métropolitaine et départements d'Outre-mer.

Mais il est aussi espéré qu'à moyen et long-terme, l'utilisation de cette échelle puisse contribuer au renforcement de la culture de la sécurité en viticulture. Mieux comprendre les résistances au changement permettra de promouvoir des attitudes, comportements et pratiques plus vertueuses en matière de sécurité et de santé au travail. Le but ultime serait que ce nouvel outil de perception de la sécurité en viticulture puisse (avec d'autres mesures) encourager la reconversion vers l'Agroécologie et la culture biologique pour diminuer l'exposition des viticulteurs aux produits phytopharmaceutiques.

Suivi du projet

Cotech 1 : le 16 juin 2021

Équipe recherche : Jean-François Viel et Sonia Grimbuhler

Membres MSA : Olivier Ragot et Delphine Burguet



Démarrage
janvier 2021



Cotech 1
16 juin 2021



Recherche
en cours

Apparu

Analyse du parcours des patients atteints d'accident vasculaire cérébral dans les territoires ruraux

Offre de soins
Vulnérabilités
Accompagnement en santé
Parcours de soins
Inégalités

- Porteur du projet : Olivier Grimaud
- Laboratoire porteur du projet : Arenes – CNRS/EHESP
- Convention financière CCMSA : 90 k€
- 2022-2023 (18 mois)

L'Accident vasculaire cérébral (AVC) est une pathologie traceuse de la performance du système de santé, nécessitant une coordination de l'ensemble de ses composantes (de la prévention à la rééducation). Dans un contexte où peu d'études en France se sont penchées sur

cette question, le projet a pour objectif d'analyser les variations de parcours de soins AVC selon le caractère rural ou urbain du territoire de résidence. Il est proposé d'étudier deux populations : d'une part un échantillon des cas incidents d'AVC constitués survenus en France métropolitaine entre 2014 et 2019 (source : EGB) ; d'autre part les cas incidents enregistrés par le Registre des AVC du Pays de Brest entre 2009 et 2013 appariés au système national des données de santé (SNDS). Les méthodes d'analyse de séquences seront utilisées pour construire les parcours de soins et identifier une typologie. À l'étape de modélisation, l'équipe de recherche étudiera si et dans quelle mesure, des caractéristiques individuelles, parmi lesquelles l'affiliation au régime MSA, et des caractéristiques contextuelles, parmi lesquelles le lieu de résidence rural ou urbain, sont associées à des types de parcours spécifiques. Les résultats permettront d'identifier d'éventuelles pertes de chances pour les populations rurales, ainsi que des pistes pour les combler.

Suivi du projet

Cotech 1 : le 22 juin 2022

Équipe recherche : Olivier Grimaud et Nolwenn Le Meur-Rouillard

Membres MSA : Véronique Danguy et Delphine Burguet



Démarrage
Janvier 2021



Cotech 1
22 juin 2021



Recherche
en cours

Comeffas
Comprendre les effets d'un dispositif expérimental d'accompagnement social et sanitaire, visant l'amélioration de l'accès aux soins de santé des populations agricoles précaires

Offre de services
Offre de soins
Vulnérabilités
Inégalités
Accès aux soins

MSA du Poitou

- Porteuse du projet : Catherine Gucher
- Laboratoire porteur du projet : Pacte - Université Grenoble Alpes
- Convention financière CCMSA : 80 k€
- 2022-2023 (18 mois)

Le projet porte sur une expérimentation mise en place par la MSA du Poitou en direction d'assurés actifs précaires présentant une problématique

d'accès aux soins de santé. L'objectif de la recherche est d'analyser, de manière qualitative, les effets de ce dispositif expérimental pour ses bénéficiaires et pour le territoire sur lequel il va initialement prendre forme. À travers des entretiens semi-directifs et des observations auprès des bénéficiaires et des professionnels impliqués dans le dispositif, le projet cherchera à mettre en lumière les effets sur l'accès aux soins de santé des personnes accompagnées mais également sur les actions existantes au niveau du territoire, pour ensuite déterminer le degré d'adéquation entre les effets escomptés et les effets obtenus et pointer les effets inattendus. Une attention spécifique sera portée aux effets produits par les trois dimensions les plus innovantes, à savoir le binôme santé-social, le groupe de santé communautaire et les temps réguliers de concertation entre professionnels. Cette recherche s'inscrit dans le champ de la sociologie de l'action publique et de la réception des politiques par leurs publics ou ressortissants.

Suivi du projet

Cotech 1 : le 1er juillet 2022

Équipe recherche : Catherine Gucher, Héléna Revil et Grégory Beltran

Membres MSA : Philippe Lefèvre et Delphine Burguet



Démarrage
janvier 2021



Cotech 1
Juillet 2022



Rapport
intermédiaire
21 décembre 2022



Recherche
en cours

Mammo-AP

Suivi et évaluation d'actions de prévention sur l'adhésion des femmes au dépistage organisé du cancer du sein dans une unité mobile de mammographie

Offre de soins
Parcours de soins
Offre de services

- Porteuse du projet : Élodie Guillaume
- Laboratoire porteur du projet : Anticpe Centre François Baclesse / Université de Caen
- Convention financière CCMSA : 77 k€
- 2022-2023 (24 mois)

Le cancer du sein reste en France le premier cancer et la première cause de mortalité par cancer chez la femme. Le dépistage organisé du cancer du sein, généralisé depuis 2004 fait face à un taux de participation en baisse régulière et à des

inégalités d'accès prégnant dans les territoires ruraux. L'U1086 Anticpe et le centre régional de coordination des dépistages des cancers de Normandie coordonne un projet de recherche interventionnelle en santé des populations visant à évaluer un dispositif de mammographie mobile, appelé mammobile, sur sa capacité à augmenter la participation des femmes et à réduire les inégalités d'accès. Au sein de ce projet un axe de recherche sur l'information des femmes mobilisera, sur le terrain, des acteurs de la prévention. Il est primordial dans le processus évaluatif global du projet d'avoir une information complète et précise des actions de prévention réalisées. En partenariat avec les acteurs un questionnaire de suivi des actions servira de base pour l'analyse des actions. L'évaluation des actions prendra à la fois en compte le point de vue des femmes et des acteurs, notamment sur les enjeux éthiques. Ces éléments seront également intégrés dans l'analyse globale de l'intervention.

Suivi du projet

Cotech 1 : le 6 juillet 2022

Équipe recherche : Élodie Guillaume

Membres MSA : Sophie Sarfati et Delphine Burguet



Démarrage
janvier 2021



Cotech 1
6 juillet 2022



Rapport
intermédiaire
21 novembre 2022



Recherche
en cours

Parur-Covid-19

Étude du vécu et de l'impact de la crise sanitaire de la COovid-19 chez les personnes âgées vivant en milieu rural comparativement à celles vivant en milieu urbain en Gironde

Vulnérabilités
Santé mentale
Santé physique
Covid-19
Offre de soins

- Porteuse du projet : Karine Peres
 - Laboratoire porteur du projet : Bordeaux Population Health - Université de Bordeaux
 - Convention financière CCMSA : 90 k€
 - 2022-2023 (24 mois)
-

Les conséquences de la crise de la Covid-19 restent aujourd'hui inconnues, notamment sur les effets à plus long terme de la maladie et ceux induits par les mesures sanitaires (isolement et solitude), le bouleversement des systèmes de prise en charge et la perturbation des habitudes de vie des personnes.

Objectifs. Etudier le vécu de la crise de la Covid-19 (stress, inquiétudes, difficultés rencontrées, stratégies pour y faire face, soutien social, représentations, stigmatisation...) et son impact sur la mortalité et la santé mentale, cognitive, physique et fonctionnelle des sujets âgés, en explorant les différences et inégalités selon le milieu de vie urbain / rural.

Cette recherche repose sur l'étude Pacovid adossée à trois cohortes épidémiologiques sur le vieillissement (Paquid, 3Cités et AMI). Les données analysées portent sur les différentes phases clés de la période épidémique (confinement, déconfinement, suivi à 12 et 24 mois), mais également sur les situations individuelles antérieures à la crise (données de cohortes).

Elle est la première étude en France sur le vécu et l'impact de la Covid-19 sur des personnes relevant du 4^e âge, issus d'un échantillon moins biaisé que la plupart des études menées en ligne et permettant des comparaisons entre milieu rural et urbain.

Suivi du projet

Cotech 1 : le 13 juin 2022

Équipe recherche : Karine Peres et Céline Meillon

Membres MSA : Olivier Ragot et Delphine Burguet



Démarrage
janvier 2022



Cotech 1
13 juin 2022



Rapport
intermédiaire
29 novembre 2022



Recherche
en cours

Saisagri Identification et prévention des pratiques criminelles dans l'emploi de travailleurs saisonniers dans l'agriculture

Conditions de travail
Travail saisonnier

- Porteuse du projet : Bénédicte Lavaux-Legendre
 - Laboratoire porteur du projet : Comptrasec – CNRS/Université de Bordeaux
 - Convention financière CCMSA : 60 k€
 - 2022-2023 (24 mois)
-

Le projet porte sur l'emploi des saisonniers migrants dans le secteur agricole sous l'angle de l'instrumentalisation par des intermédiaires ou par les employeurs du cadre juridique à des fins de profit. Il s'agit d'étudier le détournement des dispositifs juridiques de recours aux saisonniers. Ces pratiques peuvent créer des situations dans lesquelles le migrant travaille sous l'emprise de

contraintes assimilables à du travail forcé. Elles sont alimentées par les multiples facteurs nourrissant dans certains pays le désir migratoire d'un côté, et de l'autre, la mise en œuvre de politiques migratoires restreignant les motifs de migration pour travail (dispositions réservées aux travailleurs hautement qualifiés, étudiants et chercheurs, transfert temporaire intragroupe et saisonniers).

Dans le cadre d'une recherche en cours, a été identifié un montage élaboré par des intermédiaires qui repose sur le recrutement de travailleurs saisonniers, originaires du Maroc moyennant le paiement d'une somme comprise entre 8000 et 12000 euros. Or, ce montage rend ces pratiques difficiles à identifier et à réprimer. Pour autant, les atteintes aux droits des travailleurs sont considérables. La recherche vise une meilleure compréhension de ces pratiques et la construction d'indicateurs favorisant un meilleur ciblage des contrôles en vue du rétablissement des droits des intéressés et la répression des agissements ciblés.

Suivi du projet

Cotech 1 : le 20 avril 2022

Équipe recherche : Bénédicte Lavaux-Legendre et Christophe Bergouignan

Membres MSA : Maryse Aïo et Delphine Burguet



Démarrage
janvier 2022



Cotech 1
20 avril 2022



Recherche
en cours

Santim
Santé des immigrés en milieu rural.
Comprendre les besoins d'une population méconnue

Conditions de travail
Travail saisonnier
Populations immigrées
Santé physique
Santé mentale
Inégalités
Accès aux soins

- Porteur du projet : Nicolas Renahy
 - Laboratoire porteur du projet : Cesaer – Inrae
 - Convention financière CCMSA : 80 k€
 - 2022-2023 (24 mois)
-

L'enquête Santim vise à comprendre les besoins et recours aux institutions de santé des populations immigrées, dans des espaces ruraux en déclin démographique et à l'offre de soin peu dense. Il s'agit tout d'abord de saisir statistiquement les profils sociaux des travailleurs immigrés

dans les espaces ruraux, et plus particulièrement dans les zones enquêtées. Ensuite, à partir d'enquêtes de terrain (observations et entretiens), seront étudiés l'exposition aux risques encourus par cette population en matière de santé au travail puis de santé mentale. Ce projet cherche en effet à questionner les liens entre intégration sociale et conditions de santé des immigrés, d'abord au travail, mais aussi en dehors. À partir d'une enquête complémentaire sur les institutions de santé, l'enjeu sera aussi de cerner les facteurs sociaux du recours ou non-recours aux institutions de santé. Seront analysés les adéquations et inadéquations de l'offre de soin avec les conditions de vie des immigrés, en particulier pour les travailleurs des secteurs agricoles et agro-alimentaires. Le prisme des populations migrantes permet d'une part d'interroger de manière originale le fonctionnement des prises en charge de la santé mentale et de la santé au travail, et d'autre part d'alimenter l'analyse des transformations des mondes ruraux, en questionnant la formation de nouvelles inégalités inter et intra-territoriales.

Suivi du projet

Cotech 1 : le 13 septembre 2022

Équipe recherche : Nicolas Renahy et Benoît Coquard

Membres MSA : Florence Jégou et Delphine Burguet



Démarrage
Janvier 2022



Cotech 1
13 septembre 2022



Recherche
en cours

Aires

Aide au répit : évaluation nationale en termes de données de Santé

Risques psycho-sociaux
Mal-être agricole
Mesures de prévention
Santé physique
Santé mentale

MSA Bourgogne

- Porteuse du projet : Catherine Quantin
- Laboratoire porteur du projet : CESP - Inserm
- Convention financière CCMSA : 56 k€
- 2023-2024 (24 mois)

Ce projet vise l'évaluation du programme de prévention « aide au répit » au niveau national, en s'intéressant aux répercussions connues du mal-être en termes de santé : morbidités somatiques, psychologiques et psychiatriques. Les agriculteurs sont particulièrement touchés par le mal-être au travail qui a des répercussions somatiques, psychologiques ou psychiatriques et comportementales à plus ou moins long terme. Depuis 2017, le programme de prévention inclut l'aide au répit pour prévenir l'épuisement professionnel. L'étude vise à évaluer l'impact de ce dispositif en comparant des indicateurs de

santé entre 2012-2016 et 2017-2021, au niveau national, à partir de données en vie réelle. À partir des données du Système national des données de santé, une étude quasi-expérimentale avant-après comparera l'évolution des indicateurs de santé des agriculteurs ayant bénéficié de l'aide au répit à ceux qui n'en ont pas bénéficié. Deux méthodes d'appariement viseront une comparabilité des groupes proche de celle de la randomisation. Un score de propension à haute dimension permettra l'appariement sur des facteurs connus et une approximation des facteurs non connus ou non accessibles. La méthode des doubles différences combine une comparaison avant-après dans le groupe bénéficiant du programme et une comparaison entre les bénéficiaires et les non-bénéficiaires. De plus, une analyse de survie permettra d'introduire certaines variables d'ajustement comme variables dépendantes du temps pour prendre en compte leur moment d'apparition au cours du suivi. Les retombées concernent l'amélioration des connaissances mais permettraient surtout d'adapter la politique de prévention et plus particulièrement l'aide au répit qui pourra être ajusté, en termes d'actions ou de population ciblée, en se basant sur des preuves. Selon les résultats, nous pourrions envisager de pérenniser l'utilisation en routine de certains indicateurs.

Biomec

Biomarqueurs métaboliques d'effets de cocktails de pesticides

Risques professionnels
Risques chimiques
Risques biologiques

- Porteuse du projet : Laurence Gamet-Payrastra
- Laboratoire porteur du projet : Toxalim – Inrea/INP/UPS
- Convention financière CCMSA : 100 k€
- 2023-2024 (24 mois)

Les produits phytosanitaires sont considérés comme des facteurs de risque pour la santé particulièrement pour les professionnels. L'analyse

du comité d'expertise Inserm (impact des pesticides sur la santé) publiée en 2013 soulignait que les données concernant les relations de cause à effet entre l'exposition aux pesticides et les pathologies métaboliques sont assez parcelaires et nécessiteraient d'être approfondies et complétées par des approches in vivo et in vitro. La plupart des études d'exposition aux pesticides ont été réalisées avec des pesticides pris individuellement. Il est maintenant essentiel de considérer que l'exposition aux pesticides, via leur utilisation professionnelle, l'alimentation ou l'environnement ne concerne pas un seul type de pesticide mais un cocktail de molécules. La recherche de marqueurs biologiques d'exposition et d'effets induits par les pesticides en mélange est une étape importante dans l'étude

des effets des combinaisons de pesticides. L'objectif de ce projet est de rechercher dans les tissus et fluides biologiques des biomarqueurs de génotoxicité et de stress oxydant, perturbations les plus connues consécutives à l'effet des pesticides et événements centraux dans la survenue de diverses pathologies et notamment les désordres métaboliques en lien avec l'exposition et l'impact des pesticides seuls ou en cocktail

sur l'homéostasie énergétique. Ce projet se déroulera en deux étapes expérimentales (i) une étude in vitro sur un modèle d'hépatocytes humains pour la sélection des pesticides et des cocktails d'intérêt (ii) une étude in vivo pour l'évaluation des impacts et l'identification des biomarqueurs d'une exposition chronique à de faibles doses de pesticides en mélange en lien avec des atteintes métaboliques.

Gaia Exposition au glyphosate dans le Limousin

Risques professionnels
Risques chimiques
Risques biologiques

MSA du Limousin

- Porteur du projet : Franck Saint-Marcoux
- Laboratoire porteur du projet : Service de pharmacologie, toxicologie et pharmacovigilance - CHU de Limoges / Inserm
- Convention financière CCMSA : 99 k€
- 2023-2024 (24 mois)

L'étude propose de déterminer la prévalence des sujets ayant potentiellement été exposés à une dose de glyphosate supérieure à la dose journalière admissible (DJA) dans un échantillon de 700 sujets adultes affiliés à la MSA du Limousin, par une mesure de la concentration urinaire en glyphosate et Ampa, par une méthode spécifique et sensible de LC-MS/MS, et d'associer ces valeurs d'exposition à des données issues d'auto-questionnaires.

Il n'existe que de très rares études récentes ayant exploré l'exposition de la population au glyphosate après mesure par des méthodes

analytiques spécifiques et sensibles. Ces dernières sont pourtant indispensables pour évaluer les risques sanitaires potentiels, identifier les facteurs associés à une surexposition et identifier des pistes de réduction des expositions. Nous proposons de réaliser une étude descriptive de biosurveillance de la concentration du glyphosate dans un large échantillon de la population des départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne (Limousin). Plus précisément, nous proposons de déterminer l'exposition au glyphosate chez 700 sujets adultes affiliés à la MSA du Limousin par une mesure de la concentration urinaire par une méthode spécifique et sensible de LC-MS/MS, et d'associer ces valeurs d'exposition à des données issues d'auto-questionnaires.

Cette étude collaborative implique les services de Santé au Travail de la MSA du Limousin qui assureront le recrutement des sujets, l'équipe Epicene (U1219 Inserm, Bordeaux) qui réalisera l'auto-questionnaire et l'UF de Recherche Clinique en pharmacologie-toxicologie du CHU de Limoges qui assurera la mise en place de l'étude, les dosages et l'exploitation des données. Elle permettra de déterminer la prévalence des sujets ayant été potentiellement exposés à une dose de glyphosate supérieure à la dose journalière admissible (DJA), et permettra d'identifier les déterminants de cette exposition.

Traje'Bretons Transition rapide et juste des élevages bretons

Transition énergétique
Conditions de travail
Filière élevage

MSA Portes de Bretagne

- Porteuse du projet : Carine Ollivier
- Laboratoire porteur du projet : Liris - Université Rennes 2
- Convention financière CCMSA : 118 k€
- 2023-2024 (24 mois)

Ce projet a pour objectif de mesurer les conséquences des trajectoires de transition énergétique sur les conditions de travail, les pratiques professionnelles, la santé au travail, les maladies professionnelles et les performances des exploitations d'élevage en Bretagne.

L'énergie constitue un défi double pour les éleveurs bretons : les dépenses énergétiques pèsent dans les coûts des exploitations ; et la production d'énergie verte est devenue pour eux une nouvelle possibilité de valorisation et de diversification de leur activité. Ce projet

propose donc de caractériser les profils de transition énergétique dans la filière de l'élevage en Bretagne et de voir comment, selon leurs modalités, ils affectent les conditions de travail et les pratiques professionnelles des exploitants et salariés agricoles, ainsi que les performances socioéconomiques des exploitations agricoles. Pour cela, ce projet mobilise une méthodologie mixte. Celle-ci repose sur des analyses quantitatives (statistique exploratoire et économétrie) sur des données récoltées par la passation d'un questionnaire et sur les données du recensement agricole de 2020. Cette étude sera complétée par des analyses qualitatives par la réalisation d'entretiens semi-directifs auprès d'acteurs institutionnels et d'éleveurs engagés dans une transition et par des observations et des monographies d'exploitations. Ce projet permettra ainsi d'avoir un regard complet sur les questions de consommation et de production d'énergie des éleveurs et les enjeux socioéconomiques associés. Ce point de vue, original, permettra la détermination de leviers d'action qui pourront être portés par la protection sociale dans le but de renforcer la résilience multidimensionnelle des exploitations en leur permettant d'absorber les chocs économiques, sociaux, organisationnels ou environnementaux.

Typologie

Risque

Panorama
des études
et expéri-
mentations
du réseau
MSA

Expérimentation

recensement

L'activité de recherche dans le réseau MSA

Typologie des études et expérimentations

Dans le réseau des caisses, les questionnements scientifiques s'organisent de différentes manières et mobilisent des méthodes variées en fonction de la pertinence scientifique, des moyens mis à disposition et des réseaux professionnels. Les salariés de la MSA privilégient les projets de recherche appliquée, les recherches-actions, les études ciblées et l'élaboration de démarches et d'outils innovants. Certains travaux initiés ou soutenus par les caisses ne sont pas des projets de recherche au sens académique, mais produisent de nouvelles connaissances :

- recherche clinique ;
- recherche appliquée ;
- recherche-action ;
- test ;
- pré-étude ;
- étude scientifique ;
- cohorte ;
- programme national avec méthodologie de recherche ;
- mémoire et thèse d'Université ;
- thèse d'exercice (médecine, vétérinaire, pharmacie).

Le recensement des études et expérimentations dans le réseau MSA

Les objectifs du recensement :

- capitaliser les savoirs produits dans le réseau des caisses et à la caisse centrale ;
- valoriser les travaux de recherche menés par les collaborateurs des caisses MSA ;
- partager dans le réseau des caisses les résultats ;

- produire des connaissances dont les retombées sont exploitables par le réseau des caisses MSA ;
- conseiller le réseau des caisses MSA dans la construction de projets de recherche.

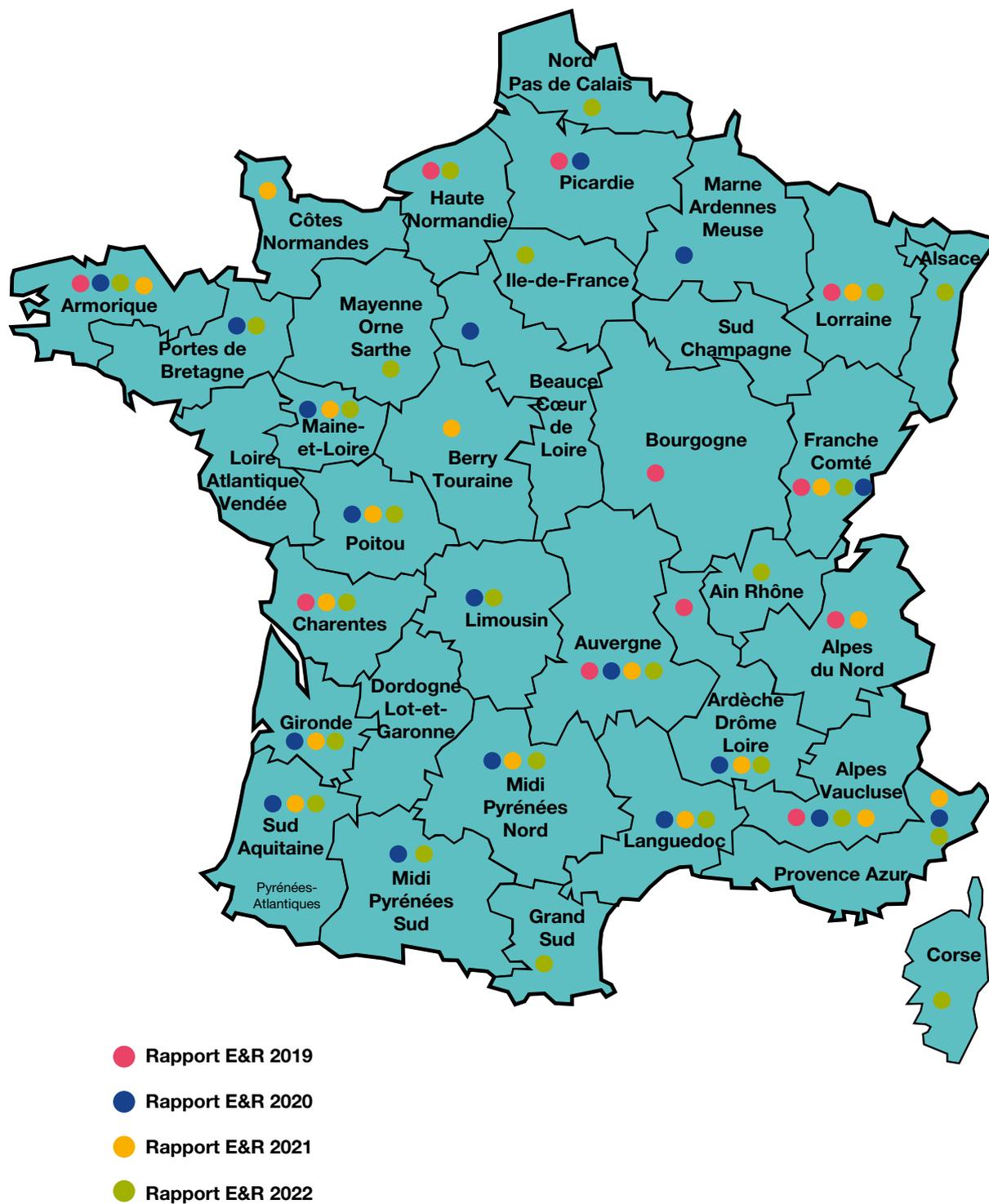
Quel est le rôle des caisses MSA ?

Selon les spécificités territoriales et les relations nouées dans le domaine scientifique, elles accompagnent ou initient des projets de recherche dans l'ensemble des domaines de la protection de la population agricole et forment des réseaux de connaissances et de savoirs fondés sur le partenariat. Les caisses MSA se mobilisent en tant qu'initiateur ou pilote pour questionner les difficultés rencontrées par les ressortissants, au côté des scientifiques qui apportent leur expertise et méthodologie.

Le recensement des travaux menés dans le réseau des caisses MSA montre la diversité des méthodes et de la gestion des actions, des études et des innovations. Les caisses initient différents types de travaux avec l'objectif commun d'améliorer la prévention, l'accompagnement et les services proposés :

- financement des projets de recherche ;
- repérage des problématiques de recherche en lien direct avec les territoires ;
- élaboration de protocoles de recherche avec les équipes de chercheurs ;
- participation aux Comités de pilotage de projets de recherche d'envergure ;
- participation aux groupes de travail à l'échelle régionale et nationale dans le champ scientifique ;
- mise à disposition de leurs ressources humaines ;
- mise à disposition de leurs ressources documentaires et bases de données.

Carte du recensement des études et expérimentations dans le réseau MSA



Index des études et expérimentations du réseau MSA

Les risques professionnels

MSA des Charentes/INMA

[Étude sur les risques professionnels dans le vignoble du Cognac](#)

MSA Ain-Rhône

[Expérimentation d'un câble pour le débardage forestier](#)

MSA de la Corse/MSA Provence-Azur

[Prévention des risques professionnels chez les jeunes](#)

MSA du Limousin

[Expérimentation de l'usage d'une machine à assistance à la cueillette](#)

MSA Portes de Bretagne

[Étude sur le risque de piqûre par vaccins vétérinaires en élevages avicoles](#)

MSA Portes de Bretagne

[Étude des risques professionnels pour la femme enceinte allaitante](#)

Le risque solaire

MSA de Franche-Comté

[Exposition aux rayons ultraviolets](#)

MSA Portes de Bretagne/MSA Armorique/ArcMSA Bretagne

[Mélanome chez les agriculteurs bretons](#)

Le risque chimique

MSA d'Alsace

[Étude de l'exposition au chrome](#)

MSA Lorraine

[Détection des résidus de pesticides des pulvérisateurs agricoles](#)

Le risque respiratoire

MSA de Franche-Comté

[Prévention des risques respiratoires](#)

MSA de Franche-Comté

[Étude sociologique sur les risques respiratoires](#)

INMA/MSA du Languedoc

[Étude de cas clinique du risque pulmonaire de silicose en filière rizicole](#)

Le risque poussière

MSA du Limousin

[Étude de l'impact des poussières de bois en Limousin](#)

MSA Portes de Bretagne

[Étude de l'exposition des paysagistes à la silice cristalline](#)

MSA Ain-Rhône

[Étude de l'impact des poussières de bois sur la santé](#)

MSA Sud Aquitaine

[Étude de l'impact des poussières en production de canard gras](#)

MSA de Maine-et-Loire

[Étude de l'exposition aux poussières de la filière « semences »](#)

MSA de Maine-et-Loire

[Étude de l'exposition aux poussières en élevage avicole](#)

MSA de Maine-et-Loire

[Étude de l'impact des poussières végétales sur la santé](#)

Conditions de travail

MSA Nord-Pas de Calais

[Étude de l'impact des crises sur les conditions de travail](#)

CCMSA

[Étude sur les conditions de travail des travailleurs agricoles de la filière viande](#)

MSA Auvergne

[Repenser le travail en agriculture fromagère](#)

MSA du Limousin

[Expérimentation d'un drone en élevage](#)

Les études en ergonomie « Ne perdez pas le fil »

MSA Grand Sud

[Étude ergonomique en conception de cave](#)

MSA Ain-Rhône

[Étude ergonomique pour la modernisation d'un domaine viticole](#)

MSA Auvergne

[Étude ergonomique en production laitière en Haute-Loire](#)

MSA Ain-Rhône/MSA Bourgogne/MSA Alpes-Vaucluse/MSA Ardèche Drôme Loire/

MSA Grand Sud/MSA Languedoc/MSA Provence Azur/MSA Gironde /CCMSA
[Étude ergonomique en viticulture](#)

MSA Auvergne
[Étude ergonomique en filière ovine](#)

MSA Auvergne
[Étude ergonomique en filière plantes et petits fruits](#)

MSA Auvergne
[Étude ergonomique en filière transformation de la viande](#)

L'offre de soins et de services

MSA des Charentes
[Innovation dans le secteur des métiers de l'aide à domicile](#)

MSA des Charentes
[Expérimentation d'un enseignement adapté du code de la route](#)

MSA des Charentes
[Étude sur la santé des travailleurs saisonniers](#)

MSA des Charentes
[Santé, conditions de vie et de travail des travailleurs saisonniers de Nouvelle-Aquitaine](#)

MSA de Franche-Comté
[Accès aux soins primaires et mobilité des populations âgées fragilisées](#)

CCMSA/MSA des Charentes
[Recherche-action sur cancer et travail](#)

MSA des Charentes
[Actions d'accompagnement vers et dans](#)

[l'emploi agricole](#)

MSA Provence-Azur
[Le maintien en emploi des travailleurs agricoles](#)

MSA Auvergne
[Étude sur la situation de handicap et le maintien dans l'emploi](#)

MSA Portes de Bretagne
[Étude des représentations des agriculteurs sur la sous-consommation médicale, la prévention et le dépistage](#)

MSA Haute-Normandie
[Diagnostic territorial en santé. Etude quantitative en Haute-Normandie](#)

MSA Haute-Normandie
[Diagnostic territorial en santé. Etude qualitative en Haute-Normandie](#)

MSA Haute-Normandie
[Diagnostic territorial Petite enfance, parentalité et jeunesse](#)

MSA Poitou
[Expérimentation en ergothérapie et kinésithérapie d'actions de prévention et de santé publique](#)

MSA Poitou/MSA des Charentes/MSA du Limousin
[Expérimentation et actions d'accompagnement des personnes âgées](#)

MSA Midi-Pyrénées Sud/MSA Mayenne-Orne-Sarthe/MSA île-de-France /MSA Midi-Pyrénées Nord/MSA Grand Sud/ARCMSA Occitanie
[Expérimentation de l'éducation thérapeutique du patient en distanciel](#)

MSA Midi-Pyrénées Sud
[Évaluation d'une campagne d'appels sortants pour le dépistage du cancer colorectal](#)

Les risques professionnels

Étude sur les risques professionnels dans le vignoble du Cognac

Les risques professionnels liés à l'utilisation des pulvérisateurs à panneaux récupérateurs dans le vignoble du Cognac

Nathalie Wlodarczyk Ramboasolo
Mémoire pour l'obtention du diplôme de médecine agricole
Janvier 2020

Risques professionnels
Risque chimique
Risque routier
Risque de chute
Filière viticole

INMA
MSA des Charentes

La pulvérisation en viticulture doit de nos jours répondre à des exigences environnementales. Dans le vignoble du Cognac des pulvérisateurs à panneaux récupérateurs, permettant une pulvérisation confinée, sont largement utilisés. Cette technologie, qui devient progressivement incontournable dans la région, présente des risques professionnels peu évalués jusqu'à présent. Cette étude apporte des éléments identifiants ces risques après observation des différentes étapes du traitement et analyse du ressenti des utilisateurs. Le risque routier avec le renversement possible et le risque chimique essentiellement lors du lavage sont les principaux risques de l'utilisation de ces machines. À un moindre degré, une réorganisation du travail est nécessaire mais acceptable par le viticulteur car permettant une meilleure qualité de pulvérisation. Les risques de TMS et de chute peuvent être évités en dotant l'aire de lavage de passerelles pour un accès en hauteur sécurisé. L'achat de ce pulvérisateur doit être anticipé car les risques ne sont pas identiques selon les modèles et certaines options permettent, au contraire, de les diminuer.

L'étude a permis d'identifier des risques professionnels en relation avec la pulvérisation et certains plus spécifiques à l'utilisation des panneaux. Le premier constat est qu'ils sont

variables selon les entreprises étudiées, le modèle de pulvérisateur utilisé, l'expérience de l'utilisateur et les moyens à disposition.

Le risque chimique

L'étude sur l'utilisation des pulvérisateurs a montré qu'une quantité importante de pesticides se déposait sur les surfaces extérieures du matériel (la cuve étant l'organe où les contacts sont les plus importants), entraînant des expositions lors des différentes phases du traitement. L'exposition des opérateurs est hétérogène et varie selon les zones du corps et au cours des différentes phases (préparation, application et lavage). Le matériel de pulvérisation constitue un déterminant majeur de l'exposition :

QU'EST-CE QUE LA PULVÉRISATION EN VITICULTURE ?

Elle est utilisée pour appliquer des produits visant à protéger les cultures des maladies (mildiou, oïdium...), à lutter contre les ravageurs des cultures (insectes, acariens ...), à appliquer des engrais. Pour cela, on utilise un engin agricole, le pulvérisateur, qui projette de fines gouttelettes sur les plants de vigne, au stade de bois, de feuillage ou de grappe selon le degré de maturation.



– lors de la phase de préparation de la bouillie → ce risque est nettement diminué quand il y a utilisation d'un incorporateur ;

– lors de la phase d'application → il y a risque chimique lors des descentes de tracteur, lorsque la buse est bouchée. Selon le recueil des différents questionnaires, ces incidents ne sont pas plus fréquents qu'avec un pulvérisateur classique ;

– lors de la phase de lavage → plus le temps consacré au lavage est long, plus le risque de contamination par le produit chimique est important. De ce fait, certains viticulteurs ne lavent pas complètement leur pulvérisateur à la fin de la période de traitement, mais uniquement les organes sensibles et nécessaires au bon fonctionnement (circuit de pulvérisation et filtres).

Le risque routier

Le risque routier n'est pas négligeable avec ce matériel lourd et encombrant, car il nécessite une attention soutenue à la conduite, dans le

rang pour ne pas accrocher les panneaux, mais surtout dans les tournières où il y a risque de renversement.

Le risque de chute

– lors de la phase de préparation → pour certaines cuves, les accès se font par des marchepieds larges bien positionnés mais pour d'autres, les marchepieds sont inadaptés ;

– lors de la phase de lavage → quelquefois, le nettoyage des vitres du tracteur se fait avec un balai à manche court qui oblige l'opérateur à monter sur différentes parties du tracteur (essieu avant, barre d'attelage) en équilibre et ceci dans un contexte humide avec risques de glissade et de chute de hauteur. Ce problème pourrait être résolu par l'utilisation d'un balai avec manche télescopique.

- lors du graissage → le graissage des vérins d'ouverture et fermeture des panneaux nécessite de monter sur un escabeau, duquel le risque de chute est important.

Conclusion de l'étude

Après analyse des résultats des observations et questionnaires, on constate que les risques sont variables selon le type de pulvérisateur à panneau, sa conception mais aussi l'expérience de l'utilisateur et les moyens dont il dispose.

Le risque routier, lié à la maniabilité, est le risque principal identifié par les utilisateurs, mais également lors des observations en particulier en tournière ou en terrain pentu. Ces engins sont encombrants et lourds, les renversements existent, d'où l'importance d'être un bon tractoriste pour le conduire.

Le risque chimique quant à lui est, au stade de préparation de la bouillie, tributaire de l'accès à la cuve, de la présence ou non d'un incorporateur. A ce stade, il ne devrait pas y avoir de différence avec un pulvérisateur classique

mais le lavage incomplet de la cuve du pulvérisateur à panneau peut augmenter ce risque en cas d'absence d'incorporeur. En revanche, le lavage est clairement plus long et donc plus exposant d'autant plus quand les filtres sont mal positionnés en hauteur. Une station de lavage automatisée comme les stations de lavage pour voiture existe mais l'investissement n'est pas à la portée de tout viticulteur.

En ce qui concerne le risque de chute de hauteur en particulier lors de l'entretien (graissage) ou parfois lors du lavage, ce dernier est rarement anticipé et le matériel pour accéder en hauteur très souvent non sécurisé.

Il est nécessaire, bien souvent de réorganiser le travail du fait du lavage chronophage et d'une application plus longue.

Expérimentation d'un câble pour le débardage forestier

Débardier en sécurité

Risques professionnels
MSA Ain-Rhône
2017

La MSA Ain-Rhône a expérimenté un câble synthétique pour le débardage forestier. Ce câble a d'abord été utilisé dans la marine, puis dans l'élevage, avant de se développer en exploitation forestière pour transporter les arbres abattus vers le lieu de coupe. En polyéthylène, il a l'avantage d'être très résistant, léger et de bien se manipuler, ce qui en fait un élément de sécurité important. Les travailleurs se blessent moins et sont moins sujets aux tendinites et aux troubles musculo-squelettiques.



VALORISATION

Article Le Bimsa :

<https://lebimsa.msa.fr/prevention/une-prevention-multibranches/>

Prévention des risques professionnels chez les jeunes

Rencontres Prévention Jeunes

Risques professionnels
Risques psycho-sociaux
Conditions de travail
Santé physique
Santé mentale

MSA de la Corse
MSA Provence-Azur
MSA Alpes-Vaucluse
2022

Les MSA de la Corse, Provence-Azur et Alpes Vaucluse organisent leurs rencontres annuelles sur le thème de la prévention des risques professionnels. Les Rencontres Prévention Jeunes RPJ s'adressent aux jeunes de 15 à 25 ans qui étudient dans un établissement scolaire agricole ou qui préparent un diplôme agricole. Ces

rencontres sont un moyen original et constructif d'impliquer les futurs professionnels agricoles dans des projets de santé – sécurité au travail et de sensibiliser les enseignants et les chefs d'établissements à l'intégration de la prévention dans leur projet pédagogique.

En 2022, les rencontres se sont déroulées en MSA de la Corse avec la présentation des projets sur le thème de la prévention des risques professionnelles, sous forme de vidéo. 3 jurys composés de professionnels de la prévention et de l'enseignement ont primé les réalisations des élèves. Un prix «Coup de cœur des élus» a également été attribué par les élus des 3 caisses de MSA.



PALMARÈS

3^e prix : Lycée Professionnel La Ricarde 2

<https://www.youtube.com/embed/17N9QzZd6Ik?feature=oembed>



1^{er} prix ex-aequo : la Maison familiale rurale de Richerenches et le lycée Provence Verte de St Maximin

<https://www.youtube.com/embed/0nhzspeaubl?feature=oembed>



Le prix «coup de cœur des élus» a été attribué au Lycée de Borgo

<https://www.youtube.com/embed/XAXE6hcAgZY?feature=oembed>



Expérimentation de l'usage d'une machine à assistance à la cueillette

Suivi machine à assistance à la cueillette de type Zucal Z11

Risques professionnels
Conditions de travail
Filière arboricole
2022

MSA du Limousin

L'expérimentation concerne une mise en situation d'une machine à assistance à la cueillette dans différentes exploitations arboricoles afin d'observer les contraintes et les avantages lors des opérations de cueillette, d'éclaircissage, de pose et dépose des filets, ainsi qu'une analyse des impacts sur le travail qu'elle peut avoir.

Les exploitations arboricoles sont confrontées à plusieurs travaux saisonniers pour lesquels elles doivent recruter bon nombre de travailleurs saisonniers ; parmi ces travaux, on retrouve :

- la pose et dépose des filets ;
- l'éclaircissage ;
- la cueillette ;
- la taille des pommiers.

Outre le fait que la ressource en main-d'œuvre devient de plus en plus difficile à trouver localement et s'oriente la plupart du temps sur une main-d'œuvre étrangère pour effectuer ces opérations, ces dernières sont souvent génératrices de risques comme :

- les risques de Troubles Musculosquelettiques « TMS » ;
- les risques de chute de plein pied ;
- les risques de chute de hauteur ;
- les risques dus à la circulation des engins dans les rangées pendant les opérations de cueillette ;
- les risques de port de charge.

De plus, 85 % des vergers limousins, cultivent des pommes Golden, variété qui a la particularité d'être très sensible aux « mâchures ». Cela requiert une formation à la cueillette très complexe qui conditionne la qualité des pommes récoltées. Soucieux de limiter la survenue d'accident de travail lors de ces travaux saisonniers, le service Santé Sécurité au Travail (SST) de la MSA du Limousin et les professionnels de la

filière s'intéressent aux questionnements sur le travail que peut avoir l'utilisation de la machine à assistance à la cueillette. L'usage de la machine à assistance doit permettre la diminution du risque de TMS, de chute de plein pied, de chute de hauteur, de port de charge et de risque routier lors des opérations de cueillette, d'éclaircissage et de pose et dépose des filets.



Étude sur le risque de piqûre par vaccins vétérinaires en élevages avicoles

Prévention des risques de piqure accidentelle

Risques professionnels
Mesures de prévention
Santé physique

MSA Portes de Bretagne

La MSA Portes de Bretagne sensibilise les vétérinaires au risque de piqure accidentelle lors de la préparation, de l'injection ou du nettoyage du matériel. Les principaux risques repérés sont :

- l'inflammation des tissus pouvant entraîner une nécrose avec un risque d'amputation d'un doigt si injection d'un produit huileux ;
- l'apparition d'un abcès, arthrite, phlegmon, tétanos... ;
- l'apparition d'un nodule et fibrose entraînant une raideur du doigt ou de la main en cas d'injection d'un produit huileux.

Selon l'étude, les conduites à tenir sont :

- laver immédiatement à l'eau et au savon ;
- sécher avec un linge propre ;
- couvrir le point de piqûre avec un pansement ;
- identifier le nom du vaccin pour donner l'information au médecin ;

- consulter un médecin dans les plus brefs délais dans un centre spécialisé de la main ;
- informer l'employeur et déclarer l'accident de travail.

VACCINATION piqûre accidentelle... que faire ?

Mesure de prévention
• diriger l'aiguille vers le sol lors des temps d'attente et des déplacements.

- ✓ **laver** immédiatement à l'eau et au savon
- ✓ **sécher** avec un linge propre
- ✓ **couvrir** le point de piqûre avec un pansement
- ✓ identifier le **nom du vaccin** pour donner l'information au médecin
- ✓ **consulter** un médecin dans les plus brefs délais dans un centre spécialisé de la main
- ✓ informer l'employeur et **déclarer** l'accident de travail

IMPORTANT
avoir en sa possession une carte de vaccination contre le tétanos à jour

- ne pas faire saigner la plaie
- ne pas attendre pour prendre un avis médical
- ne rien appliquer sur la plaie hormis de l'eau et du savon

portescsbretagne.msa.fr

Étude des risques professionnels pour la femme enceinte allaitante

Prévention des risques professionnels pour la femme enceinte ou allaitante : étude auprès de praticiens du suivi de grossesse

Justine Cougot
Thèse d'exercice en médecine du travail
Université Bretagne Loire
2022

Risques professionnels
Offre de soins

MSA Portes de Bretagne

L'objectif de cette thèse est d'explorer les pratiques, les connaissances et les attentes des praticiens du suivi de grossesse en matière de prévention et de prise en compte des risques professionnels pour la grossesse, le fœtus et l'allaitement.

Les femmes sont une majorité à exercer une

activité professionnelle au cours de leur grossesse : elles étaient 70,8% en 2016. Des risques professionnels pouvant se répercuter sur la grossesse, l'enfant à naître ou l'allaitement continuent d'émerger dans la littérature, et peuvent faire l'objet de recommandations. En fonction des métiers, il peut s'agir d'exposition à des agents chimiques (par exemple solvants organiques, certains métaux lourds, anesthésiques gazeux ou pesticides...) ou des agents infectieux (par exemple virus de la rubéole, toxoplasmose, brucellose). Les nuisances liées à la charge physique (manutention de charges lourdes, station debout prolongée, certaines postures), aux vibrations (conduite), aux ambiances de travail (chaleur, froid, bruit) ou à l'organisation du travail (travail de nuit) peuvent également être associées à la survenue de complications durant la grossesse. Pour les radiations non ionisantes telles que les champs électromagnétiques, de nombreuses interrogations subsistent. Ces risques professionnels pour la grossesse, l'allaitement ou l'enfant à naître peuvent être inconnus ou non repérés par les femmes et leur employeur. En pratique, outre les messages de prévention qu'il va dispenser aux salariées en âge de procréer lors de la visite d'embauche ou périodique, le médecin du travail (MT) n'intervient que tardivement lorsqu'il reçoit la salariée en visite de reprise, après le congé de maternité. Il serait pertinent que la salariée bénéficie pendant la grossesse ou l'allaitement d'une information et d'un repérage des risques professionnels par le MT, mais il n'existe pas de visite réglementaire en santé au travail pendant la grossesse. Tout salarié peut bénéficier d'une visite de santé au travail à sa demande, mais en pratique le médecin du travail n'est pas consulté en cas de grossesse, malgré les recommandations des services de santé au travail (SST) et de certains employeurs. Le médecin du travail n'étant pas impliqué, les professionnels du suivi de grossesse (médecin généraliste, gynécologue obstétricien, sage-femme) sont les premiers interlocuteurs pour évaluer les situations de travail pendant la grossesse ou l'allaitement. Or il semble de manière empirique que la question du métier, du poste de travail et des risques associés pour la grossesse ne soit que rarement abordée par ces professionnels.

Il semble exister une connaissance partielle de ces risques chez les praticiens du suivi de grossesse. On retrouve également une faible

sollicitation du MT par les praticiens et une prescription importante d'arrêts de travail alors que les principes généraux de prévention en entreprise priorisent l'amélioration des postes de travail plutôt que l'éviction des salariées enceintes. Les praticiens souhaitent pour la plupart enrichir leurs connaissances du milieu professionnel et ses risques ainsi qu'une collaboration efficace avec le MT. Il pourrait être pertinent de réfléchir à de nouveaux outils pour informer les praticiens et leurs patientes. Des pistes ont été évoquées dans le cadre de la formation médicale continue de praticiens : formations via les réseaux de natalité par exemple, publication d'articles dans les revues médicales. Certains outils d'information élaborés par d'autres auteurs pourraient être évalués ou dupliqués : fiches de synthèse par risque pour la grossesse, cartographie régionale et coordonnées des SST selon les régimes,

auto-questionnaires de salle d'attente. De tels outils pourraient permettre de promouvoir et faciliter la collaboration avec le médecin du travail, dans un objectif final de prévention et de maintien dans l'emploi des femmes enceintes et allaitantes en lien avec les SST.



Le risque solaire

Exposition aux rayons ultraviolets

Connaissances et comportements des agriculteurs francs-comtois face aux risques de l'exposition solaire

Mathieu Longet
Thèse d'exercice en médecine générale
Université de Franche-Comté
Mai 2022

Risque solaire
Risques professionnels
Toute filière

Asept Franche-Comté
MSA de Franche-Comté

Les cancers de la peau sont actuellement au premier rang mondial en termes d'incidence et leur nombre semble continuer à augmenter. L'exposition aux rayonnements ultraviolets (UV) est reconnue comme le premier facteur responsable de ces cancers. Les travailleurs en extérieur et particulièrement les agriculteurs sont à haut risque en raison de leur forte

exposition professionnelle au soleil. Plusieurs études montrent que les doses qu'ils reçoivent en UV dépassent les limites internationales de référence et qu'ils sont plus fortement touchés par les carcinomes cutanés. Les autorités de santé cherchent à agir, dans leur plan de lutte contre les cancers 2021-2030, sur la reconnaissance des expositions professionnelles et souhaitent améliorer la prévention concernant l'exposition aux rayonnements UV. Actuellement, cette pathologie est rarement reconnue comme maladie professionnelle en France.

La MSA souhaite parvenir à une réduction des risques professionnels. Elle mène actuellement des études épidémiologiques chez ses adhérents à la recherche de lien entre maladies et travail. Les recommandations actuelles prônent la « non-exposition » et lorsqu'elle est impossible : une limitation de l'exposition aux heures les plus dangereuses ; la recherche de l'ombre ; l'utilisation de protections vestimentaires ; l'utilisation de produits de protection solaire. Les personnes les plus à risques sont également

invitées à faire surveiller leur peau, idéalement tous les six mois. Des actions de sensibilisation sur les risques solaires et la bonne application des mesures précédentes sont déjà menées par des acteurs locaux mais leurs effets chez les agriculteurs sont inconnus.

Les travaux réalisés sur ce sujet rapportent des habitudes de travail inadaptées avec une surexposition solaire, un manque de connaissances et une trop faible utilisation des moyens de protections. Pour permettre une amélioration de la prévention solaire et du dépistage cutané, l'étude interroge les agriculteurs francs-comtois sur leurs connaissances et leurs comportements au travail face aux risques du soleil.

Synthèse des résultats

• Comportement des travailleurs en extérieur face aux risques du soleil

Nous observons chez les agriculteurs francs-comtois une surexposition et des mesures de protection solaire insuffisantes. En effet, ils sont 46,3 % à s'exposer entre 4 et 6 heures par jour et 35,1 % plus de 8 heures, pour une majorité 6 à 7 jours par semaine. Plus souvent que les éleveurs et les cultivateurs céréaliers, ce sont les bûcherons qui sont le plus à l'extérieur puis les paysagistes et les maraîchers. Or, il est clair qu'il existe des différences entre ces professions quant à leur environnement de travail et que la quantité d'UV reçue diffère pour une même durée de travail. Ainsi, l'estimation du temps passé en extérieur ne permet pas une comparaison précise de l'irradiation entre les personnes mais montre la surexposition de la population d'étude. De plus, il aurait été intéressant de prendre en considération l'exposition des personnes en dehors du travail. L'idéal aurait été la mesure objective des doses en UV ou la modélisation (alternative à la dosimétrie, elle permet une simulation de l'exposition au soleil par l'utilisation d'un modèle virtuel et des données géographiques de l'irradiation UV), mais cette mesure reste complexe à obtenir en raison de facteurs multiples (couche d'ozone, angle zénithal, latitude, altitude...).

La conséquence de cette forte exposition est le risque d'atteintes cutanées dont les coups de soleil, ici c'est 90,6 % qui en auraient déjà reçu au moins un au travail, dont 46,4 % plus d'un par an.



Pour limiter les risques, les recommandations actuelles plébiscitent l'éviction solaire, la non-exposition aux heures les plus irradiantes ainsi que la recherche de l'ombre. Si 38,4 % des interrogés cherchent à fuir le soleil lors de l'exercice de leur métier, 56 % se déclarent indifférents à cette exposition. En pratique, ces mesures semblent mal applicables pour les activités professionnelles concernées et ce sont plus de 90 % des personnes qui travaillent dehors aux heures les plus dangereuses. Ces difficultés sont soulignées par de nombreux agriculteurs : « *Je fais mon boulot, je n'ai pas vraiment le choix* » ; « *Peut-on travailler uniquement en dehors des heures ensoleillées ?* » ; « *Le travail décide à notre place* ».

Lorsque la non-exposition est impossible, il est nécessaire d'utiliser des barrières empêchant un maximum la pénétration des rayonnements UV. Mais les agriculteurs ne se protègent pas assez. Les résultats montrent qu'il existe par ordre décroissant une préférence pour :

- le chapeau/casquette ;
- les lunettes de soleil ;
- les crèmes solaires ;
- les vêtements.

Lorsque les travailleurs en extérieur sont interrogés sur la photoprotection, la grande majorité évoque la crème solaire et oublie les mesures vestimentaires ou les règles de non exposition. Pourtant, l'utilisation de ces produits ne fait pas l'unanimité chez les agriculteurs alors que c'est environ la moitié d'entre eux qui les utiliseraient. Nous retrouvons d'ailleurs une divergence au sein de notre enquête, lorsque nous questionnons les agriculteurs sur la fréquence

d'utilisation de la crème solaire : c'est 48,7 % qui répondent « *jamais* ». Lorsque nous les interrogeons sur l'application selon les conditions météorologiques : c'est 63,9 % qui déclarent ne jamais s'en servir. Dans la littérature comme dans notre étude, beaucoup retrouvent un lien significatif entre l'utilisation de ce mode de protection et les femmes. À noter qu'à cette faible utilisation de la crème solaire s'ajoute des habitudes inadaptées. La nécessité d'utiliser un SPF haut n'est pas toujours connue, la répétition des applications toutes les 2 heures est rarement respectée. Pour favoriser son emploi, ils souhaitent majoritairement une amélioration en termes de facilité et de rapidité d'application : « *Pas le temps d'en mettre, toujours pressé* » ; « *Il faudrait l'appliquer toutes les 2h, manque de temps* ». La texture apparaît également comme un élément à corriger puisque certains précisent : « *Colle avec la poussière* » ; « *Peau trop poilue* ». Des craintes existent sur les conséquences écologiques de l'utilisation de crèmes solaires, elles sont apparues à plusieurs reprises dans les commentaires libres : « *C'est chimique* » ; « *Produits polluants* » ; « *Produits dangereux* » ; « *Non écologique* ».

• Connaissances des risques liés aux UV et surveillance de sa peau

Les agriculteurs sont conscients des risques liés aux rayonnements solaires, ils sont 74,4 % à reconnaître être exposés à ses méfaits. La règle ABCDE n'est pas connue de 91,9 % des répondants de l'étude, ce résultat est similaire dans la population générale puisque dans une étude française c'étaient 90 % des personnes consultant le dermatologue qui ne la connaissaient pas.

Les craintes les plus évoquées sont le coup de soleil (57,5 %) puis la déshydratation (44,5 %) et seulement à la troisième place les cancers de la peau (32,2 %). Rappelons que 24,8 % n'ont aucune appréhension.

Malgré la connaissance des dangers, l'exposition solaire apparaît comme une préoccupation de second plan pour certains agriculteurs. Une faible proportion des agriculteurs a bénéficié d'un examen médical de leur peau. Ce sont 61,5 % qui n'ont jamais été examinés par un dermatologue et 63,5 % qui ne l'ont jamais été par leur médecin généraliste. Un point largement souligné par les agriculteurs est l'accès au dermatologue, qui semble d'autant plus difficile dans les territoires ruraux. Le moindre suivi

par les médecins généralistes est pour sa part plus étonnant, mais les explications peuvent être un manque de confiance dans leur capacité de dépistage ou encore le manque de temps. Ce sont les freins les plus souvent retrouvés dans les études, avec la gêne liée au déshabillage. Les médecins généralistes peuvent être un levier du dépistage cutané, en particulier chez les agriculteurs, à condition qu'ils soient correctement formés à l'examen cutané et au repérage de lésions suspectes, et que ce repérage puisse ensuite aboutir à une prise en charge globale (accessibilité au dermatologue, au chirurgien ou exérèse par le praticien lui-même).

Données comparatives des résultats

• Selon le sexe

Les femmes :

- plus de facteurs de risque de cancer cutané ;
- moins de temps au travail/moins d'exposition ;
- mais plus de coup de soleil au travail ;
- protection : plus de lunettes soleil/crème solaire
- plus de suivi auprès d'un dermatologue ;
- plus d'auto-examen cutané ;
- plus de connaissances et plus sensibilisées.

Les hommes :

- plus de temps passé au travail ;
- protection : plus chapeau/casquette, vêtements, EPI.

• Selon l'âge

Les plus jeunes :

- plus de coup de soleil au travail ;
- protection : plus d'utilisation de la crème solaire ;
- plus d'auto-examen cutané ;
- information par l'entourage et la formation professionnelle.

Les plus âgés :

- moins de temps passé au travail ;
- protection : plus d'utilisation du chapeau/casquette, des vêtements, des EPI ;
- moins de connaissances chez les plus de 60 ans ;
- information par les médias et la MSA ;
- plus sensibilisés et plus demandeurs.

• Selon la filière

- temps de travail en extérieur plus important : bucheronnage, paysagisme, maraîchage ;

- coups de soleil au travail : viticulture ;
- les plus protégés au travail : filière hippique, maraîchage, paysagisme, viticulture ;
- les moins protégés au travail : bûcheronnage, culture, élevage gros animaux ;
- auto-examen et suivi médical : filière hippique et maraîchage ;
- meilleures connaissances : Filière hippique, maraîchage et paysagisme ;
- plus sensibilisées : viticulture et maraîchage ;
- moins bonnes connaissances : bûcheronnage puis élevage/culture.



VALORISATION

Reportage France 3 Franche-Comté :
15 juin 2022

La France agricole : <https://www.lafranceagricole.fr/actualites/face-au-soleil-des-agriculteurs-surexposes-au-cancer-de-la-peau-1,3,245443645.html>

France 24 : <https://cutt.ly/q3hUALK>

La croix : <https://www.la-croix.com/Cancer-peau-attention-quand-travaille-dehors-2022-06-14-1301220097>

Informateur judiciaire : <https://www.informateurjudiciaire.fr>

Libération : <https://cutt.ly/z3UUZdC>

France 3 : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/doubs/cancer-de-la-peau-les-agriculteurs-ne-sont-pas-assez-protoges-des-dangers-du-soleil-2562852.html>

Ma commune info : <https://www.macommune.info/cancer-de-la-peau-attention-quand-on-travaille-dehors/>

Est Républicain : le 31 mai 2022

Le Progrès : le 6 juin 2022

Presse pontissalienne : juin 2022

La Terre de Chez Nous : 24 juin 2022

Village FM : 21 juin 2022

C'est à dire du Haut-Doubs : 20 juin 2022

La thèse à lire sur : <https://cutt.ly/23UlgJY>

Mélanome chez les agriculteurs bretons

Dépistage ciblé du mélanome chez les agriculteurs bretons : une étude qualitative. Mise en pratique de l'auto-questionnaire SAMScore

Alix Godfriaux
Thèse d'exercice en médecine générale
Décembre 2022

Risque solaire
Risques professionnels
Toute filière

MSA Portes de Bretagne
MSA d'Armorique
ARCMISA Bretagne

La cohorte « Agriculture et CAN-cer » a été mise en place en 2005 sur une large sélection d'affiliés adultes à la MSA (Mutualité sociale agricole) dans 11 des 13 départements français métropolitains disposant d'un registre des cancers. Elle a évalué l'incidence des cancers et la mortalité en milieu agricole en France chez 180 000 personnes sur 3 recueils successifs (2011, 2015 et 2020). Les résultats montrent parmi les 43 cancers étudiés une incidence plus faible de six cancers, notamment les cancers connus pour être liés au tabagisme (cancer du poumon, cavité orale, pharynx). À l'inverse, six cancers ont été retrouvés en excès de manière constante, dont le mélanome de la peau avec une incidence supérieure de 29 % chez les femmes en comparaison avec la population générale. Ces résultats ont été récemment confirmés au sein de la cohorte de grande ampleur AgricoH (Consortium of agricultural cohort studies) qui a analysé l'incidence des cancers en milieu agricole chez 182 348 hommes et 66 394 femmes avec cependant des résultats discordants au sein des différentes cohortes pour le nombre de mélanomes chez l'homme.

En 2019, l'Insee recensait sur le territoire national environ 400 000 personnes en emploi d'agriculteurs exploitants. Près de trois-quarts étaient des hommes et n'employaient aucun salarié. Plus de la moitié des agriculteurs avaient 50 ans ou plus. Cette catégorie professionnelle compte proportionnellement le plus de seniors toujours en activité. Elle a également tendance à moins recourir aux soins. De plus, le sexe masculin et

le fait de vivre seul ou d'être isolé socialement, à fortiori en zone rurale, majorent le risque d'avoir un mélanome plus épais au diagnostic, et par conséquent une survie moins bonne. Tous ces éléments plaident en faveur d'un dépistage ciblé du mélanome dans cette population rurale et agricole dont les facteurs de risque sont bien établis.

Le dépistage systématique du mélanome par un examen cutané complet dans la population générale n'est pas recommandé, en effet il n'a pas fait la preuve de son efficacité sur la diminution de la mortalité et aurait un coût élevé. Selon l'HAS, il faut donc privilégier un dépistage ciblé, nécessitant d'abord l'identification des patients à risque. Celle-ci peut en premier lieu être réalisée par les médecins généralistes qui sont des acteurs de premiers recours, mais également par les patients eux-mêmes, via le SAMScore.

• L'auto-questionnaire SAMScore

Le SAMScore (Self-assessment of melanoma risk score) est un auto-questionnaire élaboré en 2009 par le Réseau Mélanome Ouest, supporté par l'INCa (Institut national du cancer). Il est destiné aux patients, simple d'utilisation et reprend en 7 points les facteurs de risque de mélanome décrits par l'HAS. Un patient est considéré « à risque » dans trois situations : s'il a plus de 60 ans et des éphélides, s'il a moins de 60 ans et plus de 20 naevi sur l'ensemble des deux bras, ou s'il réunit 3 des 7 conditions suivantes : avoir un phototype I ou II, avoir pris des coups de soleil sévères dans l'enfance, avoir des éphélides, avoir plus de 20 naevi sur l'ensemble des deux bras, avoir vécu dans une zone de fort ensoleillement, avoir un antécédent personnel ou familial de mélanome. Le classement du patient comme « à risque » recommande un examen cutané complet annuel. En identifiant les patients à risque élevé de mélanome, le SAMScore répondrait à la stratégie de dépistage ciblé en permettant d'examiner 11 fois moins de patients pour détecter un mélanome qu'avec un dépistage en population générale. L'indice de Breslow au diagnostic est également plus faible. Une thèse réalisée en 2013 auprès de médecins généralistes du Nord-Pas-de-Calais montre que le SAMScore est considéré comme « adapté » et « pratiqué » par les médecins généralistes, cependant il mériterait d'avoir une plus

grande notoriété. Sa distribution au patient par les médecins généralistes en fin de consultation a permis un taux de participation de 54,4 % dont près de la moitié diagnostiquée « à risque » de mélanome en Ille-et-Vilaine. Dans la même étude 7,8 % des patients ont commis une erreur dans l'identification de leur risque par le SAMScore ; ils étaient plus souvent âgés et consultaient en campagne. Un atout majeur du SAMScore est sa faisabilité sans intervention d'un médecin, permettant sa diffusion à des populations qui consultent peu.

La sous-consommation médicale des agriculteurs bretons et leur risque accru de développer un mélanome en font une population particulièrement importante à cibler dans les programmes de dépistage et de prévention actuels et à venir.

L'objectif principal de cette étude est de recueillir auprès des agriculteurs leur connaissance de la pathologie, leurs représentations et leurs habitudes de photoprotection. L'objectif secondaire est d'observer la réalisation de l'auto-questionnaire SAMScore dans cette même population.

Synthèse des résultats

• Connaissances sur le mélanome

Le mélanome est presque toujours décrit, à raison, comme le cancer de la peau. Une minorité n'utilise pas le mot « cancer » et semble comprendre le mélanome comme un terme scientifique pour désigner des grains de beauté : « *Le mélanome pour moi c'est, euh, les taches que l'on a sur le dos.* » ; « *C'est un grain de beauté, une tache sur la peau et puis qui finit par grossir, je sais pas si ça pourrait en être (montre ses grains de beauté).* »

La gravité de la pathologie est largement admise : « *Pareil que les autres cancers* ». Certains se questionnent cependant sur la mortalité, étant donné que la lésion initiale est circonscrite à la peau et non pas à un organe profond : « *Ah bah alors là, je ne sais pas. Mais si ça ne vient qu'à partir des grains de beauté, je ne sais pas si ça affecte d'autres zones du corps* ».

En ce qui concerne la lésion initiale à rechercher, les réponses sont très variées, avec une

hésitation parfois marquée. Certains voient le mélanome comme une tache, « rougeâtre », « rosée », « une grosse tache de rousseur », tandis que d'autres l'imaginent plutôt en relief « une boursoufflure, ou bien un point », « un bouton qui change de couleur », « un genre de verrue, une chose comme ça ». Une partie avoue son ignorance : « Aucune idée », « Bonne question » Quelle que soit la forme décrite, la notion d'évolutivité et de majoration progressive de sa taille était presque toujours mentionnée.

• Le soleil comme facteur de risque

Le soleil est perçu de manière ambivalente. D'un côté, l'ensoleillement est un facteur de production

pour les cultures, de l'autre il peut devenir néfaste lorsqu'il est présent en excès, comme en témoignent les périodes de sécheresse particulièrement sévères vécues à l'été 2022 : « En ce moment le beau temps c'est un peu notre ennemi. Le dicton c'est un mauvais temps, c'est le même temps qui dure trop longtemps. »

La plupart s'accordent sur le fait qu'ils fuient plutôt le soleil, surtout lorsqu'il apporte beaucoup de chaleur, et pas seulement par crainte de la brûlure solaire. Sont aussi évoqués les maux de tête, la déshydratation. De manière générale, les agriculteurs savent qu'ils sont plus à risque de développer un cancer de la peau par leur exposition professionnelle : « En travaillant dehors, l'exposition au soleil, je pense que je suis plus à risque ». Ils sont également unanimes sur le risque solaire en Bretagne, qualifié de « trompeur » en lien avec des températures plus douces et une couverture nuageuse fréquente : « On a l'impression d'être protégé par un temps gris, mais les UV passent quand même » ; « C'est à craindre pareil ».

Le travail en extérieur quotidien pendant toute une carrière leur donne intuitivement une connaissance parfaite de la réaction de leur peau face au soleil, qu'elle bronze ou qu'elle brûle. Parfois, les participants évoquent une habitude de leur peau suite à une exposition solaire répétée, les rendant moins vigilants. Cette attitude est plus fréquemment retrouvée chez ceux ayant un phototype plus foncé : « Je pars du principe, mais bon j'ai peut-être tout faux, que je profite

du soleil très tôt en saison donc je me dis que la peau s'habitue... » ; « C'est-à-dire, comme on est toujours dehors, c'est différent de quelqu'un qui est toujours dans un bureau, qui va s'exposer tout à coup une journée complète au soleil, nous on est tout le temps dehors, la peau elle est un peu habituée au soleil ».

• Les coups de soleil dans l'enfance

La plupart des interrogés rapportent une protection solaire insuffisante dans l'enfance. Pour la plupart, les parents étaient agriculteurs également et, dans leur souvenir, ne se protégeaient pas du soleil : « Mes parents n'étaient pas trop du genre à nous dire de nous protéger. Eux, ils ne se protégeaient pas du tout » ; « On bronçait tellement vite... on était tout le temps torse nu, pas de crème solaire. Ils étaient agriculteurs aussi, ils ne se protégeaient pas, jamais de crème ».

Certains évoquent la défiance dont ils faisaient preuve envers l'autorité parentale en ne se protégeant pas malgré les conseils : « Ma mère elle gueulait bien mais on mettait pas de T-shirt, après l'école au mois de juin juillet on était toujours dehors, on s'amusait avec les frères et sœurs à celui qui avait le plus beau coup de soleil ». Ils gardent en mémoire des coups de soleils fréquents, parfois « jusqu'à peler », « totalement brûlé », « la peau qui se décollait ». Les plus âgés évoquent une époque différente : « Si on remonte 50 ans en arrière, le cancer de la peau on en parlait pas, donc les gens ne faisaient pas gaffe à ça. » Un seul participant se souvient d'une règle stricte « Crème casquette ».

• Habitudes de photoprotection

Les moyens de protection physique sont largement plus utilisés que la crème solaire. Le couvre-chef est cité de manière unanime. Il comporte des bords longs et une protection de la nuque pour seulement deux participants, dans les autres cas c'est une casquette. Aucun des agriculteurs interrogés ne travaille torse nu. Au minimum ils portent un T-shirt et un short lors de grandes chaleurs. Sinon ils essaient autant que possible de porter des manches longues. Les agriculteurs au contact d'animaux ont souvent un bleu de travail. Les lunettes de soleil ne sont spontanément citées qu'une seule fois. Quant

à la crème solaire, elle est de manière générale assez délaissée. Les raisons évoquées sont multiples :

- pénibilité avec la poussière environnante ;
- méfiance envers la composition ;
- peu convaincus de l'intérêt ;
- par manque d'habitude.

Certains en appliquent de manière occasionnelle, lors de certaines tâches bien définies : « *Je n'en mets que quand je vais ramasser la paille.* » ; « *Je mets de la crème solaire quand on plante, quand on est fixe* » Quand elle est utilisée, c'est souvent l'indice maximal et principalement sur le visage, mais elle est peu réappliquée dans la journée. D'autres en utilisent en vacances, mais pas sur le lieu de travail. Un quart de notre échantillon n'en applique jamais.

Les conduites d'évitement avec recherche de l'ombre étaient privilégiées autant que possible, surtout entre midi et seize heures : « *On essaie de trouver des postes de travail ombragés sur les heures en fin de matinée et début/milieu d'après-midi* ». Les jours de grosses chaleurs, les emplois du temps sont adaptables pour la plupart : « *Je commence plus tôt dans la journée. D'ailleurs quand il pleut, c'est pareil, j'organise mon travail en fonction.* » ; « *En période de canicule, les heures les plus chaudes je n'y vais pas. J'essaie de travailler plus tôt le matin* ». Sur certaines exploitations, le choix du travail à l'ombre est impossible car l'activité est conditionnée par la nécessité : « *Disons que c'est le travail qui nous dicte où on va. Même s'il y a trop de soleil, quand il faut faire le travail, on doit le faire.* »

• L'auto-examen de la peau

L'auto-examen de la peau pour repérer des lésions inhabituelles est peu pratiqué. Les rares qui s'examinent la peau surveillent souvent un grain de beauté en particulier : « *Mis à part mon grain de beauté dans le dos, un gros, que je surveille* » ; « *Les grains de beauté je regarde (montre un grain de beauté sur le ventre), je sais plus si c'est celui-là mais je le surveille* ». La moitié des femmes examinent leur peau, mais plutôt les mains et le visage. Quant à l'hétéro-examen de la peau, par les conjoints par exemple, il n'est pas plus pratiqué. L'une des raisons avancées est la méconnaissance de la lésion initiale du mélanome.

• Le recours au médecin

En cas de lésion suspecte sur la peau, tous s'accordent à dire qu'il faut consulter un médecin. Le délai qu'ils s'accorderaient est assez variable, de quelques jours à un mois. Ce délai peut être raccourci en fonction de l'incitation à consulter exercée par le conjoint : « *Il faudrait que ma compagne me pousse un peu* ». Le praticien consulté en premier lieu reste le médecin traitant pour la majorité des participants. Certains expriment le projet d'aller voir un dermatologue directement, avant de se souvenir qu'ils ont besoin d'être adressés par un médecin. La fréquence habituelle de consultation de son médecin traitant est variable. Hormis un agriculteur qui a un traitement chronique à renouveler tous les six mois, les autres ne consultent qu'en cas de nécessité, insistant sur le caractère incapacitant du problème de santé : « *Si je me démets le dos, j'y vais* » ; « *Mais tant qu'il n'y a rien qui nous empêche de mettre un pied devant l'autre le matin, et ben on y va* ». Deux interrogés ont déjà consulté un dermatologue au cours de leur vie, l'un pour un examen cutané complet, l'autre pour l'exérèse d'une lésion du cuir chevelu.

• La vision de la prévention

Lors du recueil des suggestions pour améliorer l'information et la prévention du mélanome dans le milieu agricole, la plupart reconnaissent que le canal privilégié reste la MSA, c'est-à-dire leur organisme d'assurance maladie. Ils reçoivent régulièrement des courriers d'information, des newsletters, des spots de prévention, qu'ils lisent avec plus ou moins d'intérêt selon les cas. Même ceux qui expriment un agacement administratif envers la MSA la considèrent comme l'interlocuteur le plus justifié. Concernant la forme que pourraient emprunter ces messages ciblés sur la prévention, certains imaginent une communication plus axée sur les réseaux sociaux ou au contraire via des intervenants directement au contact des agriculteurs. Certains citent les coopératives, d'autres sont attachés au courrier postal, faisant le parallèle avec le dépistage du cancer colo-rectal ou la mammographie. Les visites de médecine du travail ont été souvent évoquées comme un moment adapté pour aborder le sujet de la prévention solaire et du mélanome. Elles permettraient de réaliser un examen systématique de la peau. Cependant,

le statut d'exploitant non-salarié ne prévoit pas de suivi par la médecine du travail comme cela peut être le cas chez les salariés agricoles. Plusieurs participants se souviennent avec un certain regret d'un « camion » de la MSA qui s'installait pendant une journée dans le village et recevait les agriculteurs pour une visite de médecine préventive. Tous s'accordent sur le fait que la prévention la plus efficace est une information diffusée sur les canaux propres à la profession. Ils évoquent rarement le sujet de la prévention solaire avec leurs pairs, que ce soit leurs employés ou leurs collègues. Les raisons

évoquées semblent venir d'une certaine pudeur, compatible avec une image de « *dur-au-mal* » qui existe dans la profession : « *Il y a le fait qu'on est pas une profession qui se plaint beaucoup, je pense. On ne va pas pleurer sur nos lauriers. Il ne faut peut-être pas s'écouter au moindre bobo* ». Au contraire, un sujet fréquemment abordé de manière spontanée pendant les entretiens et qui semble être plus discuté au sein de la profession est celui des produits phytosanitaires (pesticides). L'inquiétude autour de ces produits les rend aux yeux de certains plus dangereux que le soleil.

Conclusion

Le dépistage ciblé du mélanome dans cette population doit être plus que jamais privilégié, étant donné l'exposition quotidienne aux rayonnements UV et la tendance à la sous-consommation médicale chez les agriculteurs. Une identification pratique et rapide des patients à risque est nécessaire et un outil de choix pourrait être le SAMScore, autoquestionnaire reprenant les facteurs de risques de développer un mélanome et permettant au patient de déterminer lui-même son risque. Ce travail a mis en évidence chez les agriculteurs interrogés une bonne sensibilisation des risques liés au soleil mais des comportements de photoprotection en réponse insuffisants, par manque d'habitude ou de praticité. La crème solaire est délaissée au contraire des moyens de protection physiques, vêtements longs et chapeau, qu'il faut continuer d'encourager. Parmi les freins au diagnostic précoce du mélanome chez les agriculteurs, on note le défaut de perception des risques liés au soleil, le manque d'exemple parental et la banalisation des coups de soleil dans l'enfance, la réticence à consulter le médecin chez une population qui donne la priorité à son corps comme outil de travail. Il a confirmé le rôle essentiel du médecin traitant comme premier recours en cas de lésion cutanée suspecte. Cela plaide d'autant

plus pour la formation continue du médecin généraliste en dermatologie, en e-learning ou sous forme de Diplômes Universitaires. Afin d'améliorer la prévention et le dépistage du mélanome chez les agriculteurs, les conseils de photoprotection sont à renouveler sans cesse via les canaux d'information propres à la profession. De manière plus générale, les déterminants aux changements de comportement en matière de prévention solaire doivent être identifiés afin d'entraîner de meilleures attitudes pour les années à venir notamment en ce qui concerne le bronzage récréatif.

Le SAMScore a permis d'identifier plus de la moitié des agriculteurs comme étant « à risque » de mélanome dans l'échantillon. Le questionnaire a été bien accueilli et représente une aide prometteuse dans la démarche de dépistage ciblé. L'accent doit être mis sur sa diffusion, aux populations à risque comme aux médecins généralistes dont l'information est encore insuffisante. Il pourrait être intéressant d'évaluer le taux de participation au SAMScore dans un dépistage de plus grande ampleur à l'échelle départementale ou régionale, et dans des populations à risque comme les travailleurs d'extérieur, marins-pêcheurs, ouvriers du BTP...

Le risque chimique

Étude de l'exposition au chrome

Surveillance de l'exposition des salariés à l'exposition au chrome VI

Risque chimique
2020

MSA d'Alsace
Caisse d'Assurances accidents agricoles 67

Le chrome est un élément naturellement présent dans notre environnement. Dans le cadre du travail on le retrouve sous forme métallique (également appelé chrome élémentaire ou chrome 0) ; sous divers états d'oxydation (II, III, VI). Le chrome VI et ses composés (familles des chromates solubles, chromates peu solubles, dichromates) sont largement utilisés dans l'industrie principalement pour leurs propriétés de résistance. Le chrome VI est également retrouvé dans les eaux (notamment de boisson) et les sols à très faible dose. En 2012, il a été estimé que l'industrie française a utilisé plus de 12 000 tonnes de minerais de chrome et 6 000 tonnes de composés du chrome VI. Grâce à leur résistance au ternissement et à la corrosion, de nombreuses industries utilisent les composés du chrome VI dans leurs procédés.

La voie respiratoire est la principale voie d'exposition professionnelle au chrome VI. Le chrome VI peut se retrouver dans les fumées ou poussières issues des procédés industriels l'utilisant. Les personnes travaillant avec ces composés ou vivant à proximité de ces usines peuvent être exposées au chrome VI par inhalation. Le chrome VI peut également être absorbé par voie digestive via l'eau de boisson (ce qui explique sa présence dans l'urine d'une grande majorité de la population). Le chrome VI peut entraîner des effets aigus, chroniques voire cancérogènes chez l'Homme. Il est classé produit CMR avéré par l'Union européenne (groupe 1A) dans le cadre d'exposition par inhalation. Le chrome VI et la plupart de ses composés accroissent le risque de cancers broncho-pulmonaires. Les effets lors d'exposition chronique se manifestent

principalement au niveau respiratoire (irritation, toux, gêne respiratoire).



EN SAVOIR PLUS

Consulter le livrable

<https://ssa.msa.fr/wp-content/uploads/2020/11/Le-Chrome-présentation-et-dérivés-2.pdf>

Détection des résidus de pesticides des pulvérisateurs agricoles

Décontamination de pulvérisateurs agricoles par un mélange d'ammoniums quaternaires et de peroxyde d'hydrogène

Risque chimique
2018

MSA Lorraine
Unité de méthodologie, data management et Statistiques, CHRU Nancy

Des études ont montré la présence de résidus de pesticides sur les pulvérisateurs agricoles malgré les procédures classiques de lavage. Ici, l'étude s'attache à évaluer l'exposition professionnelle à des résidus de pesticides des techniciens agricoles en charge de la maintenance des pulvérisateurs et à mesurer les effets d'une décontamination par un mélange à base de peroxyde d'hydrogène et d'ammoniums quaternaires (DESDEC R2D4®) sur les éventuels pesticides résiduels.

Méthodologie de l'étude

- dix pulvérisateurs faisant l'objet d'une maintenance ;
- application d'une lingette au niveau de 5 zones distinctes (buses, rampes, échelle, cuve, volant)

- 2 temps de prélèvements : avant décontamination (mesure de référence) et après décontamination par le Desdec R2D4® ;
- détection d'un panel de 330 produits phytosanitaires couramment utilisés en agriculture ;
- analyse en chromatographie gazeuse et liquide.

Synthèse des résultats

- contamination significative des pulvérisateurs à usage agricole faisant l'objet d'une maintenance par des produits phytosanitaires résiduels ;
- importante variabilité des résultats concernant le nombre de pesticides détectés et le niveau de contamination en fonction des pulvérisateurs ;
- la décontamination par le Dedec R2-D4 permet une réduction significative des concentrations initiales en pesticides mais reste inférieure au niveau attendu en référence à d'autres domaines d'application du produit.

Cette étude de terrain constitue une première approche pour évaluer l'intérêt d'une décontamination de pulvérisateur agricole par un mélange d'ammonium quaternaire et de peroxyde d'hydrogène (Desdec R2-D4®) testé avec succès dans d'autres domaines industriels, de protection

civile ou militaire. Des études complémentaires en conditions expérimentales avec comparaison avec d'autres processus de décontamination pourraient compléter ces premiers résultats.



VALORISATION

Poster, congrès national de médecine du travail à Strasbourg, 2021, Valérie Denny-Bas, Thomas Remen, Didier Orivelle et Patrick Allard.



Le risque respiratoire

Prévention des risques respiratoires

Qualification et quantification des microorganismes dans les bâtiments agricoles : l'outil Agri'inspir

Risques professionnels
Risques respiratoires
Toute filière
2021-2022

Asept Franche-Comté
MSA de Franche-Comté

Les pathologies pulmonaires professionnelles agricoles (Pappa) désignent un ensemble de maladies respiratoires induites par l'exposition des salariés et des non-salariés agricoles à des substances de nature biologiques, chimiques, gazeuses ou allergiques dans leur cadre professionnel.

La population agricole est considérée comme à risque élevé de pathologies pulmonaires alors même que les données scientifiques montrent une forme de paradoxe : en effet, les travailleurs agricoles sont, du fait de leurs expositions également mieux protégés que la population générale vis-à-vis de certaines pathologies.

Ce risque varie d'un métier à l'autre et d'une région à l'autre. Le dépistage et le diagnostic d'une pathologie pulmonaire peut être long, notamment parce que des symptômes ressemblent à ceux d'une grippe/bronchite hivernale. Le développement du projet Agri'inspir s'inscrit donc dans le cadre de cette action de prévention de la maladie en offrant un système de détection des aérocontaminants dans l'air permettant aux travailleurs agricoles d'être alertés sur la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments professionnels.

Actuellement, il n'existe aucun dispositif associant collecte et analyse des microorganismes responsables de l'aérocontamination dans un milieu fermé en exploitation agricole. Le Hacking Health de Besançon a été l'occasion de

soumettre concrètement le projet pour déterminer sa faisabilité technique.

La mention entrepreneuriale décerné par Deca-BFC à l'issue de la présentation de clôturer a permis d'entériner le choix de développer l'outil en s'inscrivant dans un travail opérationnel dans la durée. Il n'existe pas actuellement de dispositif clé en main permettant des résultats rapides de mesure de l'aérocontamination dans un milieu fermé en exploitation agricole.

Le projet Agri'inspir vise donc à la création d'un outil permettant la qualification et la quantification des microorganismes dans les bâtiments agricoles.

Les fonctions principales et contraintes auxquelles doit répondre un tel dispositif sont les suivantes :

- collecter un échantillon des micro-organismes présents dans l'air de l'environnement agricole ;
- minimiser la perte de micro-organismes au cours de la récupération de l'échantillon prélevé ;
- préserver l'intégrité des microorganismes au cours de la collecte pour pouvoir les dénombrer et les identifier ;
- adapter la méthode de collecte pour qu'elle soit compatible avec la méthode d'analyse ;
- faciliter le travail de l'opérateur (poids, ergonomie, vitesse de collecte...) ;
- limiter les nuisances sonores durant l'utilisation.

La plus-value de l'outil Agri'inspir :

- permettre la création d'un outil de recueil et d'analyse des aérocontaminants présents dans l'atmosphère tout en concourant à la prévention primaire des risques respiratoires ;
- permettre une transmission automatisée des données d'analyse, fonctionnalité encore indisponible à ce jour sur le marché.

L'utilisation de cet instrument sera facilitée par le réseau Santé et Sécurité au Travail des 35 caisses de MSA qui pourront l'utiliser en format démonstration et sensibilisation auprès des assurés agricoles afin de démontrer les risques encourus au quotidien⁽¹⁾.



L'Asept et la MSA Franche-Comté au Hacking Health de Besançon

Pour la première fois, l'Asept Franche-Comté Bourgogne et la MSA de Franche-Comté présentaient un projet pour ce marathon de l'innovation : « Agri'Respir ». L'objectif était clairement identifié, à savoir de trouver un moyen d'allier collecte & analyse de micro-organismes responsables des pathologies pulmonaires agricoles.

• Le marathon d'innovation ouverte en santé, c'est quoi ?

Le temps d'un marathon de 48 h, des professionnels de santé ou des patients ont la possibilité de tester une idée, de développer très rapidement un prototype et ainsi valider ou non le concept. Les participants, en équipes, vont croiser le maximum de compétences pour réfléchir des solutions viables. Les projets sont présentés en fin de hackaton et un trophée est remis aux plus prometteurs.

Spécificité du Hacking Health Besançon, l'événement permet le développement d'applications numériques et le prototypage d'objets et

de dispositifs physiques, grâce aux savoir-faire microtechniques et l'installation d'un fablab sur place.



VALORISATION

Est Républicain, vendredi 3 juin 2022 « Ils imaginent un appareil pour prévenir les agriculteurs des risques respiratoires »

Hacking Health, innover pour la santé. Témoignane de YannMartin, N°106, novembre – décembre 2021, page 40.

Recherche.com, « Hacking Health », News, témoignage de Steffi Rocchi (CHU) et Yoann Martin (MSA Franche-Comté) pour Agri'Respir, décembre 2021, n°31, page 10.

(1) Représentation 3D du prototype et non du modèle définitif Agri'Respir.

Étude sociologique sur les risques respiratoires

Une étude sociologique de la représentation de la santé chez les jeunes

Risques respiratoires
Parcours de soins
2021-2022

Asept Franche-Comté
MSA de Franche-Comté
CHRU de Besançon

Le volet sociologique de l'étude Pature s'est donné pour objectif d'apporter un éclairage sur la trajectoire de vie d'adolescents qui ont été sélectionnés dans le cadre de l'étude clinique Pature démarrée il y a 18 ans, année de leur naissance. À la genèse de cette étude, La « cohorte Pasture » (en France, « étude Pature ») a été mise en place en 2001 pour déterminer les relations entre la vie à la ferme et la protection contre les maladies allergiques dans le cadre d'une coopération européenne dont 5 pays ont participé : l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, la France (uniquement au sein de la région de Franche-Comté) et la Suisse. En France en 2001, plus de 200 personnes ont participé. Des femmes enceintes se sont portées volontaires pour un suivi médical de leur enfant, les engageant dans une étude longitudinale encore effective aujourd'hui. Ainsi, en 2022 se sont déroulées les dernières visites cliniques, pour lesquelles les enfants, qui ont aujourd'hui entre 18 et 19 ans, se sont déplacés. La cohorte Pature française est donc composée au départ de 200 francs-comtois dont la moitié ont vécu dans une ferme d'élevage et l'autre moitié ayant grandi dans ce même environnement rural, mais dans un monde « non fermier ».

Suite à l'analyse longitudinale des résultats cliniques, il a été démontré par l'équipe médicale Pature que :

- la naissance et la vie dans une ferme d'élevage protègent contre la survenue des maladies allergiques atopiques (asthme et rhino-conjonctivites allergiques, dermatite atopique, allergie alimentaire ;
- la consommation de lait cru par la mère

pendant la grossesse et/ou par l'enfant pendant les premières années de vie protège contre les maladies allergiques et contre les infections aiguës de la première année de vie ; cet effet est augmenté par la consommation de produits laitiers « de la ferme » ;

- la diversification alimentaire précoce des nourrissons et, de façon indépendante, la consommation précoce et diversifiée de fromages sont aussi protectrices contre la survenue des maladies allergiques atopiques ;
- les facteurs environnementaux de cette protection sont associés à une orientation précoce des réponses immunitaires vers un profil cellulaire et cytokinique de type « régulateur », tant de l'immunité innée que de l'immunité adaptative ; l'environnement de la mère pendant la grossesse influence le profil immunitaire de l'enfant avant même qu'il ne soit exposé à ces facteurs environnementaux ;
- la diversité des expositions, qu'elles soient environnementales ou alimentaires, apparaît comme un élément essentiel d'un équilibre immunitaire qui permette à la fois des défenses correctes contre les pathogènes (lutte contre les infections) et l'absence de survenue de réactions anormales et excessive à l'environnement (manifestations allergiques) ;
- l'étude sociologique prend son ancrage dans cette analyse médicale établie afin de la poursuivre en cherchant à comprendre quel rapport entretiennent les jeunes (de la cohorte PATURE) avec leur santé, et notamment leur santé respiratoire, tout au long de leur développement.

• Envisager des messages de prévention adaptés aux résultats

À destination des ados :

- informer sur les symptômes des maladies atopiques ;
- alerter sur les risques d'un manque de prise en charge des problèmes respiratoires ;
- apporter une information complète sur les moyens mis à disposition pour contrer la maladie ;
- faire comprendre le mécanisme de la désensibilisation, qui ne crée pas une faiblesse immunitaire comme le ferait des antibiotiques ;

– écouter les mineurs isolés et leur proposer des alternatives pour rester actifs ;

À destination des familles :

– proposer des rencontres dans un milieu fermier avec des enfants et leur famille ;

– diffuser les résultats clés de l'étude Pature ;

– proposer des activités ludiques sur le thème de la ferme ;

– proposer un partenariat avec des agriculteurs locaux pour valoriser le travail de la ferme : la poussière et les micro-organismes ne sont pas «sales», mais sont essentiels au bon fonctionne-



EN SAVOIR PLUS

L'étude Pature dans le rapport Études & Recherches MSA 2019 est consultable : <https://www.msa.fr/Ifp/documents/98830/92244578/Projet+scientifique+2019+-+Rapport+études+et+recherches>

Étude de cas clinique du risque pulmonaire de silicose en filière rizicole

La filière rizicole exposerait-elle les travailleurs à un risque pulmonaire de silicose ? Une étude de cas clinique

Sophie Dupuis-Navai
Mémoire pour l'obtention du diplôme de Médecine Agricole
Octobre 2021

MSA du Languedoc
INMA

En Camargue, la principale céréale cultivée est le riz. Un travailleur polyvalent de cette filière rizicole présente une sarcoïdose pulmonaire. Malgré un an de corticothérapie, les images radiologiques de sa granulomatose ne se sont pas améliorées. Le travailleur décrit son activité professionnelle : lors de la récolte, il s'expose à une grande quantité de poussières de balle de riz, très irritante au niveau respiratoire. Cette balle est très riche en silice amorphe, mais ne contient pas de silice cristalline. Les médecins évoquent alors une possible granulomatose silicotique. Une analyse minéralogique des biopsies pulmonaires confirme une surcharge importante en silice. Une reconnaissance en maladie professionnelle est demandée mais elle est rejetée car il n'existe pas de lien de causalité entre la pathologie respiratoire et l'exposition à la balle de riz.

L'étude du poste de travail met en évidence une exposition à la silice cristalline et aux silicates pour les travaux mobilisant les sols argilo sablonneux. Mais aussi à la silice amorphe de la balle de riz lors de la récolte, des différentes étapes du traitement et du stockage du riz dans les silos. Une évaluation qualitative de l'empoussièremment a été faite dans les silos hors de la période de la récolte qui confirme un niveau important d'empoussièremment. Le travailleur est surtout exposé à la silice dans les silos car le système d'aspiration filtration n'englobe pas tout le procédé ou est inexistant. Il est d'autant plus exposé qu'il n'utilise pas régulièrement les protections respiratoires. Tout cela semble avoir été à l'origine de cette granulomatose silicotique.

Le risque poussière

Étude de l'impact des poussières de bois en Limousin

Impact des poussières de bois

Risque poussière
Risques respiratoires
Risques psycho-sociaux
Filière bois

2017-2018
MSA du Limousin

L'étude a été menée en 2017-2018 comprenant la réalisation d'une campagne de mesurage de l'exposition aux poussières de bois dans les scieries employant de la main-d'œuvre sur le Limousin.

Les objectifs sont de :

- établir un constat concernant l'exposition ;
- objectif du PSST 2016-2020 (mise en œuvre d'une action de prévention à destination des travailleurs exposés au risque Cancérigène mutagène reprotoxique) ;
- établir un contact avec la filière scierie fixe.

La campagne de mesurage a été réalisée dans 22 entreprises et par un organisme accrédité Cofrac. Plusieurs actions ont découlé de cette étude notamment au niveau du service Santé sécurité au travail (SST) avec une information portant sur les risques-psycho-sociaux à destination des employeurs (objectif PSST 2016-2020). Un test d'une solution technique est en cours, permettant de diminuer les taux d'empoussièrement. Le retour d'expérience est prévu en 2023-2024.



Étude de l'exposition des paysagistes à la silice cristalline

Évaluation de l'exposition des paysagistes à la silice cristalline. Étude descriptive auprès des entreprises du secteur du paysage d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan

Risque poussière
Risque chimique
Risques respiratoires

MSA Portes de Bretagne

L'aménagement d'espaces extérieurs requiert de plus en plus l'utilisation de pierres naturelles et reconstituées, exposant les travailleurs à la silice cristalline. En l'absence de recommandations de bonnes pratiques, se pose la question des modalités de surveillance médico-professionnelle des travailleurs, et des informations de prévention à transmettre aux paysagistes dans le but d'éviter l'apparition de cas de silicoses, mais aussi de cancers broncho-pulmonaires ou de pathologies auto-immunes.

L'objectif de l'étude est d'évaluer l'exposition à la silice cristalline des paysagistes réalisant des chantiers de création dans le but d'adapter la surveillance médico-professionnelle des travailleurs et les messages de prévention. L'étude descriptive comprend un état des lieux des matériaux minéraux utilisés sur les chantiers, et des méthodes de travail (outillage, protections collectives et individuelles) et la réalisation de métrologies individuelles sur 4 chantiers : poussières alvéolaires et quartz, cristobalite, tridymite qui sont les trois principales formes de la silice cristalline. L'exposition à la silice cristalline reste modérée sur les chantiers de paysage, mais peut parfois dépasser la VLEP ou l'atteindre rapidement.

L'évaluation de l'exposition doit être approfondie, c'est pourquoi il est proposé aux salariés volontaires de remplir un agenda d'exposition sur une année et de le transmettre au médecin du travail (ou au professionnel de santé) lors de

sa prochaine convocation afin de juger de la pertinence d'une imagerie thoracique et de sa fréquence de réalisation dans l'attente de recommandations de bonnes pratiques. Des mesures d'information et de prévention paraissent indispensables. A cette fin, un dépliant d'information conçu par la MSA est proposé aux salariés exposés au cours des consultations.



Étude de l'impact des poussières de bois sur la santé

Époussières de bois & santé 2013 : résultats et recommandations

Risque poussière
Risques respiratoires

MSA Ain-Rhône

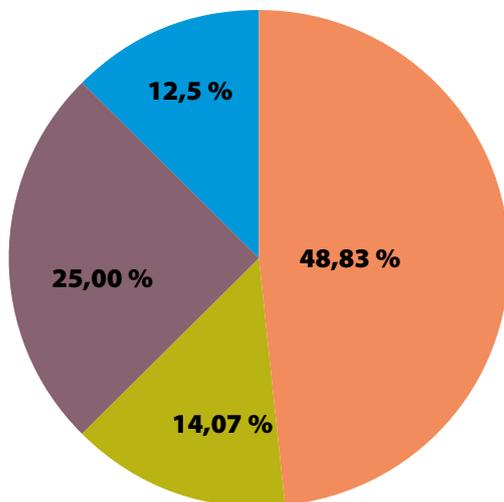
Chaque année en moyenne, on dénombre 128 cas de maladies professionnelles dues aux poussières de bois (dont 78 cas de cancers). Les poussières de bois constituent la deuxième cause de cancers professionnels en France après l'amiante. Une étude a été menée par la MSA Ain-Rhône au cours du premier semestre 2013 auprès de 18 petites scieries de moins de 10 salariés.

Les poussières de bois sont nocives par contact cutané et par inhalation quel que soit le type de bois, mais les effets sont variés chez l'homme selon leurs tailles : « *les grosses particules (plus de 1/10 de mm) retombent rapidement au sol ; elles sont arrêtées en grande partie par le filtre nasal et ne peuvent pénétrer profondément dans le système respiratoire* » les petites particules (moins de 1/10 de mm) restent longtemps en suspension dans l'air et peuvent mettre jusqu'à 7 heures pour retomber au sol ; ces poussières sont assez fines pour franchir le filtre nasal sans être arrêtées.

L'absence de précautions lors des différentes phases de travail peut avoir des conséquences sur la santé, notamment : atteinte de la peau et des yeux : eczéma allergique, conjonctivite..., atteinte des voies respiratoires : bronchite chronique, toux irritative ou allergique, asthme, cancers naso-sinusiens... Les symptômes à ne pas négliger et à signaler au médecin du travail : un écoulement nasal persistant, une obstruction nasale surtout unilatérale, un saignement de nez répété, une toux persistante rythmée par le travail.

L'étude a été menée par la MSA Ain-Rhône afin de contrôler, dans un but non réglementaire, le respect de la valeur limite d'exposition professionnelle dans ces deux départements. Après

des visites préalables et la réalisation d'une enquête téléphonique appréciant la prise en compte du risque lié aux poussières de bois au sein de ces petites structures, les mesures effectuées auprès de 65 salariés ont objectivé la conformité dans près de trois quart des cas. Les résultats ont permis de montrer les postes les plus exposés : zone d'empilage, le travail de tri en sortie de déligneuse et à proximité des machines, » et les moins exposés : poste en cabine ou sur le parc à grumes. Au sein des deux départements, 75 % des mesures sont < VLEP (1mg/m³) et 67 % des scieries ne dépassent pas la valeur réglementaire. La médiane se situe à 0,288 mg/m³.



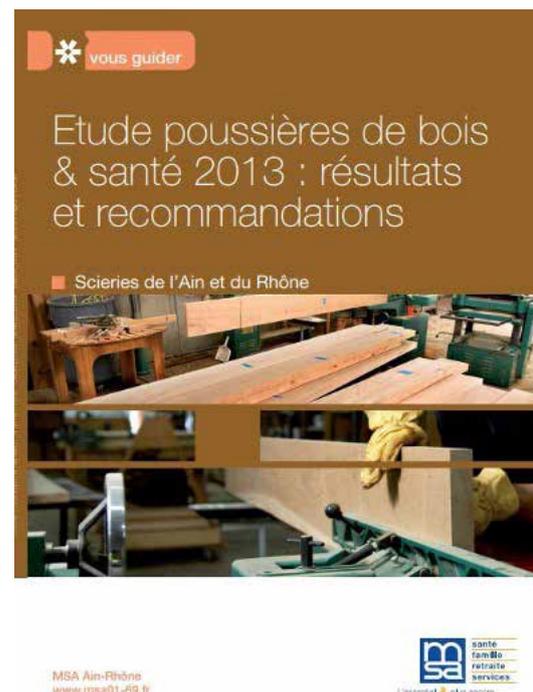
- mesures < 10% VLEP
- 10% ≤ mesures ≤ 50% VLEP
- 50% ≤ mesures ≤ 100% VLEP
- mesures ≥ 100% VLEP



EN SAVOIR PLUS

Livrable

Étude poussières de bois & santé 2013 : résultats et recommandations - MSA Ain-Rhône » https://ssa.msa.fr/wp-content/uploads/2020/12/131209_plaquette-poussieres-bois.pdf



Valorisation

Article Le Bimsa <https://lebimsa.msa.fr/prevention/une-prevention-multibranches/>

Étude de l'impact des poussières en production de canard gras

Exposition aux poussières en production de canard gras

Risques respiratoires
Bien-être animal
Filière avicole
2020

MSA Sud-Aquitaine
ITAVI
Chambre d'agriculture Pays de la Loire
ANSES
Sanivol
FranceAgriMer
Région Pays de la Loire
CIFOG

L'étude a été réalisée auprès de 30 producteurs de canards gras afin de mieux connaître leur exposition aux poussières. Comment concilier la prévention de la santé des travailleurs, bien-être des animaux et performance de l'atelier ? Les résultats montrent que les quantités de poussières fines sont plus importantes durant la mise en place du lot et lors de la distribution des repas en début de lot. Plus de 60 % des poussières sont respirées, depuis l'arrivée du lot jusqu'au 5 premiers jours. Les quantités de poussières respirées lors de la mise en place des canards sont en moyenne plus importantes que celles respirées durant un paillage de poulailler.



EN SAVOIR PLUS

Livable
La brochure « Exposition aux poussières en production de canard gras »

Valorisation
<https://www.dailymotion.com/video/x7yx8o2>

Étude de l'exposition aux poussières de la filière « semences »

Prévention du risque lié aux poussières de semences

Risque poussière
Filière semences
2016-2018

MSA de Maine-et-Loire

L'étude porte sur l'exposition aux poussières des salariés de la filière «semences», réalisée, entre 2016 et 2018, par un groupe de travail pluridisciplinaire constitué d'entreprises de ce secteur et de l'équipe Prévention des Risques Professionnels de la MSA de Maine-et-Loire.

Cette étude avait pour objectif de mieux connaître les risques liés aux poussières de semences (traitées et non traitées) pour les travailleurs qui y sont exposés, de caractériser les quantités de poussières de semences présentes lors des différentes phases de travail et de recenser des moyens et des actions à mettre en œuvre pour réduire les risques liés à ces poussières. Des campagnes de mesurage ont constitué la base de cette étude. Elles ont été complétées par des observations et des entretiens de terrain. Chaque activité de travail étudiée a donné lieu à la création de fiches techniques. Celles-ci décrivent les étapes du process industriel et les activités associées et leur niveau de risque en terme d'émission de poussières. Elles proposent diverses mesures de prévention possibles sous forme de recommandations et de pistes d'amélioration.



LIVRABLE

Prévention du risque lié aux poussières de semences. Guide des pratiques à destination des professionnels
<https://cutt.ly/n3TDRTV>

Étude de l'exposition aux poussières en élevage avicole

Le risque poussière en élevage avicole

Risque poussière
Risque respiratoire
Risque biologique
Filière avicole
2019

MSA de Maine-et-Loire

L'étude porte sur les particules présentes dans l'atmosphère (poussières végétales, moisissures, acariens, bactéries...) qui pénètrent par les voies respiratoires et peuvent parvenir jusqu'aux poumons. L'inhalation fréquente et prolongée de ces particules présentes dans l'atmosphère n'est pas sans conséquences sur la santé. Cela peut entraîner une inflammation ou une allergie : rhinite, asthme, bronchite chronique, bronchopneumopathie... Les activités dans le bâtiment sont susceptibles de favoriser la mise en suspension des poussières dans les élevages : mise en place des litières, paillages, manipulation et soins aux volailles, nettoyage des bâtiments, mais aussi dans les couvoirs lors de l'éclosion.



EN SAVOIR PLUS

Dépliant Le risque poussière en élevage avicole : <https://ssa.msa.fr/wp-content/uploads/2019/11/Dépliant--Le-risque-poussière-en-élevage-avicole-1.pdf>

Étude de l'impact des poussières végétales sur la santé

Exposition aux poussières végétales

Risque poussière
Risque chimique
Risques respiratoires
2022

MSA de Maine-et-Loire

Les poussières végétales contiennent des substances toxiques : champignons, microbes, produits chimiques, minéraux... Certaines semences, plantes et écorces importées d'autres pays peuvent avoir été traitées avec des produits chimiques non homologués en France. Les activités à risque sont le battage, l'entretien des machines/locaux, le conditionnement, le broyage, la mise en poudre, le nettoyage... Les voies d'exposition sont les voies nasales, trachée, bronches et alvéoles, les voies cutanée et conjonctivale (par contact ou éclaboussures) et les voies digestives : ingestion de poussières par les mains souillées, en mangeant, buvant, fumant ou en mâchant un chewing-gum. Plus la fréquence et la durée d'exposition aux poussières sont importantes, plus les risques d'altération de la santé augmentent. La quantité, la nature et la taille des poussières influent sur la gravité de la maladie. Les symptômes et les maladies peuvent apparaître sur le long terme, même plusieurs dizaines d'années après l'exposition.



LIVRABLE

Exposition aux poussières végétales : <https://ssa.msa.fr/wp-content/uploads/2022/03/Livret-Poussieres-vegetales.pdf>



Conditions de travail

Étude de l'impact des crises sur les conditions de travail

L'impact des crises sur les conditions de travail des agriculteurs du Nord-Pas de Calais

Chevallier Martin
Mémoire de stage
2022

Risques psycho-sociaux
Crise sanitaire

MSA Nord-Pas de Calais

MSA Nord-Pas de Calais

L'étude s'inscrit dans le cadre du plan pluri-annuel 2021-2025 de l'équipe Santé sécurité au travail. L'objectif est d'étudier l'impact de la crise sanitaire sur les non-salariés agricoles et les premières conséquences de la guerre en Ukraine.

Les « risques psycho-sociaux » sont mis en place à la demande du ministère, pour évaluer la souffrance psychique des travailleurs dans un contexte d'intensification du travail, et la mise en place s'accélère avec le drame France Télécom. Les critères de mesure des RPS sont proposés par les épidémiologistes Karasek et Siegrist qui analysent le rapport charge-ressource et effort-récompense.

Chez les agriculteurs, dans les autres sources statistiques, deux caractéristiques ressortent pour signifier d'une santé mentale fragile chez les agriculteurs : les déclarations de stress et les suicides. Or, à la lumière des résultats des enquêtes types sur la mesure des risques psycho-sociaux, les agriculteurs font état d'une « trop bonne » santé mentale. Et pour cause, les RPS mesurent les conditions de travail dans le périmètre du poste de travail. En effet, le questionnaire sur les RPS est très pertinent pour analyser un poste d'ouvrier ou d'employé de bureau, des activités dont le quotidien ressemble peu à celui d'un agriculteur.

Ce hiatus entre l'indicateur de mesure et la

réalité crée une dichotomie entre deux écoles de chercheurs. La première école postule qu'il n'y a pas de corrélation entre travail, stress et suicide puisque le stress reporté ne figure pas dans les outils normalisés, et le plus haut taux de suicide peut s'expliquer par la présence de moyens de suicides plus létaux (arme à feu) et aux produits chimiques environnants qui peuvent altérer le comportement. La deuxième école démontre que le lien est à chercher ailleurs que dans l'analyse normalisée des RPS, en analysant le travail dans un angle bien plus large, avec parmi d'autres le territoire et son histoire, la famille et son histoire, les crises, les charges administratives qui augmentent. Ainsi, il est nécessaire de modifier les outils de mesure des RPS quand on traite le sujet des agriculteurs. Une analyse poussée par des entretiens auprès des principaux concernés semble plus appropriée.

Synthèse des résultats

Se dégage de l'étude un malaise profond, dû à un système de production de masse duquel il est difficile de s'échapper. La pandémie de Covid-19 a fait resurgir le besoin de garder un contact physique. Il faut ainsi privilégier les rendez-vous sur place et le suivi pour renforcer la relation de confiance entre la MSA et ses affiliés. Il est nécessaire également de renforcer les réflexions sur la thématique de la charge mentale des affiliés agriculteurs. Comment simplifier, par exemple, ou mieux accompagner les démarches administratives ? Il faut aussi réfléchir à une manière d'intégrer dans le circuit les personnes qui peuvent sortir du cadre de l'assuré, telles que les femmes ou sœurs des exploitants qui sont souvent une aide précieuse pour la gestion administrative de la ferme sans bénéficier d'un statut.

Étude sur les conditions de travail des travailleurs agricoles de la filière viande

Alim'Innov. Etude relative aux conditions de travail des travailleurs agricoles de la filière viande en lien avec les modèles émergents

Conditions de travail
Qualité de vie au travail
Filière viande

CCMSA
Anact – Aract

Les Français s'interrogent de plus en plus sur la qualité de leur alimentation, tant en termes de santé que d'impact sur l'environnement ou sur le respect des animaux. Et leurs pratiques de consommation évoluent : moins de viande, rejet des œufs de poules en batterie, plus de bio ou d'achats en circuits courts... Parallèlement, la baisse continue des prix de vente à la production et la concentration des outils de transformation (notamment les abattoirs de boucherie) met en péril l'élevage dans certains territoires (montagnes, régions méditerranéennes...), avec les conséquences économiques, sociales, démographiques, mais aussi écologiques que cela comporte.

Pour faire face à ces défis, des acteurs de ces territoires (éleveurs, abattoirs, collectivités locales, chambres d'agriculture, associations, parcs naturels, lycées professionnels, etc.) travaillent ensemble pour construire des projets de circuits de proximité : élever, abattre, transformer et vendre localement, à un prix qui rémunère équitablement le travail de chacun.

En 2018, dans le cadre d'une étude pour le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'Anact a accompagné 12 projets de circuits de proximité au moyen d'un dispositif d'innovation collaborative. Ces travaux ont mis en évidence que ces projets sont tous traversés par la nécessité de refonder le travail sur l'ensemble de la filière (de l'élevage à la distribution).

L'étape de l'abattage constitue un maillon essentiel de la filière sur les territoires, mais ce maillon est aujourd'hui fragilisé par un contexte de pression sur les prix qui se traduit par la fermeture de petits abattoirs, des conditions de travail souvent peu attractives, des modèles d'abattoirs « *alternatifs* » qui reposent sur beaucoup de bénévolat, etc.

Les initiatives pour développer des projets des circuits de proximité viennent souvent de l'amont de la filière (éleveurs, abattoirs), et nécessitent une forte mobilisation des porteurs de projets, pour réaliser les multiples tâches de coordination, gestion, et souvent apprendre de nouveaux savoir-faire (abattage, découpe, transformation, vente, élaboration d'un Plan de maîtrise sanitaire, etc.).

Malgré l'investissement exigé, ces projets sont porteurs de sens et de satisfaction pour ceux qui s'y mobilisent car c'est l'occasion de :

- développer des solutions qui leur permettent de vivre d'un travail porteur de sens (notamment dans la relation aux animaux pour les éleveurs) ;
- avoir les moyens de choisir de leur façon de travailler (mode d'élevage, d'abattage et de distribution, rythmes de travail, etc.) ;
- avoir la satisfaction de voir la qualité de leur travail reconnue par les consommateurs ;
- sortir de l'isolement.

Les projets se construisent collectivement, en y associant différentes parties-prenantes (éleveurs, abattoirs, collectivités locales, consommateurs, etc.) ; cette dimension collective peut être parfois perçue comme une difficulté dans le lancement ou le développement des projets ; mais c'est aussi souvent une ressource pour ceux qui y participent car les échanges permettent de trouver de nouvelles solutions et de sortir de l'isolement. De par leur caractère innovant, ces projets rencontrent parfois des difficultés pour répondre à certains critères institutionnels (secteur, régime d'assurance, statut juridique, etc.), et leur développement – ou le bénéfice de certains dispositifs d'aide – peut en être entravé⁽¹⁾.



EN SAVOIR PLUS

Qualité de vie au travail : travailler autrement en filière viande

<https://www.youtube.com/embed/LBIDY4uYNso?start=1&feature=oembed>

(1) Source : <https://www.anact.fr/aliminnov-etude-relative-aux-conditions-de-travail-des-travailleurs-agricoles-de-la-filiere-viande>

Repenser le travail en agriculture fromagère

Concevoir un environnement de travail alliant amélioration des conditions de travail, préservation de la qualité des produits et environnement dans la filière AOP ST Nectaire

Conditions de travail
Qualité de vie au travail
Bien-être animal
Risques professionnels
Filière fromage
2021-2022

MSA Auvergne
Anact-Aract

Le Gaec du midi, soutenu par la MSA, a mené plusieurs projets visant à améliorer l'organisation et les conditions de travail : aménagement des locaux des ateliers de production et d'affinage, amélioration du matériel visant une meilleure ergonomie, conception de la stabulation visant le bien-être animal et la limitation des manutentions, aménagement du bâtiment de séchage / fourrage.

Pour cela, il est accompagné par des professionnels en ergonomie et en éthologie, deux compétences qui s'avèrent complémentaires dans la conception des aménagements techniques et de l'organisation du travail.

Les principaux objectifs :

- prévenir les risques, notamment TMS, en limitant les manutentions ;
- préserver la qualité des produits et notamment le respect du cahier des charges AOP ;
- trouver le juste équilibre entre conditions de travail/performance/croissance économique ;
- favoriser l'attractivité des métiers et du territoire.

Le service Santé et sécurité de la MSA conduit depuis plusieurs années un partenariat avec l'Université Clermont Auvergne (UFR Staps), dans le but d'agir en commun pour la prévention dans le milieu agricole. Dans ce cadre, le service propose à ses adhérents des actions dans le champ de l'ergonomie, soutenant ainsi la recherche et les formations dans ce domaine.

Au Gaec du Midi, l'intervention d'un ergonome, basé sur un état des lieux global de la fromagerie a permis de repérer les points à améliorer :

– en analysant les différentes phases de la production (transfert du caillé, mise en moule, pesage, affinage, transport) ;

– en organisant des échanges autour de la pratique avec les professionnels. Ces échanges se sont appuyés sur des observations, des capsules vidéo, des simulations.

Des actions très concrètes ont permis de réduire significativement les contraintes de travail : aménagements au niveau de la laveuse, conception de nouveaux matériels pour l'affinage, le stockage et le transport.

L'étape Agro Tour a été l'occasion de mettre en discussion avec des producteurs, des salariés et des acteurs de la profession, ces questions : que prendre en compte pour penser le travail en agriculture fromagère en lien avec les différents enjeux du secteur ? Qui associer à la réflexion et à l'action ? Comment se faire accompagner ? Pourquoi et comment faire du lien entre les acteurs du territoire ?



VALORISATION

**Comment le Gaec du Midi combine performance et bien-être au travail ?
L'Auvergne agricole, Publié le 13 avril 2022
- Par Sophie Chatenet**

[https://www.auvergne-agricole.com/
comment-le-gaec-du-midi-combine-
performance-et-bien-etre-au-travail](https://www.auvergne-agricole.com/comment-le-gaec-du-midi-combine-performance-et-bien-etre-au-travail)

(Re)penser le travail en agriculture fromagère. Témoignage du responsable de l'exploitation :
[https://www.youtube.com/embed/
FtnfbicooEk?start=38&feature=oembed](https://www.youtube.com/embed/FtnfbicooEk?start=38&feature=oembed)

(Re)penser le travail en agriculture fromagère. Témoignages d'experts:
[https://www.youtube.com/embed/
dPvx5mggjiQ?feature=oembed](https://www.youtube.com/embed/dPvx5mggjiQ?feature=oembed)

Expérimentation d'un drone en élevage

Expérimentation de l'usage d'un drone dans les exploitations limousines

Conditions de travail
Risques professionnels
Risque animal
Filière bovine

MSA du Limousin

L'ensemble des exploitations Limousines (élevage bovins allaitants) a tendance à s'agrandir en terme de surface agricole utile ; à contrario, la main d'œuvre, non salariée, dans ces exploitations ne cesse de stagner ou de diminuer. Ce sont des fermes d'une superficie conséquente de plus de 200 ha, avec peu de main d'œuvre, souvent 1 à 2 chefs d'exploitation et où le nombre de bovins est en augmentation. La surveillance des troupeaux et des vêlages, l'entretien et la surveillance des clôtures, l'approvisionnement en aliment (fourrage) et en eau, la surveillance de l'évolution des cultures, ne cessent de prendre de plus en plus de temps. Malgré les efforts de mécanisation de certaines activités, les journées de travail deviennent de

plus en plus longues et stressantes pour les chefs d'exploitation, et le risque animal devient de plus en plus présent. C'est sur cette problématique que la MSA Limousin souhaite développer ce projet et le mettre en test dans des exploitations représentatives du devenir d'une forme d'agriculture Limousine, ceci afin de définir si l'usage du drone peut avoir des effets bénéfiques sur les conditions de travail et les risques professionnels que rencontrent ces exploitants. L'usage du drone en exploitation limousine permet de diminuer le risque animal, limiter les déplacements à pied ou en véhicule sur l'exploitation, améliorer les conditions de travail des chefs d'exploitation et diminuer la durée de la journée de travail.



Les études en ergonomie

« Ne perdez pas le fil »

Ne Perdez Pas le Fil est un dispositif de formation visant à accélérer les apprentissages relatifs au choix et à l'entretien du pouvoir de coupe des cisailles et sécateurs. Il s'inscrit dans les actions de prévention primaire d'apparition des TMS qui vise à la fois la transformation des personnes dans le rapport qu'ils entretiennent à leur outil de travail et à la fois la transformation des organisations et du mode de fonctionnement de l'entreprise.

Deux grandes directions de transformations sont visées par le dispositif Ne Perdez Pas le Fil :

- des transformations opérées à l'échelle du professionnel lui-même (exploitant, salarié, saisonnier, stagiaire...);
- des transformations opérées à l'échelle de l'entreprise, son mode de fonctionnement.

L'ergonome Joffrey Beaujouan, maître de conférences à l'Université d'Auvergne, accompagne les caisses MSA dans leurs projets d'études sur le sujet depuis plusieurs années. Le projet Ne perdez pas le fil a démarré en 2018 avec la filière viticulture et s'est déployée à d'autres filières et à d'autres régions, avec l'implication de nouvelles caisses.

Les premiers travaux en ergonomie avec la MSA

Le projet de conception de la cave de Banyuls : 2010-2011

MSA Grand Sud

Étude ergonomique pour la modernisation d'un domaine vinicole 2014

MSA Ain-Rhône

Le projet ergonomique en production laitière en Haute-Loire : 2017

MSA Auvergne

NPPLF Viti : 2018-2021

Caisses MSA initiatrices du projet : MSA

Ain-Rhône/MSA Alpes-Vaucluse/MSA Bourgogne/puis CCMSA

Caisses MSA impliquées dans le projet : MSA Ain-Rhône/MSA Alpes-Vaucluse/MSA Ardèche Drôme Loire/MSA Bourgogne/MSA Grand Sud/MSA Languedoc/MSA Provence Azur/MSA Gironde.

Avec Laetitia Dumas, Jean-Charles Gornouvel, Christine Arnoul Pereira, Matthieu Danguin, Michel Dubois, Jacques Vermorel, Claude Rozet, Hélène Probst, Joffrey Beaujouan, Arnaud Desarmenien.

NPPLF Arbo : 2020-2021

Caisses MSA initiatrices du projet : MSA Ardèche Drôme Loire/MSA Ain-Rhône/MSA Alpes-Vaucluse/MSA Alpes du Nord/MSA Bourgogne
Caisses MSA impliquée dans le projet : MSA Auvergne

NPPLF Ovin : 2021, en cours

Caisse MSA initiatrice du projet : MSA Auvergne
Avec Sébastien Paquet, Jean-Pierre Ruols, Mathilde Dumas, Philippe Mazal, Joffrey Beaujouan

NPPLF Plantes sauvages, médicinales, petits fruits : 2021, en cours

Caisse MSA initiatrice du projet : MSA Auvergne
Avec Sébastien Paquet, Jean-Pierre Ruols, Philippe Mazal, Joffrey Beaujouan

NPPLF Pépi : 2020, en cours

Caisses MSA initiatrices du projet : MSA Ain-Rhône/MSA Alpes-Vaucluse/MSA Bourgogne

NPPLF Jardin Espace Vert : 2022, en cours

Caisses MSA initiatrices du projet : MSA Ain-Rhône/MSA Alpes-Vaucluse/MSA Bourgogne

NPPLF Viande : 2021, en cours

Caisse MSA initiatrice du projet : MSA Auvergne
Avec Sébastien Paquet, Jean-Pierre Ruols, Andy Silini, Amélie Antonicelli, Joffrey Beaujean

Étude ergonomique en conception de cave

Le projet de conception de la cave de Banyuls

Conditions de travail
Risques professionnels
2010-2011

MSA Grand Sud

Le GICB (Groupement interproducteurs du cru Banyuls) est une coopérative qui couvre les 4 communes (Collioure, Port-Vendres, Banyuls-sur-Mer et Cerbère) du cru. 750 vignerons exploitent 1 800 ha de vignes en terrasses pour produire deux appellations : le Collioure et le Banyuls. 75 salariés permanents travaillent sur les 5 caves du GICB. Le projet du GICB consiste à réaliser les vendanges 2011 sur un nouveau site remplaçant les 5 caves actuelles devenues obsolètes. Dans le cadre de la convention d'objectifs signée entre la CCMSA, la Confédération des coopératives viticoles de France et les organisations syndicales de salariés, le 17 avril 2008, le dispositif du contrat de prévention a été utilisé pour accompagner la réflexion sur la conception de la cave. Ce dispositif a servi à financer une grande partie de l'intervention ergonomique proposée dans le cadre de ce projet de conception.



VALORISATION

Joffrey Beaujouan, Sophie Poulalion. Du raisin au vin : quelle place pour la prévention dans un projet de conception ?, Actes des journées de Bordeaux sur la pratique de l'ergonomie, 2010, Bordeaux.

Étude ergonomique pour la modernisation d'un domaine viticole

Accompagnement d'un projet d'investissement et de modernisation d'un domaine viticole

Conditions de travail
Risques professionnels
Filière viticole
2014

MSA Ain-Rhône
CCMSA

Le contexte viticole français est marqué par l'émergence de nombreux projets d'investissements visant la modernisation de domaines de vinification sur l'ensemble du territoire et à différentes échelles, du domaine particulier à la cave coopérative viticole. D'importantes subventions européennes à l'investissement viennent dynamiser ce secteur en pleine réorganisation et modernisation.

L'étude a permis de (re)penser les modalités opérationnelles du cahier des charges et d'aborder plus sereinement l'étape de traduction du projet en plans par des concepteurs techniques : les fondements du projet ont évolué, et cela a influencé par la suite et en cascade :

- la traduction du projet en plans (APS, APD, EXE) ;
- la définition d'organisations du travail (y compris transitoires) ;
- les modalités de conduite de projet ;
- l'accompagnement de la prise en main des installations ;

L'accompagnement consistait dès lors à aider le viticulteur à valider les plans de base puis de détails concernant son investissement.



VALORISATION

Réussir la modernisation d'un domaine viticole français , Joffrey Boeaujouan, Jean-Marc Freulet, Jacques Vermorel, Rachel Barbet-Detraye, Alain Guy.
<https://cutt.ly/v3hzpr9>

Étude ergonomique en production laitière en Haute-Loire

Conception d'un silo à grains en production laitière en Haute-Loire

Condition de travail
Risques professionnels
2017

MSA Auvergne

L'objectif général de l'étude est d'introduire la logique « santé et sécurité au travail » au cœur des projets d'investissements en élevage, et de favoriser l'accompagnement proposé par les conseillers en prévention et médecins du travail de la MSA Auvergne. Avec l'appui de l'ergonome, ce projet de silo de stockage prend une autre dimension dans laquelle conseiller et exploitant vont s'intéresser à la globalité de l'exploitation en introduisant des notions de santé, d'efficacité, d'efficience, de sécurité, de qualité de travail et même de qualité de vie au travail... Ils se posent alors les questions suivantes : comment je vais transférer les céréales de la remorque au silo ? comment les reprendre avant de les broyer et de les amener jusqu'à la mélangeuse puis au système de distribution ? Ils refont donc le chemin du champ jusqu'à l'auge, et étudient la praticité ou la pénibilité, le temps nécessaire, le ou les matériels disponibles ou à prévoir, et tout cela en intégrant tous les critères qui viennent interférer avec le stockage et la distribution des céréales.



VALORISATION

Réfléchir son projet dans sa globalité pour gagner de l'argent, du temps et en sécurité, Haute-Loire paysanne, 13 décembre 2017.
<https://cutt.ly/m3hzQ7J>

« J'ai fait intervenir un ergonome pour ma fabrique d'aliment à la ferme », Réussir bovins viande, 1^{er} décembre 2017.
<https://cutt.ly/z3hzONU>

Étude ergonomique en viticulture-

Ne perdez pas le fil Viti

Conditions de travail
Risques professionnels
Troubles musculo-squelettiques
Filière viticole
2018-2021

MSA Ain-Rhône
MSA Bourgogne
MSA Alpes-Vaucluse
MSA Ardèche Drôme Loire
MSA Grand Sud
MSA Languedoc
MSA Provence Azur
MSA Gironde
CCMSA

Le service Santé sécurité au travail (SST) de la MSA Ain-Rhône anime depuis plusieurs années un module de formation à destination des viticulteurs s'inscrivant dans une démarche de prévention durable des TMS. Il est adapté du module TMS Viti inscrit dans le plan SST 2016-2020 de la CCMSA. Le souhait d'améliorer cette formation est alors évoqué pour faire face à des difficultés des formateurs : effets produits sur le public, difficultés d'évaluation, etc. C'est dans ce contexte qu'un diagnostic préliminaire est réalisé fin 2017 par Joffrey Beaujouan, ergonome spécialisé dans les questions d'apprentissage. Ses constats trouvent un écho particulier auprès des MSA Alpes-Vaucluse et Bourgogne, confrontées aux mêmes difficultés. Une version prototype d'un dispositif de formation par la pratique est conçue par un groupe projet MSA Ain-Rhône/MSA Bourgogne/MSA Alpes-Vaucluse sur l'année 2018-2019. Elle vise à accélérer l'apprentissage et la maîtrise par les stagiaires du savoir affiler les lames d'un sécateur manuel et électrique avec le concours de l'ergonome partenaire. Les effets produits par ce dispositif sont prometteurs du point de vue des résultats produits sur les adhérents ayant bénéficié de la formation tant qualitativement que quantitativement (plus de 350 à ce jour). Et sur les préventeurs notamment, à propos de la manière dont sont appréhendés la formation et leur rôle de formateur dans ce contexte.

La question de l'étude de faisabilité de son déploiement pilote a été envisagée sur la campagne de taille 2019-2020 pour deux nouvelles MSA partenaires, Auvergne et Ardèche Drôme Loire.

L'objectif est d'étudier les conditions les plus favorables au déploiement, les limites et la manière de l'envisager à plus grande échelle par la suite. Déjà 26 formateurs ont été formés sur les cinq MSA.

« Ne perdez pas le fil » Viti est un dispositif qui s'adresse aux viticulteurs, exploitants et salariés. Il articule enjeux de santé, de sécurité, de qualité et d'efficacité du travail. Son objectif est de développer/transformer durablement les pratiques de prévention des risques professionnels et en particulier celles portant sur l'entretien dans la durée du pouvoir coupant de leurs outils (dans le cadre des viticulteurs, on parle des sécateurs, manuels et électriques). Ceci, à l'échelle des individus, des entreprises et de la filière.

Le dispositif consiste proprement dit à « affecter » les certitudes des professionnels par des mises en situation pratique, des intrigues, des expériences corporelles articulées. Il s'agit avant tout de développer chez eux une préoccupation émergente (ou consolidée si déjà présente) à propos du choix et de l'entretien du pouvoir coupant des sécateurs par la mise à l'épreuve des corps dans une ambiance où il n'y a pas de mots pour le dire, il faut sentir. L'objectif est que cette préoccupation portant sur un outil à entretenir et qui doit couper sur la durée puisse entraîner des modifications de pratique à l'échelle des individus, ainsi que d'organisation du travail, de conduites de projets d'investissement outillage et de formation à l'échelle de l'entreprise.



VALORISATION

Film 1 : film de présentation court adressage adhérent MSA

<https://cutt.ly/Y3hz4wj>

Film 2 : film de présentation plus long adressage réseau préventeur MSA

<https://cutt.ly/53hxxCy>

Film 3 : témoignage d'une CP formée au sujet du dispositif « NPPLF Viti »

<https://cutt.ly/t3hxPHN>

Le Bimsa, 25 mai 2020 :

<https://cutt.ly/d3hxZTP>

Poster CCMSA « Développer la prévention primaire en s'impliquant dans les projets d'investissement, de conception des lieux de travail »

« Du raisin au vin : quelle place pour la prévention dans un projet de conception ? » par Joffrey Beaujouan et Sophie Poulalion, (MSA Grand Sud)

Webinar avec Matthieu DANGUIN, Responsable Prévention des Risques Professionnels, MSA Ain-Rhône et Joffrey Beaujouan

<https://cutt.ly/B3hx8CB>

Le Vigneron, octobre 2020, « Pouvoir coupant de la lame : un enjeu de taille »

<https://cutt.ly/A3hct8z>



Étude ergonomique en filière ovine

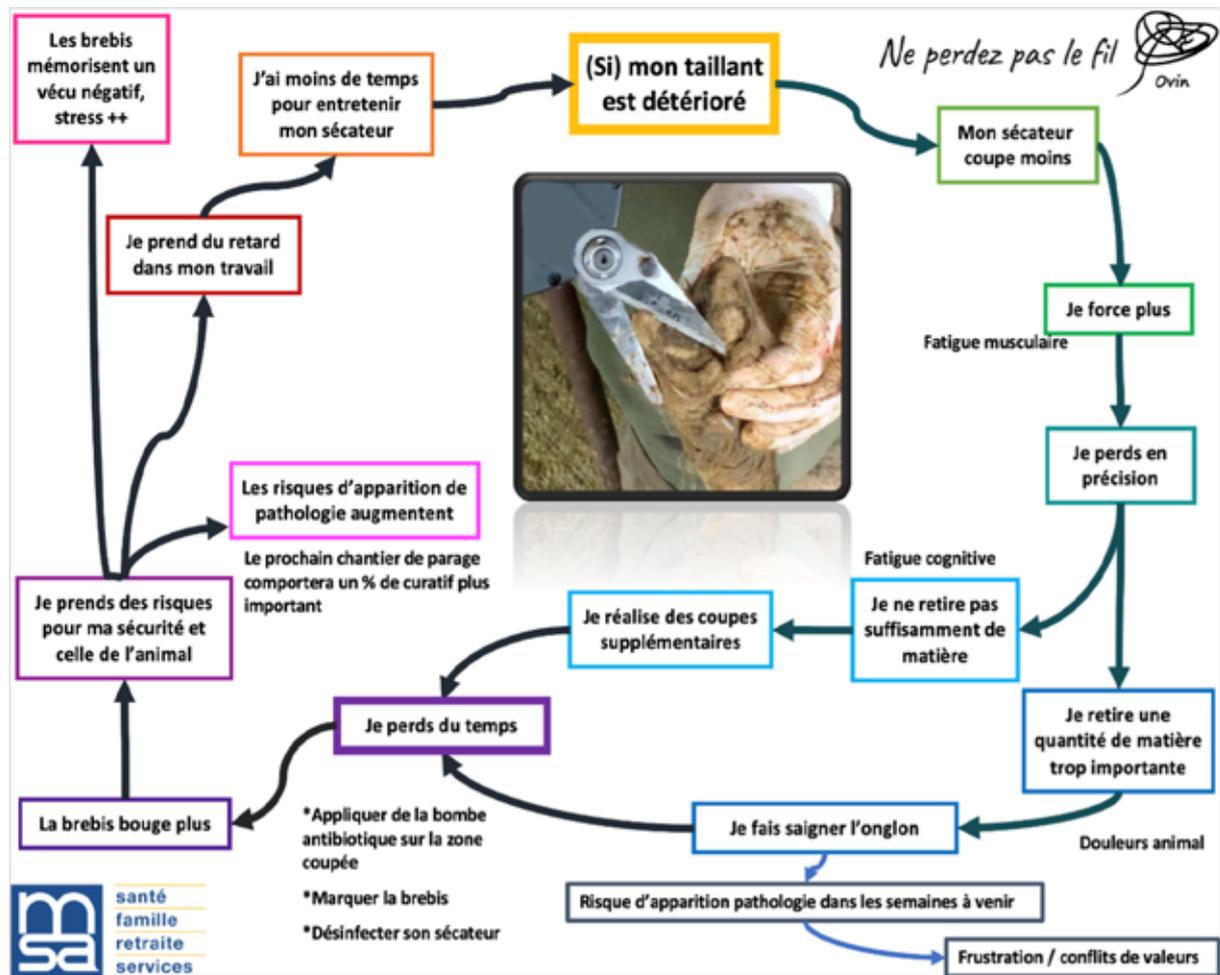
Ne perdez pas le fil Parage onglons ovins

Conditions de travail
Risques professionnels
Troubles musculo-squelettiques
Bien-être animal
Filière ovine
2020-2021

MSA Auvergne

Le parage des onglons d'ovins est une tâche emblématique du métier d'éleveur, récurrente, pénible, chronophage et énergivore,

au carrefour du bien-être animal (aplombs, prévention des complications pathologiques) et de celui de l'éleveur considérant qu'un animal qui boite mange moins et produit moins/grossit moins. Cette tâche nécessite l'utilisation d'outils coupants (cisailles, sécateurs) qui, dans les faits, apparaissent peu adaptés aux professionnels et/ou peu coupant pour réaliser cette tâche. Le dispositif Ne Perdez pas le Fil Ovin co-développé par la MSA Auvergne a pour objectif d'accompagner les professionnels dans le choix de leur outil coupant et l'entretien de son pouvoir de coupe au service d'une intervention efficace et en toute sécurité sur l'animal.



Étude ergonomique en filière plantes et petits fruits

Ne perdez pas le fil Plantes sauvages, médicinales et petits fruits

Conditions de travail
Risques professionnels
Troubles musculo-squelettiques
Filière plantes
Filière légumes et fruits frais
2021, en cours

MSA Auvergne

Le projet Ne perdez pas le fil adapté aux filières Plantes sauvages, médicinales et petits fruits est un dispositif d'apprentissage et de perfectionnement de l'affilage des sécateurs comprenant une formation sur l'entretien du pouvoir coupant des sécateurs manuels et électriques.



VALORISATION

Vidéo Ne perdez pas le fil / Affilage des sécateurs

<https://cutt.ly/o3hclMQ>



Étude ergonomique en filière transformation de la viande

Ne perdez pas le fil Transformation de la viande

Conditions de travail
Risques professionnels
Troubles musculo-squelettiques
Filière transformation de la viande
2021, en cours

MSA Auvergne

Le projet Ne perdez pas le fil adapté à la filière « Transformation de la viande » est un dispositif d'apprentissage et de perfectionnement de l'affilage des outils de découpe comprenant une formation sur l'entretien du pouvoir coupant de ces outils.

Comme toutes les entreprises, les industries de la viande sont confrontées à la recherche d'une meilleure productivité et d'un accroissement de la qualité. Les troubles musculosquelettiques (la maladie professionnelle de la filière viande), qui touchent de plein fouet leurs salariés, contrecarrent cette exigence de performance. L'étude ergonomique concernant cette filière peut apporter des solutions concrètes pour les chefs d'entreprise et les personnes en charge de la prévention des risques professionnels.

L'offre de soins et de services

Innovation dans le secteur des métiers de l'aide à domicile

Interfacéa

Offre de services
2018-2022

MSA des Charentes
Carsat
Charente-Maritime
Direccte
Convention financière – AAP Frir région
Nouvelle-Aquitaine

Interfacéa est née en 2018 grâce au soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine avec pour objectifs de proposer une offre complémentaire axée sur le déploiement de solutions adaptées aux attentes et besoins du secteur de l'aide à domicile et de travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire, employeurs, centres de formation, prescripteurs et organismes publics. Ses axes sont l'intermédiation de l'emploi, la professionnalisation du secteur, la promotion des métiers, le développement de nouvelles synergies et coordination d'actions et la qualité de vie au travail.

Le Conseil départemental de Charente note l'intérêt sur le volet emploi et accompagnement d'Interfacéa. Des rencontres sont prévues avec les différents partenaires de Charente qui rencontrent les mêmes difficultés sur le recrutement dans les métiers de l'aide à domicile. Il est ainsi envisagé un élargissement d'Interfacéa sur ces territoires charentais avec une volonté de le mettre en œuvre grâce à son expertise, savoir-faire, tout en incluant le recrutement de moyens humains nécessaires à ce bon développement. Il s'agit ainsi de créer un modèle transférable par actions quel que soit le porteur du projet et d'évaluer la réussite de transférabilité afin d'identifier les axes d'améliorations.



EN SAVOIR PLUS

<https://interfacea.fr>

Expérimentation d'un enseignement adapté du code de la route

Dysgoroute

Population vulnérable
Handicap
Offre de services
2020-2022

MSA des Charentes
École de conduite française
Association Fraineau
Convention financière AAP Frir Région
Nouvelle-Aquitaine

En 2020 est née l'expérimentation « Dysgoroute », en partenariat avec l'ECF et le Lycée de Jonzac, reposant sur un enseignement spécifique du code de la route par mimétisme. Cette action expérimentale s'est inscrite dans la volonté de rendre accessible le permis de conduire auprès d'un public présentant des difficultés d'apprentissage dits « classiques » et entrant sur le marché du travail à l'issue de leur formation. Les objectifs sont d'expérimenter une nouvelle pédagogie, favoriser une plus grande égalité dans l'accès à la formation et enfin faciliter l'accès à la mobilité d'un public vulnérable.

Après une première expérimentation, le projet a été repensé dans sa globalité pour le rendre plus efficient. Ainsi, il fut réécrit avec l'ensemble des parties prenantes, en partant des axes d'amélioration et du nouveau public cible, soit un public plus proche de l'emploi. Le Dysgoroute repose sur 18 interventions de 2h00 dispensées par 1 formateur de l'ECF afin d'étudier toutes les thématiques du code de la route avec un laps de temps large, en analysant dans le détail chaque action, en faisant appel aux savoirs et références connus, avec l'accompagnement et l'appui des accompagnateurs et d'Interfacea.

L'expérimentation fut menée en co-partenariat avec deux structures, l'IME de l'Association Faïneau et l'Entreprise adaptée EMMA auprès d'un public en situation d'insertion professionnelle en cours ou à venir, en situation de handicap cognitif.



VALORISATION

Des cours de code de la route adapté pour les troubles cognitifs à Cognac en Charente, France 3, 10 janvier 2022.

<https://cutt.ly/93hcHJi>

IME de Cognac : des jeunes en situation de handicap vont apprendre le code de la route grâce à Dysgoroute, Sud-Ouest, 10 janvier 2022.

<https://cutt.ly/v3hc3aO>

Étude sur la santé des travailleurs saisonniers

La santé des travailleurs saisonniers de Charente-Maritime

Travail saisonnier
Conditions de travail
Santé physique
Santé mentale
Toute filière
2012

MSA des Charentes
ARCMISA
OTRS Poitou-Charentes
ARS Poitou-Charentes
Conseil général Charente-Maritime
Direccte Poitou-Charentes
Faculté de médecine et pharmacie de Poitiers
Convention financière GRSP Poitou-Charentes

L'objectif de ce projet est de réaliser un état des lieux de la santé, des comportements à risque et de l'accès aux soins des travailleurs saisonniers de Charente-Maritime. Il permet d'orienter les actions de prévention à mettre en œuvre auprès de cette population. Les connaissances que doit recueillir cette étude concernent : l'état de santé ressenti ; l'état de santé objectivable (par les consommations de soins, arrêts maladie, accidents du travail) ; les comportements à risques et les habitudes de vie (alimentation, pratiques addictives, consommations de produits

psychoactifs, sommeil) ; l'accès aux soins. Cette étude est également destinée à déterminer quel(s) serai(en)t le ou les mode(s) d'étude permettant d'appréhender les conditions de vie, de santé et de travail des travailleurs saisonniers de Charente-Maritime.

En Poitou-Charentes, les principaux secteurs professionnels recrutant des travailleurs saisonniers sont le tourisme et l'agriculture. En effet, selon l'enquête du Pôle Emploi et du Credoc, en 2010, les offres d'emploi de main d'œuvre pour des activités saisonnières concernent principalement l'agriculture, la restauration et l'hôtellerie, l'animation et les commerces.

Les tableaux « Les effectifs du prohets de recrutement permanents et saisonniers dans la région Poitou-Charentes en 2010 » et « Caractéristiques des projets de recrutement permanent et saisonniers en Charentes-Maritimes et en Poitou-Charentes en 2010 » présentent les quinze métiers rassemblant le plus grand nombre de projets de recrutement permanents et saisonniers dans la région pour 2010 ; les caractéristiques des bassins d'emploi de Charente-Maritime, notamment les difficultés de recrutement prévues et la part de travailleurs saisonniers à recruter (Pôle Emploi, Credoc 2010).

Dans le secteur agricole, en 2007, les emplois saisonniers représentent 3 600 unités de travail annuel (UTA). Les besoins de main d'œuvre sont très différents d'un secteur agricole à un autre. Cette main d'œuvre est principalement locale : 87 % sont domiciliés en Charente-Maritime. Le tableau suivant présente la répartition annuelle des principaux travaux saisonniers pour chaque culture de Charente-Maritime, soit 10 % des UTA de la région. Il est à noter qu'en 1988, ces emplois représentaient un peu moins d'UTA (3 100) mais seulement 4 % des UTA régionales. La part de travail agricole réalisé par les travailleurs saisonniers a plus que doublé en vingt ans.

La conchyliculture présente une saisonnalité particulière, principalement d'octobre à mars, mais les travaux saisonniers de viticulture et maraîchage se succèdent toute l'année. Ainsi, cette succession des différents besoins agricoles peut permettre à certains travailleurs saisonniers de conserver un emploi plusieurs mois par an (cf.

Les effectifs de projets de recrutement permanents et saisonniers dans la région Poitou-Charentes en 2010

| Emplois salariés à recruter en 2021 | Effectifs totaux | Effectifs saisonniers | % de saisonniers |
|--|------------------|-----------------------|------------------|
| Agriculteurs, ouvriers agricoles, maraîchers, horticulteurs, viticulteurs, arboriculteurs, cueilleurs | 8 209 | 7 253 | 88 % |
| Professionnels de l'animation | 2 073 | 1 608 | 78 % |
| Serveurs de café, de restaurant, commis, aides, apprentis, employés polyvalents de cuisine, cuisiniers, employés de l'hôtellerie | 6 770 | 4 980 | 74 % |
| Autres : agents d'entretien, aides à domicile, aides ménagers, travailleurs familiaux | 3 604 | 1 164 | 32 % |
| Vendeurs | 3 894 | 1 094 | 28 % |
| Totaux | 24 550 | 16 099 | 66 % |

Caractéristiques des projets de recrutement permanents et saisonniers en Charente-Maritime et en Poitou-Charentes en 2010

| Territoire | Etablissements recruteurs (%) | Nombre de projets de recrutement | dont difficiles (%) | dont saisonniers (%) |
|--------------------|-------------------------------|----------------------------------|---------------------|----------------------|
| La Rochelle | 23,8 | 8 043 | 41,1 | 44,6 |
| Saintonge maritime | 25,9 | 8 657 | 39,6 | 64,5 |
| Poitou-Charentes | 20,7 | 48 149 | 43,5 | 48,2 |

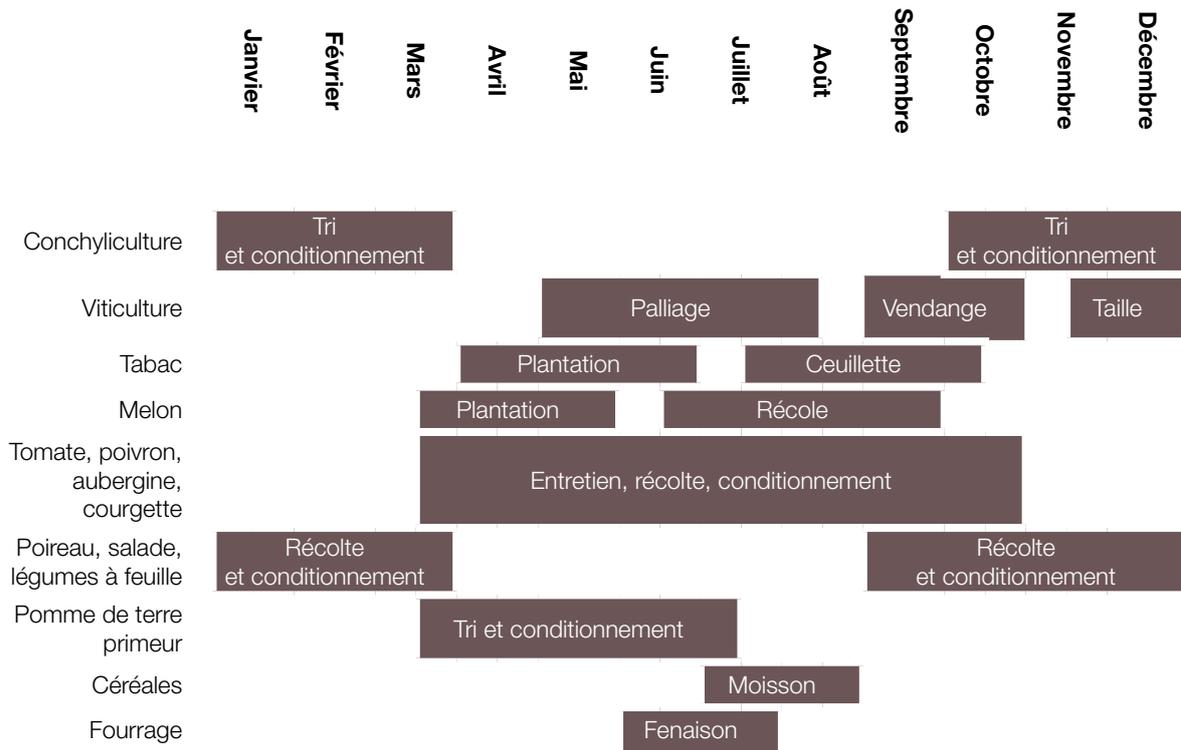
schéma « Répartition mensuelle des tâches agricoles par secteur d'activité agricole » en Charente-Maritime [MSA 2006] page suivante).

Qu'il s'agisse d'heures ou d'effectifs, le mois sollicitant le plus les travailleurs saisonniers agricoles de Charente-Maritime est le mois de décembre, pour des activités de conchyliculture. L'autre pic d'activité saisonnière est observé en juin, correspondant à des besoins accrus de main d'œuvre pour des récoltes (melon, maraîchage...). Selon l'étude de la MSA sur le logement des travailleurs saisonniers de Charente-Maritime, en 2005, 13 800 personnes ont travaillé comme travailleur saisonnier agricole, dont les deux tiers dans la viticulture et la conchyliculture. Ces travailleurs saisonniers agricoles sont plutôt jeunes (un tiers a moins de 25 ans) ; ce sont des femmes à 56 % ; cependant certains secteurs agricoles recrutent préférentiellement des travailleurs saisonniers de plus de 50 ans, comme la viticulture (27 %) et la polyculture, élevage (23 %). Les cultures spécifiques de la région Poitou-Charentes sont la conchyliculture et la viticulture. Toutefois, la région Poitou-Charentes se caractérise par une autre activité agricole particulière, la culture du

melon. En effet, elle fournit plus de 20 % des melons produits en France. La cueillette des melons est très contraignante physiquement et fait appel à de nombreux travailleurs saisonniers. Habituellement étudiants, ces travailleurs saisonniers sont également de plus en plus souvent, compte tenu de la période de récolte qui s'étend jusque fin septembre, des personnes en recherche d'emploi.

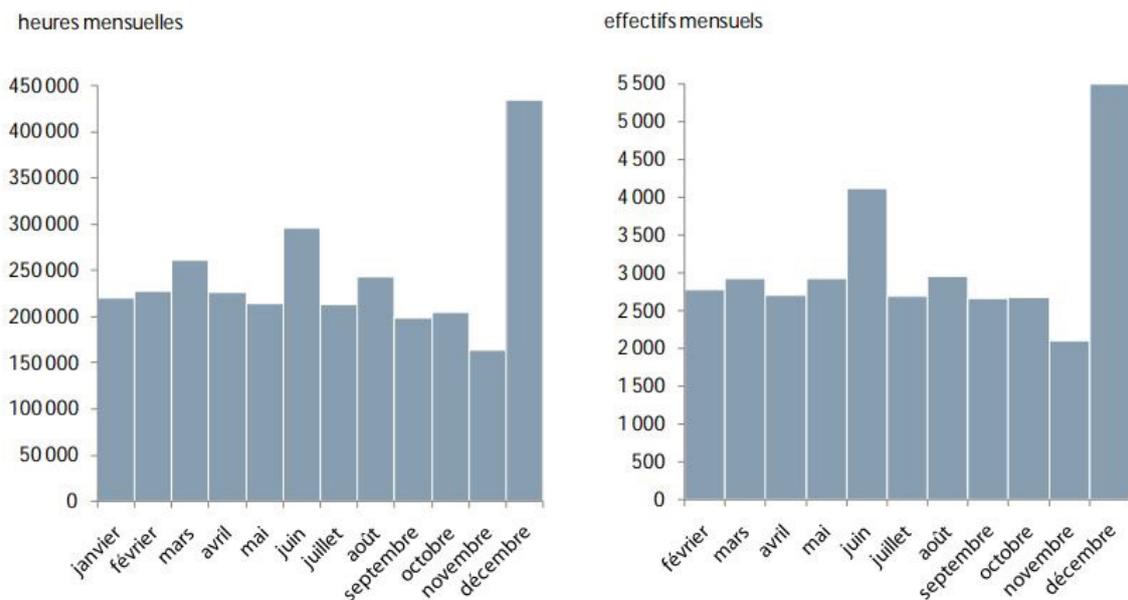
Compte tenu des difficultés d'appréhension de la santé des travailleurs saisonniers, l'ORS Poitou-Charentes a envisagé la réalisation d'une étude multi-approches, constituée de trois volets complémentaires et destinée à étudier la santé des travailleurs saisonniers de Charente-Maritime. Ces trois volets sont les suivants : étude des données administratives des saisonniers agricoles ; enquête déclarative auprès des saisonniers lors du forum du 8 octobre 2009 organisé à La Rochelle par la MDES ; étude par entretiens auprès de personnes ressources du Royannais. (cf. graphiques Répartition mensuelle du volume de travail saisonnier (heures) et des effectifs de travailleurs saisonniers en Charente-Maritime en 2005 [MSA 2006]).

Répartition mensuelle des tâches agricoles par secteur d'activité agricole en Charente-Maritime (MSA 2006) ⁽¹⁾



(1) MSA de Charente-Maritime. Le logement des travailleurs saisonniers agricoles en Charente-Maritime. Diagnostic. MSA de Charente-Maritime. 2006.

Répartition mensuelle du volume de travail saisonnier (heures) et des effectifs de travailleurs saisonniers en Charente-Maritime en 2005 (MSA 2006)



Synthèse des résultats des trois approches

Les données de la MSA permettent de connaître les caractéristiques médico-administratives de l'ensemble des salariés affiliés au régime agricole de Charente-Maritime. Toutefois, ces données ne concernent que les salariés exerçant dans le secteur agricole et le critère retenu pour distinguer les salariés non saisonniers des travailleurs saisonniers, présente des limites. En effet, les données traitées ne concernent que les travailleurs affiliés à la Mutualité sociale agricole de Charente-Maritime en 2009. Les termes travailleurs saisonniers et travailleurs non saisonniers doivent donc être compris dans l'ensemble du document comme étant des travailleurs agricoles saisonniers ou non saisonniers. Un travailleur qui aurait eu une activité dans un autre domaine que le domaine agricole et la même année, 2009, peut avoir eu recours à un autre organisme gestionnaire tel que le régime général ou tout autre régime particulier. Ces informations ne sont donc pas contenues dans la base étudiée. De même, les éventuels travaux réalisés en dehors du domaine agricole, déclarés ou non déclarés, ne sont pas pris en compte. C'est-à-dire que le nombre d'heures calculé ne prend en compte ni les heures de travail non déclarées, ni les heures de travail réalisées dans un autre domaine que celui de l'agriculture. L'étude des données de la base de la MSA Charente-Maritime met en évidence des différences entre les travailleurs saisonniers et les travailleurs non saisonniers. Outre des différences constatées sur les variables sociodémographiques, les données permettant d'estimer les consommations de soins mettent en évidence des niveaux moindres chez les travailleurs saisonniers. Ces différences peuvent s'expliquer soit par un état de santé meilleur chez les travailleurs saisonniers, soit par un accès aux soins moins satisfaisant chez ces derniers. Quelques enseignements concernent les conséquences de l'activité professionnelle sur l'état de santé, notamment en ce qui concerne le risque d'accident du travail qui est moindre chez les travailleurs non saisonniers. Ces différences pourraient en partie être expliquées notamment par un manque de formation et/ou d'expérience sur les postes de travail, mais pas seulement. Les informations contenues dans la base ne précisent que les secteurs d'activité mais ni le métier, ni le type de poste n'est précisé. Les différences de risque d'accident pourraient également être

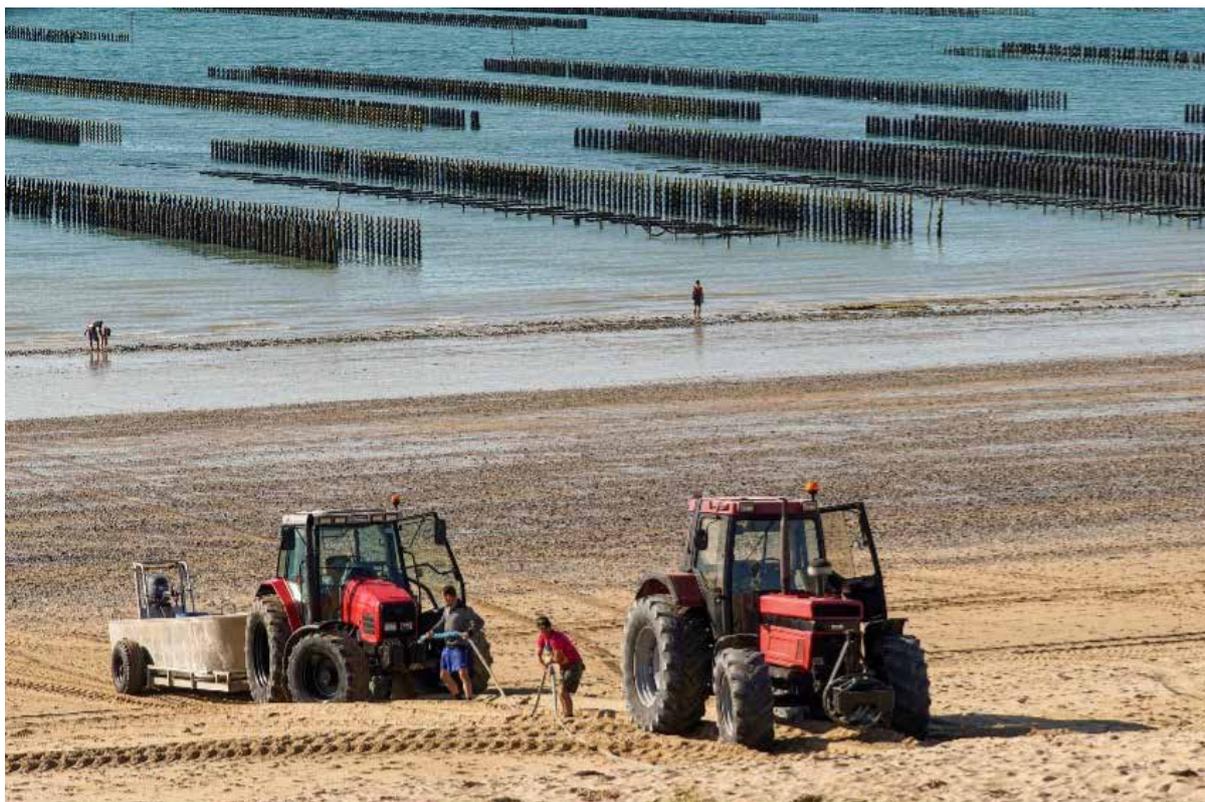
expliquées en partie par le fait que les travailleurs saisonniers occupent plus fréquemment que les travailleurs non saisonniers des postes plus exposés. Les travailleurs saisonniers courent un risque d'accident au travail plus important que les travailleurs non saisonniers, chez les hommes comme chez les femmes, et ces accidents sont plus graves. Les différences observées sont parfois assez importantes et mettent en évidence des conditions de travail plus dégradées ou à tout le moins des expositions aux risques plus importants pour les travailleurs saisonniers. Ces expositions peuvent être liées à des travaux spécifiques et plus risqués mais également à un manque de formation ou d'information sur le poste occupé, voire à un manque de savoir-faire lié à un manque d'expérience.

• Les caractéristiques socio-économiques

Les travailleurs saisonniers sont également répartis selon le sexe contrairement aux travailleurs non saisonniers qui sont plus fréquemment des hommes (57,6 % d'entre eux). Il s'agit également d'une population plus jeune en moyenne que les travailleurs non saisonniers. Les travailleurs saisonniers sont plus fréquemment célibataires (77,2 % contre 53,8 %) et moins souvent mariés (18,3 % contre 39,4 %). En ce qui concerne les données économiques, essentiellement les rémunérations, l'information disponible est parcellaire, notamment pour les travailleurs saisonniers, pour lesquels aucune information n'est disponible concernant les revenus tirés d'éventuels emplois dans des secteurs différents. Il n'est donc pas possible de conclure sur ce point. Les travailleurs saisonniers sont moins fréquemment bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C).

• Les consommations de soins

Les travailleurs saisonniers consomment globalement moins que les travailleurs non saisonniers, qu'il s'agisse de consommation de médicaments ou de recours aux professionnels de santé. Les analyses par secteur d'activité, classes d'âge et sexe, confirment en partie seulement ces résultats. Les situations diffèrent selon le secteur d'activité et selon la tranche d'âge, les différences observées sont moins importantes et les écarts constatés tendent à se restreindre plus l'âge avance. Toutefois, la connaissance du type d'activité par le biais du secteur APE ne permet pas de déterminer le métier effectif. Le travail saisonnier



dans un secteur APE n'est donc peut-être pas comparable aux conditions de travail d'un non saisonnier parce que le métier effectué n'est pas le même. Les travailleurs saisonniers ont moins souvent été arrêtés pour maladie que les travailleurs non saisonniers. Cependant, en rapportant le nombre de jours d'arrêts au nombre d'heures de travail réalisées, le taux obtenu est 3,5 fois plus important pour les travailleurs saisonniers que pour les travailleurs non saisonniers. Ces observations sont en accord avec les résultats d'autres études sur la part d'arrêts maladie selon la précarité d'emploi.

• L'activité professionnelle

Les travailleurs saisonniers ont travaillé dans plus d'entreprises différentes que les travailleurs non saisonniers au cours de l'année 2009. Le nombre d'heures de travail annuel moyen est plus important pour les travailleurs non saisonniers. Le nombre d'heures de travail des travailleurs saisonniers diffère fortement d'un mois à l'autre contrairement aux heures de travail des travailleurs non saisonniers. La distribution des travailleurs par secteurs APE d'activité est très différente selon le statut saisonnier ou non. La proportion de travailleurs saisonniers est plus

importante dans les exploitations agricoles, dans la culture, la conchyliculture et la viticulture que celle des travailleurs non saisonniers. À l'inverse, les travailleurs saisonniers sont moins bien représentés dans les entreprises de travaux forestiers, dans les coopératives et dans le secteur « MSA, Crédit agricole, organismes professionnels ».

• Les conséquences du travail

Les accidents du travail concernent plus fréquemment les travailleurs non saisonniers que les travailleurs saisonniers : 4,3 % contre 1,3 %. De même, les maladies professionnelles touchent plus souvent les travailleurs non saisonniers que les travailleurs saisonniers : 0,5 % contre 0,1 %. Chez les travailleurs saisonniers comme chez les travailleurs non saisonniers, les accidents du travail sont plus fréquents parmi les hommes que parmi les femmes tandis que les maladies professionnelles sont plus fréquentes chez les femmes. Chez les hommes, qu'ils soient saisonniers ou non, les accidents du travail sont moins fréquents chez les plus âgés. Chez les femmes, il n'y a pas de différence selon l'âge. Globalement, le taux de fréquence est plus important chez les travailleurs saisonniers. Ainsi, à nombre d'heures de travail équivalent, les accidents du travail

avec arrêts sont plus nombreux chez les travailleurs saisonniers. Ce taux est de 39 accidents pour 1000000 d'heures chez les travailleurs saisonniers contre 29 chez les non saisonniers. Rapporté au nombre d'heures de travail réalisées dans l'année, le secteur le plus concerné par les accidents est celui de l'exploitation forestière. Chez les travailleurs saisonniers, les autres secteurs au-dessus de la moyenne observée sont les exploitations agricoles, les cultures spécifiques, l'élevage, et les coopératives. Chez les travailleurs non saisonniers, les secteurs les plus concernés par les accidents de travail sont la sylviculture mais les effectifs dans ce secteur sont faibles. Viennent ensuite l'élevage, l'exploitation forestière, la conchyliculture, les cultures spécifiques, puis la scierie, les entreprises de travaux agricoles et les exploitations agricoles. Toutefois, il est à noter que certains travailleurs saisonniers peuvent avoir travaillé dans plusieurs secteurs d'activité différents. Ces observations sont en accord avec les résultats d'une étude menée dans l'Etat de Washington indiquant que, dans certains secteurs, notamment manuels, les salariés temporaires ont des taux plus élevés d'accidents du travail.

• L'enquête menée lors du forum de l'emploi saisonnier de La Rochelle

Les résultats observés par cette enquête au cours du forum de l'emploi saisonnier de La Rochelle le 8 octobre 2009, ne sont pas extrapolables à l'ensemble de travailleurs saisonniers du département. En effet, il est difficile de déterminer les caractéristiques quantitatives des personnes enquêtées compte tenu de l'absence d'échantillonnage et de leur participation uniquement volontaire à l'enquête. Cependant, la forte participation des personnes présentes au forum à l'enquête (50 %) témoignerait de l'intérêt que ces travailleurs peuvent porter à leur santé et permettrait d'envisager de renouveler ce type d'enquête lors d'autres forums de l'emploi saisonnier. Malgré ces limites, les déclarations faites par les personnes enquêtées confirment certaines observations. Les emplois occupés par les répondants sont à plus de 90 % des emplois d'ouvriers et d'employés, occupés dans le secteur du tourisme (pour plus de la moitié) et le secteur agricole, et principalement en été. L'emploi saisonnier est plus souvent subi par les personnes les plus âgées et par celles qui ne sont satisfaites ni par les horaires ni par le nombre de jours de

repos accordés. Les personnes qui n'ont pas choisi de travailler comme saisonnier et les plus âgées déclarent un moins bon état de santé ressenti. Les difficultés physiques et un état de santé moindre concernent principalement le secteur agricole. Les principales causes d'insatisfaction au travail citées sont le port de charges lourdes, les conditions climatiques, les relations avec le patron et le nombre de jours de repos. Des changements de comportements de santé durant la saison sont déclarés, notamment pour l'alimentation pas équilibrée et les consommations de tabac, alcool et cannabis. Les difficultés pour se soigner sont plus importantes durant la saison, notamment en hiver, par manque de temps et de finances. L'accès aux soins est déclaré comme étant difficile par 40 % des travailleurs saisonniers enquêtés. Enfin, le logement constitue une difficulté pour 8 % de l'échantillon enquêté. Le logement occupé en saison reste précaire pour trois travailleurs saisonniers sur dix : camping, hôtel, foyer ou logement spécifique, voire véhicule.

• Les entretiens auprès de professionnels : quels objectifs prioritaires en matière de santé des travailleurs saisonniers ?

Face aux constats établis par les personnes rencontrées, des objectifs prioritaires en matière de santé des travailleurs saisonniers se dégagent. Ils concernent quatre domaines : les conditions de travail, l'accès aux soins et aux droits, la prévention en santé globale et la prévention des risques liés aux tâches ou à l'activité.

• Améliorer les conditions de vie et de travail

Il est difficile de parler de santé sans évoquer les conditions de vie et de travail qui sont des déterminants de la bonne ou mauvaise santé des personnes. Les priorités citées par les personnes rencontrées concernent souvent l'accès au logement, les compatibilités entre les temps de travail et les temps de vie, le respect du droit du travail : « *Pour ces personnes, il y a une usure. C'est la course, pas le temps de se poser, une vie de famille compliquée. (...) On peut faire plein de choses mais on ne résoudra jamais le problème de l'éloignement, du rythme de travail liés au travail saisonnier.* » La convention de l'emploi saisonnier va dans ce sens. Par ailleurs, les groupements d'employeurs, développés surtout dans le secteur agricole, marquent d'après les personnes rencontrées une avancée significative pour la qualité de vie des salariés.

- **Améliorer l'accès aux soins et l'accès aux droits**

Concernant l'accès aux soins, les personnes s'accordent à dire que la visite médicale préalable à l'embauche doit être adaptée, d'une part pour la rendre plus pratique pour l'employeur et le salarié, d'autre part pour permettre aux médecins du travail d'exercer dans des conditions satisfaisantes. Il paraît pertinent aux acteurs s'étant exprimé sur ce sujet de rediscuter du caractère obligatoire de la visite préalable à l'embauche. Dans le contexte de restriction des moyens des services de santé au travail, les personnes rencontrées trouvent plus pertinent de privilégier les liens avec les entreprises (visites sur place) et les visites à la demande. Pour autant, la visite préalable à l'embauche n'est pas remise en question, notamment pour les personnes qui vivent de leurs emplois saisonniers. Mais pour les étudiants qui occupent des emplois saisonniers quelques semaines dans l'année, la convocation systématique ne paraît pas toujours adaptée, un lien plus fort avec les entreprises paraît plus efficace en terme de prévention des risques. D'autre part, l'information des salariés et des employeurs sur leurs droits et devoirs en matière de santé, et notamment concernant les visites préalables à l'embauche, mérite selon les personnes rencontrées d'être renforcée. C'est un des objectifs du « Guide des saisonniers » édité par la MDES. Les personnes évoquent aussi le besoin de « guichet unique » pour les saisonniers. Une campagne d'information auprès des saisonniers et des employeurs sur le rôle de la MDES dans ce domaine pourrait être pertinente. Un troisième point évoqué concerne l'accès à une mutuelle complémentaire pour les travailleurs saisonniers, notamment entre deux périodes de travail.

- **Renforcer la prévention en santé globale**

Les structures amenées à rencontrer des travailleurs saisonniers, notamment MDES et mission locale soulignent leurs difficultés à organiser des actions de prévention en santé globale, notamment par manque d'outils et de méthodes adaptés à ce public. Informer sur la nourriture, le sommeil, le soleil, les consommations de substances psycho actives paraît important mais des outils et méthodes doivent être recherchés. Dans ce domaine, les travaux réalisés en Rhône-Alpes, notamment par le pôle ressources régional Saison santé sont mis en avant. Les personnes s'accordent sur la nécessité de développer des

outils permettant d'ouvrir le débat « *En Charente-Maritime, on n'est pas outillé pour faire de la prévention en santé auprès des saisonniers* ». Ces outils pourraient trouver leur place lors des forums saisonniers ou lors d'organisation de réunions et de manifestations spécifiques sur ce sujet.

Des messages de prévention peuvent également être passés lors de rencontres individuelles : préparation d'une saison, suivi individuel à la mission locale, etc. Cependant, il n'est pas aisé d'aborder le thème de la santé et encore moins d'aborder les consommations et addictions. Une meilleure connaissance des ressources locales sur les différents thèmes de santé pourrait être utile aux structures. Par ailleurs, un cycle de formation pourrait être pertinent : Quelles méthodes existent en éducation pour la santé ? En fonction des missions de la structure, faut-il aborder certains sujets et comment ? Le développement de la prévention peut passer par le renforcement des compétences des acteurs de « premières ligne » sur ce sujet.

- **Renforcer la prévention des risques liés aux tâches ou à l'activité**

Les personnes rencontrées soulignent la nécessité de renforcer la prévention des risques liées aux tâches ou à l'activité. Cela passe surtout par les employeurs. Cependant, des outils leur permettent de renforcer cette mission : livret d'accueil, liste des démarches à entreprendre par les employeurs par rapport à la santé. Il pourrait être intéressant de recenser, mutualiser et valoriser l'existant. Le rôle de l'accueil du saisonnier et du management dans l'entreprise semble particulièrement important aux personnes rencontrées. Même si des structures ont un rôle nécessaire d'information auprès des salariés, les acteurs s'accordent à dire que l'information des salariés passent principalement par l'employeur.



EN SAVOIR PLUS

Pour consulter le rapport
<https://cutt.ly/B3hvCWR>

Santé, conditions de vie et de travail des travailleurs saisonniers de Nouvelle-Aquitaine

Les travailleurs saisonniers vus par les services de santé au travail de la MSA

Accès aux soins
Travail saisonnier
Conditions de travail
2020, en cours

MSA Charentes
ORS Nouvelle-Aquitaine
ARS ; Direccte ; Carsat ; Conseil régional
ANPAA ; FNSEA ; UMIHNA ; ADAV33

Le Programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (Praps) vise à réduire les inégalités sociales de santé. Le cadre législatif national identifie parmi les populations prioritaires pour bénéficier de ces actions notamment les travailleurs saisonniers. Le travail saisonnier constitue une porte d'entrée transversale portant sur plusieurs publics ciblés dans le cadre du Praps (populations étrangères ou immigrées, gens du voyage, jeunes en situation de vulnérabilité), et permettant de couvrir plusieurs problématiques identifiées comme prioritaires : accès aux soins et aux droits, rupture de parcours, isolement géographique et social, précarité des logements et, pour certains, des comportements à risque accrus (accident du travail, addictions, sexualité...). L'Observatoire régional de la santé de Nouvelle-Aquitaine (ORS-NA), missionné par l'Agence régionale de santé (ARS), a conduit une étude observationnelle auprès des travailleurs saisonniers, conduite en étroite collaboration avec la Direccte et les services de santé au travail du régime général et de la Mutualité sociale agricole (MSA). L'objectif principal de l'étude est d'apporter un éclairage sur les populations des travailleurs saisonniers en Nouvelle-Aquitaine, leurs caractéristiques, conditions de vie et de travail et les difficultés dans l'accès aux soins de santé et à la prévention. Les objectifs spécifiques sont de décrire les conditions de vie des travailleurs saisonniers de la région, les conditions de travail et les leviers potentiels de prévention, l'état de santé perçu et identifier quelques déterminants ; analyser les recours aux soins et à la prévention ; identifier les difficultés éventuelles d'accès aux soins et à la prévention ; identifier des besoins spécifiques d'accès à la santé. L'étude repose sur une enquête

descriptive transversale par auto-questionnaire. En partenariat avec la Direccte et la MSA, des services de santé au travail (SST) ont été identifiés pour proposer à leurs populations de travailleurs saisonniers de participer à cette enquête régionale. Les données ne sont pas représentatives des salariés suivis par le service de santé au travail mais apportent un éclairage qualitatif sur les travailleurs saisonniers suivis par ce service.

Cette étude commanditée par l'ARS dans le cadre du PRAPS apporte un premier éclairage sur la population des travailleurs saisonniers en Nouvelle-Aquitaine. L'enquête a pu être conduite grâce à une forte mobilisation des services de santé au travail sollicités : plus de 1 600 travailleurs saisonniers ont accepté de répondre au questionnaire. Cette étude renseigne sur la santé, les conditions de vie et de travail du public mal connu des saisonniers. Elle constitue une première approche de la population des travailleurs saisonniers à l'échelle de la région et devra être enrichie par d'autres biais, afin de compléter ce portrait des travailleurs saisonniers de Nouvelle-Aquitaine avec des publics peu touchés par cette enquête et tout particulièrement les migrants et ceux ne bénéficiant pas de contrat de travail. Plus spécifiquement, concernant les services de santé de la MSA, 183 travailleurs saisonniers vus par ce SST ont accepté de participer à cette enquête (11 % de l'échantillon régional). Issus du secteur de l'agriculture, ces travailleurs sont moins jeunes et moins souvent des étudiants que dans l'échantillon régional ; plus souvent ils vivent à proximité du lieu de travail et ont déjà travaillé pour le même employeur. Ils sont de fait moins concernés par la problématique de l'hébergement que les autres saisonniers de la région et placent en revanche comme priorité l'alimentation ; plus que les autres, ils soulignent la problématique de l'accès aux soins. Le travail saisonnier est décrit comme particulièrement exposé aux contraintes physiques ; il est significativement moins apprécié dans ce secteur d'activité que les autres travaux saisonniers.



EN SAVOIR PLUS

Pour consulter le rapport
<https://cutt.ly/e3hv6gl>

Profils des travailleurs saisonniers*

| | MSA | Nouvelle-Aquitaine |
|-------------------------------------|-----|--------------------|
| Effectifs | 183 | 1 602 |
| Sexe (% femmes) | 62 | 57 |
| Âges (% < 25 ans) | 41 | 50 |
| Secteur d'activité (%) | | |
| Agriculture pêche | 100 | 12 |
| Hébergement, restauration | - | 34 |
| Arts, spectacle, animation | - | 15 |
| Commerce | - | 24 |
| Autres | - | 15 |
| Profil (%) | | |
| Etudiants | 27 | 38 |
| Chômeurs ou emplois non saisonniers | 59 | 46 |
| Saisonniers | 14 | 16 |
| Précarité (%) | 44 | 40 |

Habitat et mobilité*

| | MSA | Nouvelle-Aquitaine |
|---|-----|--------------------|
| Effectifs | 183 | 1 602 |
| Habitat et mobilité | | |
| Vit hors résidence principales durant la saison (%) | 30 | 52 |
| -> A eu des difficultés à trouver un logement (%) | 4 | 13 |
| Insatisfaction habitation durant la saison (%) | 6 | 7 |
| Temps de trajets quotidien > 1 heures (%) | 5 | 7 |

Conditions de travail*

| | MSA | Nouvelle-Aquitaine |
|---|-----|--------------------|
| Effectifs | 183 | 1 602 |
| Conditions de travail | | |
| 1 ^{er} saison (%) | 30 | 24 |
| -> A déjà travaillé pour même employeur (% parmi > 1 saison) | 65 | 54 |
| Travaille plus de 35 h hebdomadaire (%) | 39 | 32 |
| Ne bénéficiant pas de 48 h consécutives de repos hebdomadaire (%) | 39 | 51 |
| Opinion sur le travail (%) : | - | 15 |
| - Fatiguant nerveusement | 19 | 28 |
| - Fatiguant physiquement | 73 | 50 |
| - Empêche souvent de dormir | 7 | 10 |

Conditions de travail*

| | MSA | Nouvelle-Aquitaine |
|--|-----|--------------------|
| Effectifs | 183 | 1 602 |
| Charges physiques (%) | | |
| Postures contraignantes | 74 | 64 |
| Port de charge lourdes | 60 | 60 |
| Gestes répétitifs | 95 | 79 |
| Importants déplacements à pieds | 61 | 53 |
| Station debout prolongée | 91 | 78 |
| Expositions (%) | | |
| Produits chimiques | 18 | 24 |
| Poussières, fumées | 34 | 26 |
| Gêne sonore | 26 | 30 |
| Bruit >80 db | 18 | 20 |
| Températurex extrêmes | 73 | 39 |
| Travail extérieur | 46 | 40 |
| Pression psychologiques | 5 | 12 |
| Contact avec le public | 16 | 66 |
| Satisfaction du travail saisonnier (%) | 86 | 93 |

Etat de comportement en santé

| | MSA | Nouvelle-Aquitaine |
|--|-----|--------------------|
| Effectifs | 183 | 1 602 |
| Etat de santé jugé médiocre ou mauvais (%) | 6 | 3 |
| Niveau de stress élevé (%) : | | |
| - dans la vie personnelle | 6 | 6 |
| - dans la vie professionnelle | 3 | 6 |
| Maladie chronique (%) | 17 | 14 |
| Fumeur (%) : | 41 | 47 |
| - dont fumeur quotidien (%) | 32 | 33 |
| Boit de l'alcool deux fois par semaine ou plus (%) | 26 | 35 |
| 6 verres ou + en une même occasion au cours des 12 derniers mois (%) : | 53 | 63 |
| - dont au moins une fois par mois (%) | 22 | 35 |

Accès aux soins et à la prévention

| | MSA | Nouvelle-Aquitaine |
|--|-----|--------------------|
| Effectifs | 183 | 1 602 |
| Absence de médecin traitant (%) | 7 | 9 |
| Renoncement aux soins (%) : | | |
| - médecin généraliste | 11 | 9 |
| - soins dentaires | 17 | 16 |
| - soins optiques | 13 | 13 |
| - spécialiste | 12 | 12 |
| Accident de travail au cours des 12 derniers mois (%) | 7 | 6 |
| Arrêt de travail - hors AT - au cours des 12 derniers mois (%) | 16 | 14 |

Attentes*

| | MSA | Nouvelle-Aquitaine |
|--|-----|--------------------|
| Effectifs | 183 | 1 602 |
| Attentes | | |
| Difficultés d'accès à la médecine du travail (%) : | | |
| - durant la saison | 15 | 13 |
| - hors saison | 25 | 20 |
| Thèmes prioritaires (%) : | | |
| - hébergement | 48 | 68 |
| - formation | 57 | 51 |
| - alimentation | 59 | 46 |
| - information sur le droit du travail | 31 | 40 |
| - couverture sociale | 43 | 40 |
| - accès aux soins | 46 | 36 |
| - accès à la prévention | 24 | 23 |
| - accès à la médecine du travail | 10 | 19 |

*Source : Santé, conditions de vie et de travail des travailleurs saisonniers de Nouvelle-Aquitaine réalisation ORS-NA

Accès aux soins primaires et mobilité des populations âgées fragilisées

Accès aux soins primaires et mobilités en Bourgogne Franche-Comté : caractérisation et qualification des territoires de proximité ruraux et des populations âgées fragilisées Mobiprim

Organisation de l'offre de santé
2021-2022

MSA de Franche-Comté
ASEPT Franche-Comté
Laboratoire d'Économie de Dijon, LEDI,
Université de Bourgogne
Observatoire Régional de la Santé BFC

Ce projet interroge les mobilités de santé et le potentiel de mobilité – la motilité – des usagers de la région en ciblant les personnes âgées. Leurs mobilités sont étudiées au regard de leurs dimensions technique, physique et socio-économique. S'intéresser aux mobilités et au potentiel de mobilité des usagers, en particulier en zones rurales sous-dotées en professionnel.le.s de santé, permet de mieux comprendre les inégalités sociales inhérentes et induites par des ressources différenciées, tout en appréhendant des modes de vies et des rapports à l'espace et au temps divers. En effet, mobilité et motilité résultent de la combinaison des conditions socio-économiques, territoriales, physiques et psychiques. Par ailleurs, ce projet se veut complémentaire du projet « Temps médical potentiellement épargné sur les trajets de visite à domicile non justifiés médicalement » qui interroge les mobilités des professionnel.le.s de santé. En effet, l'imbrication des deux volets – usagers et professionnels – permet une vision panoptique des mobilités afin de comprendre et in fine d'améliorer l'accès aux soins sur les territoires.

Il s'agit de combiner une analyse statistique de catégorisation des territoires (données démographiques, socio-économiques, relatives aux mobilités/déplacements du quotidien, indicateurs sanitaires - pour la plupart issus du SNDS) et une étude sociologique des perceptions et des pratiques des populations fragilisées (6-8 focus groupes composés de personnes âgées) dans les différents types de territoires mis en

exergue par l'analyse quantitative. Dans une visée comparative, les résultats quantitatifs et qualitatifs seront confrontés pour être mis en perspective. Une mutualisation de la collecte de données qualitatives - enquêtes auprès des personnes âgées et des professionnels - est envisagée avec le projet susnommé.

À ce stade, le volet quantitatif a permis d'identifier quatre classes de bassins de vie, chacune pouvant être décrites succinctement de la manière suivante :

– classe A (en bleu) - Zones densément peuplées, socialement favorisées, avec un recours aux soins de proximité fréquent et des indicateurs de santé favorables ;

– classe B (en jaune) - Zones peu densément peuplées, avec moins de personnes âgées vivant seules que la moyenne, connaissant une certaine précarité, éloignées des services d'urgence mais assez bien pourvues en services de soins de proximité, en surmortalité pour les causes accidentelles ;

– classe C (en orange) - Zones assez densément peuplées, avec une part de personnes âgées isolées plus élevée que la moyenne, des temps d'accès aux services d'urgence et services courants plutôt courts, en surmortalité prématurée évitable par des actes de prévention individuelle ;

– classe D (en rouge) - Zones très peu peuplées, avec une part élevée de personnes âgées, socialement défavorisées, des temps d'accès aux services de soins rallongés, un recours aux soins amoindri, des indicateurs de santé défavorables.



chronique, un handicap, en situation d'aidant.e, dans un cadre organisationnel et managérial marqué par une intensité élevée du travail, une autonomie assez faible, un rythme soutenu de changements et de restructurations, un absentéisme en croissance.

Le projet repose sur une méthodologie spécifique, définie par le référentiel du Living Lab : il s'agit d'un projet d'innovation ouverte qui s'appuie sur un écosystème de partenaires et qui promeut un processus de co-création avec les « usagers finaux ». Un dispositif d'action, d'expérimentation et de production de connaissances qui répond aux défis des problèmes non résolus tels que le maintien en emploi : il part du réel, ou plutôt « des réalités » de chacun des protagonistes en prise avec ces questions dans les entreprises et les organisations et à partir de ces réalités, le projet soutient la co-construction des expérimentations pour tenter de dépasser ces problèmes, avec ceux-là mêmes qui les vivent.

Le projet est constitué de plusieurs boucles d'apprentissage successives autour des phases suivantes : co-création, exploration, expérimentation, évaluation. La recherche a pris place dans la phase d'expérimentation qui a démarré début 2020. Chaque expérimentation vise à tester de nouvelles façons de faire : des solutions d'organisation inédites à ce jour, ou bien des façons de travailler nouvelles ou encore des outils de suivi du travail en soutien aux questions spécifiques qui se posent quand on gère à la fois sa performance au travail et sa santé. Les entreprises qui participent au programme choisissent des sites, des équipes, des métiers à solliciter pour contribuer aux expérimentations qui font sens pour eux. Chaque expérimentation est donc localisée – ou multi localisée – et repose sur un sujet, une idée, une proposition claire à tester et des modalités de travail pour le faire : profil idéal et nombre de personnes à solliciter pour l'expérimentation,

mise en main des objectifs et des attentes, choix des meilleures conditions pour réaliser les tests, constitution d'un groupe miroir pour discuter des résultats observés au cours de l'expérimentation.

Le volet numérique du projet « travail et cancer du sein dans les entreprises et les organisations » questionne l'apport du numérique comme levier pour innover dans une nouvelle voie du maintien en emploi, qui miserait sur les savoirs d'expérience du travail avec ou après la maladie pour faire émerger de nouvelles façons de concevoir l'articulation du travail et de la santé, si l'on admet que celle-ci n'est pas l'absence de maladie et que le travail, dans certaines conditions, peut être constructeur de santé. Ce volet numérique a débuté au printemps 2020 et s'est achevé en décembre 2021 avec une évolution de son intitulé. L'outil numérique trouve son nom : 9 ¾(1). L'enjeu désormais est qu'il équipe de nouveaux projets d'expérimentation pour poursuivre l'exploration des nouvelles voies du maintien en emploi. Les conditions sont potentiellement réunies pour alimenter des projets d'innovation qui combinent plusieurs leviers :

- un numérique réflexif, loin des *metrics* et du *self quantified* sur des échelles de mesure de l'état psychologique de la personne ;
- de nouveaux objets (le travail) et de nouvelles méthodes (le pair à pair) pour des imaginaires alternatifs et des utopies réelles du travail constructeur de santé ;
- des acteurs qui portent des enjeux communs mais des valeurs différentes sur ces questions sensibles.

Dans les quelques entreprises déjà mobilisées, les usages de 9 ¾ engendrent des innovations organisationnelles qui pourront alimenter une dynamique apprenante, indispensable à tous les acteurs, sur le terrain comme dans les institutions.

Le Nouvel Institut

Il a pour vocation d'instruire des problèmes non résolus à la frontière de l'entreprise et de la société. L'association porte des projets d'innovation qui mobilisent les entreprises, mais aussi les pouvoirs publics, les syndicats et les chercheurs pour réinterroger les pratiques existantes et investiguer d'autres façons de faire. Les projets du Nouvel Institut défendent le référentiel



EN SAVOIR PLUS

<https://cutt.ly/H3hbGXZ>

des *living lab* qui garantit une nouvelle approche de l'innovation. Ancrés dans les entreprises, ils mettent en débat les pratiques et les expériences des différentes parties prenantes pour co-construire d'autres cadres de référence et d'autres façons de faire. Ils sont placés sous le régime de la propriété intellectuelle des *creative commons*.

(1) Le quai 9 ¾ est celui qu'emprunte Harry Potter pour se rendre à l'école des sorciers. C'est un quai invisible pour les non-initiés, qui n'apparaît qu'aux magiciens qui mobilisent leur sens de l'observation pour le trouver. Travailler avec un cancer ou une maladie chronique demande aussi d'aiguiser le regard pour tracer un chemin singulier.



VALORISATION

The Conversation, « Quel modèle pour favoriser le travail avec ou après un cancer ? » <https://cutt.ly/V3hnhw9r>

Podcast « Le travail constructeur de santé »
<https://cutt.ly/w3hngfq>

Les Cahiers des soutenabilités, « L'expérimentation Travail et cancer du sein dans les entreprises et les organisations »
<https://cutt.ly/G3hnb3f>

« Comment innover dans le management du télétravail ? Ce que nous apprennent les salariés qui travaillent avec ou après un cancer » <https://cutt.ly/83hnOsb>

Semaine sociale Lamy, supplément 10 octobre 2022, « Travailler avec ou après un cancer », 27p.

Le Bimsa, « Cancer : le travail au cœur de la thérapie », avec le témoignage de Maryse Aïo, CCMSA, décembre 2022.



Actions d'accompagnement vers et dans l'emploi agricole

Agri'Parcours

Accompagnement
Offre de services
En cours

MSA Charentes
MSA services
Pôle emploi
Le Département Charente maritime
Association Atouts & Compétences

Créée en 1995, Atouts & Compétences est une association de loi 1901, œuvrant pour l'insertion et la formation. Ses 5 principales activités sont l'insertion, la formation, l'inclusion numérique, l'ingénierie administrative et d'animation et Interfacea (plateforme ressources d'accompagnement vers les métiers du grand âge).

Agri'parcours est un parcours d'accompagnement vers et dans l'emploi pour les bénéficiaires du rSa et demandeurs d'emploi dans le secteur agricole. Forte de son réseau d'entreprises, Atouts & Compétences vise la mise en relation la plus directe entre le public et le monde agricole. Cette nouvelle activité vient compléter l'offre de service de Pôle Emploi et le département de Charentes-Maritimes souhaite ainsi améliorer l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active et répondre au besoin de mains d'œuvre d'un secteur d'activité en tension.

Le parcours est établi sur-mesure avec des temps individuels, un plan d'actions personnalisé et la mise en place d'une dynamique d'emploi en phase avec les attentes et besoins du bénéficiaire. Une participation active est attendue, où le bénéficiaire devient acteur de son parcours vers les métiers agricoles avec des rencontres d'employeurs sur le terrain, des découvertes d'emplois de proximité ; une valorisation des compétences et savoir-être individuels avec l'utilisation des outils informatiques, des échanges collectifs, des actions adaptées.

Le maintien en emploi des travailleurs agricoles

Maintien en emploi, « Bien dans mon travail, bien dans ma vie »

Maintien en emploi
Conditions de travail
Handicap

MSA Provence Azur

La MSA propose un dispositif d'accompagnement individualisé et renforcé pour le maintien en emploi sous forme de cellule pluridisciplinaire de maintien en emploi des travailleurs agricoles : pour tout adhérent salarié ou non salarié confronté à des problèmes de santé ou de handicap pouvant impacter son activité professionnelle (salariés ou non-salariés agricoles, en activité professionnelle, en arrêt de travail, en risque de perte d'emploi ou de sortie du marché du travail). La cellule pluridisciplinaire de maintien en emploi fait intervenir des travailleurs sociaux, des médecins du travail, des médecins-conseils, des conseillers en prévention, des infirmiers de santé au travail voire des partenaires professionnels du handicap (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (Agefiph), Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (Cap Emploi), maison départementale des personnes handicapées (MDPH). La cellule analyse la situation globale, coordonne le plan d'action à mettre en œuvre et accompagne dans sa réalisation.

Étude sur la situation de handicap et le maintien en emploi

Agriculteurs, situation de handicap et maintien dans l'emploi et ergothérapie

Mathilde Gattet
Mémoire d'initiation à la recherche
Institut Universitaire de Formation en
Ergothérapie
Université Auvergne Rhône-Alpes

Qualité de vie au travail
Handicap
Conditions de travail

MSA Auvergne

En France, avec près de 60 000 accidents de travail par an, l'agriculture est un métier dangereux. Les accidents peuvent être plus ou moins graves et être source de handicap. Les déficiences qui en découlent affectent l'indépendance et l'autonomie des travailleurs agricoles. Cependant, l'agriculture est un métier de passion et il est donc essentiel de permettre à l'agriculteur de continuer son activité malgré le handicap. L'objectif de l'étude est de savoir comment l'ergothérapeute, dans une démarche de maintien dans l'emploi pour un agriculteur en situation de handicap à la suite d'un accident de travail, peut contribuer à améliorer la qualité de vie de cette personne.

Pour réaliser cette étude, une approche clinique qualitative a été choisie. Quatre exploitants agricoles en situation de handicap à cause d'un accident de travail ont été interrogés. Les résultats montrent que des conseils en gestuelle et en aménagement pourraient être donnés par l'ergothérapeute afin d'améliorer l'accompagnement vers le retour en emploi. Un soutien par des pairs aidants comme un groupe de paroles ou de l'éducation thérapeutique, mené en partie par un ergothérapeute, pourraient aussi contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des agriculteurs en situation de handicap. L'ergothérapeute a les compétences nécessaires pour intervenir dans une démarche de maintien dans l'emploi auprès d'agriculteurs en situation de handicap. L'accompagnement ergothérapique peut améliorer la qualité de vie des agriculteurs victime d'un accident de travail à travers la rééducation, le conseil, l'éducation et l'aménagement.

Étude des représentations des agriculteurs sur la sous-consommation médicale, la prévention et le dépistage

Sous-consommation médicale, prévention et dépistage chez les agriculteurs : une étude qualitative de leurs représentations et comportements en santé réalisée en Ille et Vilaine et Morbihan

Benjamin Jouenne
Thèse d'exercice en Médecine Générale
Avril 2017
Université de Rennes 1

MSA Portes de Bretagne

Il existe une sous-consommation médicale et une participation inférieure aux actes de prévention et de dépistage chez les agriculteurs par rapport à la population générale. L'objectif de cette étude est d'explorer les représentations et les comportements en santé dans cette population afin de mieux comprendre les raisons de ces différences. L'étude qualitative a été réalisée à partir d'entretiens individuels semi-directifs, avec les critères d'inclusion suivants : entre 25 et 65 ans ; statut de non salarié agricole parmi les assurés sociaux de la MSA de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

Treize patients ont participé à l'étude. Ils se perçoivent en bonne santé, définissent celle-ci comme un bien-être global ou comme l'absence de maladie et font souvent référence à la capacité de travailler. Ils estiment avoir une bonne hygiène de vie et faire preuve de bon sens, connaissent les actes de prévention et de dépistage même si certains n'y participent pas, notamment le frottis cervico utérin et la mammographie. Ils décident de consulter la plupart du temps lorsque la capacité de travail est atteinte, pour des motifs ressentis comme importants ou d'évolution défavorable. Les contraintes professionnelles et le manque de temps, dans un contexte d'autonomie et d'isolement lié au travail, sont avancés comme arguments pour repousser la prise en compte de leurs problèmes de santé. L'héritage socio-culturel, les croyances, la vision du corps comme un outil de travail, participent aussi à ces comportements, qui sont influencés par l'âge, l'expérience ou l'entourage social. Ils attendent une écoute et

une compréhension de leurs contraintes, une prise en charge rapide et efficace afin d'assumer leurs responsabilités professionnelles d'où une approche plus curative que préventive. Ils approuvent la proximité de leur médecin généraliste et des actions de prévention organisées par la MSA via les Instants Santé.

La connaissance de ces dimensions psychosociales, culturelles, physiques et existentielles déterminant les comportements en santé pourrait favoriser le développement d'actions adaptées par le médecin généraliste et la MSA afin de réduire les inégalités en santé dans cette population.



EN SAVOIR PLUS

Lire la thèse ici : <https://cutt.ly/E3hmiFn>

Diagnostic territorial en santé. Etude quantitative en Haute Normandie

Les territoires de santé prioritaires pour la MSA Haute-Normandie

Accès aux soins
Parcours de soins
Inégalités sociales de santé
2017-2018

MSA Haute-Normandie

L'élaboration du diagnostic territorial quantitatif répond à une volonté institutionnelle forte de positionner les MSA dans le cadre de la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016, dite Loi de Modernisation de notre Système de Santé (LMSS). Les caisses MSA se voient confier la responsabilité d'élaborer un diagnostic territorial visant à repérer les territoires ruraux les plus « à risques » du point de vue de l'accessibilité de la population aux soins primaires. Les éléments de diagnostic sont remontés à l'ARCMSA, chargée d'échanger avec l'ARS de Normandie sur le

ciblage d'un ou plusieurs territoires prioritaires. Il s'agit ensuite d'élaborer en concertation avec l'ARS un diagnostic territorial approfondi et une offre de santé ou de parcours de soins spécifique.

Au sein de la MSA Haute-Normandie, le diagnostic quantitatif a été élaboré par le service Action Sanitaire et Sociale et avec l'appui du Contrôle Médical et Dentaire. Depuis janvier 2017, le service a intégré dans son périmètre la Prévention Santé. En effet, la forte imbrication des problématiques sociales et sanitaires est particulièrement visible sur les territoires ruraux, marqués par des crises agricoles à la fois répétées et durables. Cela légitime une analyse globale, à la fois quantitative et qualitative prenant en compte toutes les composantes des besoins de nos populations en matière de santé.

La méthode d'analyse quantitative permet d'identifier, à partir des indicateurs de fragilités pondérés, 4 territoires particulièrement fragilisés, dont 3 en Seine-Maritime et 1 dans l'Eure. Il est intéressant de souligner que ces bassins ont souvent 1 ou plusieurs territoires limitrophes eux aussi fragilisés. En se concentrant sur les 13 bassins les plus à risques selon l'étude quantitative, Auffay a par exemple à proximité les bassins de Bacqueville-en-Caux et de Doudeville, classés respectivement en 7^e et 10^e position. Breteuil-sur-Iton est accolé au bassin de Damville, lui aussi identifié comme à risque (8^e position). À Blangy-sur-Bresle, on trouve les bassins d'Aumale et de Neufchâtel-en-Bray eux aussi classés parmi les 10 bassins de vie les plus fragilisés selon nos indicateurs. Seul Saint-Romain-de-Colbosc semble relativement isolé, avec tout de même Pont-Audemer au sud qui totalise 2.35 points de pondération à partir des indicateurs de fragilité retenus.

Les indicateurs thématiques publiés sur Géo MSA viennent confirmer la fragilité des territoires retenus. Ces indicateurs composites permettent de définir un profil global des territoires. Le bassin de vie de Breteuil-sur-Iton apparaît de nouveau comme le plus fragilisé. Les bassins d'Auffay et de Blangy-sur-Bresle figurent également en tête malgré un ordre d'apparition différent. Alors que le bassin de vie de Saint-Romain-de-Colbosc nous apparaissait déjà moins en difficulté lors de notre analyse initiale, il se décline cette fois à la sixième position. Ceci, notamment du fait d'une

situation socio-économique plus favorable pour les bénéficiaires du régime agricole, présents en faible proportion sur ce territoire.

Le bassin de vie de Breteuil-sur-Iton, apparaît incontestablement comme le bassin de vie le plus fragilisé, quelle que soit la méthode diagnostique appliquée. Rappelons que nous relevions sur ce territoire :

- une forte prévalence d'affections cardiovasculaire et de diabète ;
- une population agricole vieillissante ;
- une problématique prégnante d'accès aux soins.

Le bassin est couvert par le Réseau local de promotion de la Santé du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, porté par le Centre Hospitalier de Verneuil sur Avre. Il cible notamment comme thématique prioritaire « L'hygiène de vie et l'hygiène alimentaire ». La présence du RLPS peut être un atout local pour la mise en œuvre d'actions de prévention, notamment sur les conduites à risques.

Le bassin de vie d'Aumale, limitrophe de celui de Blangy-sur-Bresle était classé neuvième dans notre diagnostic initial. Si l'on s'appuie sur les indicateurs thématiques, Aumale apparaît plus dégradé et remonte en seconde position. Ce territoire présente effectivement des caractéristiques similaires à celles du bassin de vie de Blangy-sur-Bresle :

- une forte présence de bénéficiaires du régime agricole ;
- une offre ambulatoire similaire ;
- un accès aux services hospitaliers et d'urgence également très dégradé.

Toutefois, Aumale se distingue de Blangy-sur-Bresle sur deux indicateurs importants :

- des taux d'ALD relativement proches de la moyenne nationale ;
- une offre médico-sociale dégradée.

Blangy et Aumale sont néanmoins répartis sur deux territoires de santé différents. Seul le bassin de vie d'Aumale est couvert par le Réseau local de promotion de la santé « Porte de Caux Pays de Bray ». Notons également que le bassin de vie de Blangy-sur-Bresle s'étend sur deux régions administratives (Normandie et Hauts-de-France). L'engagement d'une démarche de recherche plus approfondie nécessiterait un échange inter régional.

Le bassin de vie d'Auffay semble au premier abord moins dégradé que celui de Blangy sur Bresle, si l'on tient compte uniquement du classement qui ressort de notre étude. Toutefois, l'interprétation de certains indicateurs clés nous permet d'observer que :

- les taux d'ALD cardiovasculaires à Blangy-sur-Bresle sont alarmants en comparaison de ceux moyens nationaux mais ils n'excèdent que de peu ceux observés à Auffay (220.6 contre 209.5 pour 1 000) ;
- en revanche, si l'on prend les taux de l'ensemble des ALD, Auffay se classe bien au-dessus de la moyenne nationale (333.1 pour 1 000) et devance à son tour Blangy-sur-Bresle avec des taux de 378.2 contre 367.1 pour 1 000. Le bassin de Saint Saëns, limitrophe de celui d'Auffay, conforte cette problématique territoriale en affichant un taux alarmant de 473,1/1000, pour l'ensemble des ALD ;
- enfin, si la population de Blangy-sur-Bresle subit l'éloignement des services hospitaliers et d'urgence, la population d'Auffay quant à elle doit composer avec une offre de soins globalement dégradée (ambulatoire, hospitalière, médico-sociale).

En conclusion de cette étude quantitative, il est donc proposé de retenir les bassins de vie d'Auffay en Seine Maritime et Breteuil-sur-Iton dans l'Eure comme territoires prioritaires pour l'élaboration d'un diagnostic qualitatif plus approfondi. Ce choix s'établit au regard des éléments suivants :

- des données quantitatives croisées particulièrement dégradées sur ces deux territoires ;
- des profils de territoires ruraux isolés, montrant des particularités et des besoins spécifiques ;
- des bassins de vie bordés par des territoires eux-mêmes fragilisés au regard de notre étude ;
- une représentation des deux départements couverts par la MSA Haute-Normandie.

LIVRABLE

Diagnostic territorial quantitatif, MSA Haute-Normandie. Les territoires de santé prioritaires pour la MSA Haute-Normandie, mai 2017, 68p., par R. Andrzejewski, P. Lemaistre, A. Racine

Diagnostic territorial en santé. Étude qualitative en Haute Normandie

Les territoires de santé prioritaires pour la MSA Haute-Normandie

Mélanie Thévenin

Master 2 Sociologie – Recherches, Etudes et Diagnostics
Université de Rouen Normandie

Accès aux soins
Parcours de soins
Inégalités sociales de santé
2018

MSA Haute-Normandie

Le premier volet d'enquête a été réalisé à partir de données bibliographiques et statistiques internes à la MSA disponibles sur GéoMSA : un outil de cartographie dynamique et d'accès aux données statistiques mis à disposition par la Direction des Études, des répertoires et des statistiques de la caisse centrale de la MSA. Cet outil se base sur 54 indicateurs prioritaires regroupés en sept thématiques. L'échelle retenue est celle des bassins de vie (Insee, 2012). Le diagnostic quantitatif de la MSA Haute-Normandie a conduit au repérage de quatre bassins de vie fragiles au regard des indicateurs explorés. L'arbitrage opéré entre les quatre bassins de vie identifiés a permis de retenir deux d'entre eux comme étant les plus fragiles : les bassins de vie d'Auffay en Seine-Maritime et de Breteuil-sur-Iton dans l'Eure. Ces deux bassins montrent des fragilités en termes d'accès comme dans l'offre de soins. Ce choix de la MSA a été présenté et validé par l'ARS. Cette concertation, a donné lieu à la réalisation d'une enquête qualitative ciblant ces deux bassins de vie. Celle-ci vient compléter les premiers constats statistiques et a pour but de comprendre les logiques de parcours de santé des habitants sur ces territoires.

Le volet qualitatif permet d'approfondir et d'interpréter les résultats quantitatifs préalablement obtenus. Il représente un complément d'informations recueillies auprès des acteurs locaux des bassins de vie retenus. Cette phase offre la possibilité d'étudier leur vécu, leur réalité propre et les représentations de ces acteurs concernant

les problématiques d'accès aux soins. Le diagnostic qualitatif apporte aussi des éléments pour interpréter ce qui se cache derrière les chiffres tout en permettant d'évaluer les potentiels d'interventions au sein des bassins de vie.

Résultats et recommandations

• Bassin de vie d'Auffay : une population en renouvellement et le manque de spécialistes et de paramédicaux

Nous l'avons vu, on constate une population en renouvellement sur le bassin de vie d'Auffay. Les actions au sein de ce bassin de vie doivent donc prendre en compte ces nouvelles populations et leurs attentes. Aussi, le renouvellement de la population implique l'arrivée de nouvelles familles avec des enfants souvent en bas âges qui nécessitent donc une prise en charge pédiatrique. Pourtant, les familles n'ont pas accès à moins de trente minutes de route à ces spécialistes qui sont absents du bassin de vie. Par ce manque, les familles se tournent principalement vers le médecin généraliste. Dans ce cadre, le dispositif Mémo Santé Enfant pourrait optimiser le suivi du parcours de santé de leur enfant tout en limitant les déplacements longs jusqu'au pédiatre.

Également, travailler sur l'attractivité du territoire est une piste à explorer afin d'attirer les spécialistes et paramédicaux tels que les kinésithérapeutes qui sont très faiblement représentés. Il a été exposé précédemment l'efficacité des incitations financières à l'installation des médecins généralistes. En effet, deux médecins généralistes ayant bénéficié d'une revalorisation de leurs consultations ont choisi d'exercer à Auffay, en particulier, grâce à ce dispositif. Rendre le bassin de vie plus attractif grâce à ces aides, pour faire venir les spécialistes et paramédicaux, permettrait de rééquilibrer l'offre et de faire face à la demande sur ce territoire.

• Bassin de vie de Breteuil : le vieillissement de la population, la prise en charge des maladies chroniques et la recherche d'un médecin traitant

Sur ce bassin de vie, la population en grande demande de soins est celle des personnes âgées. Elle est très représentée – la part des 75 ans et plus au régime agricole s'élève à 2,1 % pour une moyenne nationale de 1,2 % –, c'est pourquoi

des actions de prévention doivent être dirigées vers cette population. Les professionnels rencontrés lors du focus group nous ont indiqué que l'état de santé des seniors se dégradait en raison de chutes répétées et de pertes d'autonomie. Des situations qui entraînent un accroissement de la demande de soins à domicile tandis qu'elles pourraient être évitées sinon retardées par la mise en œuvre d'actions de prévention. Les ateliers en faveur du « Bien Vieillir » proposés par l'Asept, par exemple, sont totalement adaptés à la population de ce bassin de vie.

De plus, le diagnostic quantitatif faisait état d'un grand nombre d'individus touchés par les ALD sur ce bassin de vie, particulièrement celle concernant le diabète : en 2015, pour 1 000 individus âgés de 45 ans et plus au RA, 104,3 souffraient de diabète contre 88,9 en moyenne nationale. Les professionnels de santé intervenant à domicile nous ont confirmé la prédominance des patients pris en charge pour cette problématique ainsi que la difficulté à améliorer leur état de santé par manque de connaissances concernant la maladie. En plus de l'accompagnement à domicile de ces patients par les professionnels de santé, l'accès à l'éducation thérapeutique leur apportera les connaissances nécessaires pour une autogestion de leur état de santé.

Il serait intéressant aussi de mettre en place une aide à la recherche d'un médecin traitant. Les chiffres montrent un écart prononcé avec la moyenne nationale des individus âgés de 16 ans et plus, au régime agricole, ayant déclaré un médecin traitant, avec 61,9 % pour le bassin de vie de Breteuil contre 77,9 % en moyenne en France. Cette difficulté a aussi été évoquée lors de plusieurs entretiens sur ce bassin de vie. On se trouve plus largement sur une communauté de communes en situation de désert médical, en particulier chez les médecins généralistes. La déclaration d'un médecin traitant n'est pas obligatoire mais, sans elle, le patient peut voir son remboursement de frais médicaux par l'assurance maladie diminuer fortement de 70 % du prix de la consultation à 30 %. L'une des préconisations pour le bassin de vie de Breteuil serait de revoir ces sanctions à l'égard des assurés selon le motif de non-déclaration de médecin traitant. Par le manque de médecin sur ce territoire, beaucoup n'ont jamais déclaré de médecin traitant souvent par refus des praticiens présents

disposant d'une patientèle déjà complète. Ce manque de médecins, indépendant de la volonté des habitants, se retourne contre ces derniers. Afin de ne pas décourager davantage ces potentiels patients à consulter, diverses pistes pourraient être explorées telles qu'un accompagnement des assurés dans leurs démarches de prise en charge par un praticien ou ne pas sanctionner ces patients lors de leurs remboursements.

• Les agriculteurs présents sur les deux bassins de vie

Face aux résultats quantitatifs et qualitatifs, un focus sur la situation sanitaire des agriculteurs est à réaliser. La problématique du suicide des agriculteurs représente une inquiétude forte dans les discours des enquêtés qui témoignent d'une situation dramatique à prendre en charge. Une première action pourra être centrée sur le renforcement de la communication des dispositifs d'aides proposés par la MSA auprès de cette population. Nous l'avons vu, le dispositif Agri'Ecoute a connu une forte augmentation de ses appels en très peu de temps, signe d'une situation psychologique fragile. Cela montre aussi que ce dispositif est capital pour les agriculteurs en situation de détresse. De plus, le déploiement d'actions collectives auprès de ces populations souvent isolées est un moyen de rompre avec l'isolement ainsi qu'éviter les risques de ruptures de parcours de soins. Aussi, des ateliers de prévention permettront de réintégrer les agriculteurs au système de soins. Ces ateliers seront un premier pas vers une prise en charge adaptée à leurs conditions de vie et de travail.

• Fluidifier le parcours de soins

Nous avons identifié plusieurs pistes pour améliorer l'accès aux soins qui pourraient s'appliquer aux bassins de vie étudiés. Certaines pourraient fluidifier le parcours de soins des individus. Nous l'avons vu, les habitants des bassins de vie font face à une multitude d'obstacles durant leur parcours de soins qui vont ralentir leur bonne prise en charge. Une part des préconisations doit donc venir fluidifier les démarches des potentiels patients :

- la télémédecine ;
- les maisons de santé ;
- les délégations aux professionnels de santé et du secteur du médico-social ;
- fluidifier l'organisation des soins au niveau local par la mobilité.

• Rendre le patient acteur de sa santé

Dans notre partie théorique, nous évoquions le fait que les potentiels patients désiraient devenir davantage acteurs dominants dans leur parcours de soins (Mougeot, et al. 2018). Nous avons donc posé la problématique suivante : comment améliorer l'accès aux soins en intégrant le patient dans un parcours dont il serait le premier acteur ? Par l'enquête de terrain et les entretiens, nous avons constaté le manque de propositions d'actions de prévention dans le domaine de la santé sur les territoires ciblés mais aussi l'envie d'en organiser. De plus, grâce à la collaboration de l'Asept, il nous a été indiqué que les actions de prévention étaient complexes à mettre en place sur ces zones dites « blanches », où les populations sont isolées et difficiles à mobiliser.

Prenant en considération ces éléments, le but est de permettre au patient de se prendre en charge en lui donnant les clés, les savoirs, pour qu'il prenne soin de sa santé. Ces connaissances lui permettront de se saisir au mieux du système de soins. Proposer des ateliers de prévention contribue à renforcer l'implication et la prise de responsabilités du patient face à sa santé. Par la collaboration des services médico-sociaux et sociaux adéquats, il sera alors envisageable de mobiliser les populations isolées et d'organiser des ateliers de prévention proposés par la MSA et l'Asept, dont ceux d'éducation thérapeutique. Nous pourrions voir s'améliorer l'état de santé de la population et les salles d'attente des praticiens sur place se désengorger. Ce qui s'avèrerait autant bénéfique pour l'état de santé des patients que pour l'organisation globale de leurs parcours de soins.



Diagnostic territorial Petite enfance, parentalité et jeunesse

Les orientations Petite enfance, parentalité et jeunesse pour la MSA Haute-Normandie

Offre de soins
Offre de services
2022

MSA Haute-Normandie



Dans le cadre de sa politique d'action sanitaire et sociale, la MSA Haute-Normandie s'est engagée dans les actions institutionnelles en faveur de la petite enfance, de la parentalité et de la jeunesse. Elle a contribué aux Schémas Départementaux des Services aux Familles de l'Eure et de la Seine Maritime sur la période 2016-2019, contribuant activement à la priorisation des territoires ruraux. Sur les deux départements, les CAF ont fait part de leur souhait de relancer la dynamique des schémas départementaux en associant la MSA. Elle a contribué aux Contrats enfance jeunesse sur les territoires identifiés comme prioritaires au regard du taux de population agricole jusqu'en 2019. Elle contribue également aux Comités financeurs des Réseaux d'écoute et d'accompagnement et d'appui à la parentalité et de la médiation Familiale, en mobilisant son budget Fnass pour le financement de ces dispositifs.

Dans le cadre de l'élaboration de son Pass 2021-2025, la MSA Haute-Normandie s'est fixé deux ambitions :

– favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances des familles agricoles ;

– favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes en zones rurales.

Constats

• Le profil global du territoire Caisse

Le territoire de la caisse, ex-territoire haut-normand, présente une densité de population supérieure à la moyenne française et un taux de population agricole inférieur à la moyenne nationale. Le territoire présente cependant des zones de revitalisation rurales, caractérisées par une plus forte présence du régime et un densité de population plus faible. Le profil du territoire Caisse est donc contrasté, avec des pôles urbains (Rouen, Le Havre, Dieppe, Evreux...) et des zones plus rurales, qui semblent concentrées sur l'Est de la Seine-Maritime et l'Ouest de l'Eure au regard des ZRR. Le taux de chômage est particulièrement élevé sur le territoire Caisse.

• Le profil comparé des départements : Eure et Seine Maritime

Les départements de l'Eure et de la Seine Maritime sont tous les deux contrastés, avec des zones urbaines qui concentrent une grande partie des publics prioritaires (populations précaires, familles monoparentales...) mais également des territoires ruraux susceptibles de présenter des besoins (économiquement fragilisés, part des jeunes enfants...). Ces zones rurales semblent se concentrer sur les zones identifiées en ZRR, à l'ouest de l'Eure à l'Est de la Seine-Maritime, même si quelques territoires émergent au regard de certains indicateurs (exemple : part des familles monoparentales et des 0-6 ans sur le nord-est de l'Eure, part des 0-6 ans sur les territoires du Pays de Caux au centre nord de la Seine Maritime.).

• Les indicateurs GMR appliqués aux EPCI du territoire

On retrouve en zones prioritaires les territoires de l'est de la Seine Maritime et de l'ouest de l'Eure. Les territoires présentant un score de 6 sont situés sur les ZRR identifiées précédemment. On trouve également des zones secondaires, présentant un score de 5, en proximité des zones prioritaires mais également sur le sud de l'Eure (Intercommunalité Normandie Sud Eure) et le centre nord de la Seine Maritime (Communauté de commune de la Côte d'Albâtre). Le sud de l'Eure avait effectivement été identifié comme

un territoire prioritaire. Une « Charte Famille » a été engagée sur le territoire en juillet 2020. Ces territoires ont également été ciblés par les Caf comme zones prioritaires au titre de la petite enfance, ce qui permet d'envisager un rapprochement institutionnel.

• L'offre Petite enfance

On constate un faible recours à la PSU sur les territoires prioritaires. Dans l'Eure, cela peut s'expliquer par un recours plus important à l'accueil individuel. En Seine Maritime, l'offre d'accueil en individuel comme en collectif paraît faible au regard des besoins supposés.

• L'offre parentalité

La MSA Haute-Normandie soutien les offres d'appui à la parentalité (REAAP, Médiation), notamment en mobilisant ses fonds dans le cadre de ses Missions Territoriales. On constate que les offres actuelles ciblent bien les territoires ruraux, mais qu'elles peuvent paraître insuffisantes sur les zones prioritaires, peu ou pas pourvues.

• L'accès aux loisirs et aux vacances/l'autonomie des jeunes

La MSA Haute Normandie mène une politique d'action sanitaire et sociale volontaire en faveur de l'accès aux loisirs et aux vacances des familles et de l'autonomie des jeunes. Toutefois, les travailleurs sociaux constatent un isolement des familles les plus fragiles, qui ne priorisent pas les loisirs et les vacances. Via sa politique de subvention, la MSA Haute-Normandie est susceptible de soutenir des projets locaux visant à mobiliser davantage les familles isolées et à animer la vie sociale sur les territoires. Cependant, peu ou pas de projets émergent à ce jour sur les zones identifiées comme prioritaires, ce qui peut s'expliquer en partie par l'absence de structures locales.

• Les thématiques émergentes

Le problème de mobilité est identifié comme étant un frein à l'autonomie et à l'inclusion des familles et des jeunes les plus isolées en zones rurales. Les données cartographique tendent à montrer que les offres de mobilité et que le niveau d'équipement des familles en véhicules sont insuffisants sur les zones identifiées comme prioritaires au titre du programme Grandir en milieu rural. La MSA Haute Normandie travaille sur une refonte de « l'aide au permis » en faveur

des jeunes, afin de l'élargir dans une offre plus globale de soutien à la mobilité.

Les difficultés de recours aux outils numériques sont connues comme étant un frein social en zones rurales, ce qui a conduit le service ASS à déployer les actions Coup de pouce connexion. Les Maisons francs services peuvent être des relais de proximité. La MSA a justement contribué à la création d'une structure sur Londinières, sur un territoire qualifié de prioritaire au titre de l'offre grandir en Milieu rural.

Expérimentation en ergothérapie et kinésithérapie d'actions de prévention et de santé publique

Mise en œuvre d'actions de prévention et de santé publique par des étudiants en santé

Prévention
Parcours de soins
Activité physique
2020-2024

MSA Poitou
MSA Services Poitou
Institut de formation en Masso-Kinésithérapie,
CHU Poitiers
Institut de formation en Ergothérapie, Poitiers

Le service du Contrôle médical de la MSA Poitou s'inscrit dans une démarche de partenariat avec les filières médicales et paramédicales de l'Institut de formation en masso-kinésithérapie au CHU de Poitiers, pour participer à la sensibilisation des futurs professionnels de santé et les rendre acteurs d'actions de prévention.

Les étudiants en santé réalisent des actions concrètes de prévention primaire, participant à la politique de prévention et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, lors d'une mise en situation face à un public cible. Les étudiants s'appuient sur un référent de l'Institut et un référent de proximité de la MSA afin de réaliser des actions concrètes de prévention et un projet adapté aux besoins de la formation, de favoriser l'implication de chaque étudiant dans le processus d'élaboration de

l'action et d'étudier les différents facteurs pris en compte dans la définition du projet.

Il s'agit de créer des outils pour la mise en œuvre d'atelier de prévention sous forme de capsule vidéo, quiz commenté-illustré, jeux... Le public ciblé est large, de 25 à 62 ans, volontaire ayant déjà fait une première démarche de participation aux Instants Santé.

L'objectif est de :

- renouer avec une activité physique, vectrice de santé et de bien-être ;
- faire évoluer les représentations : prise de conscience des bénéficiaires que l'activité physique fait partie des activités de la vie quotidienne (ex : jardinage, ménage) ;
- maintenir, dans le temps, des activités faisant sens pour la personne afin de tendre vers un équilibre occupationnel satisfaisant ;
- soutenir la dynamique du bénéficiaire dans son environnement afin de prévenir d'un nouvel isolement social et d'une sédentarité.

Il s'agit aussi de créer des outils qui puissent s'intégrer ou prolonger l'atelier sur les 2 axes suivants :
- exercice de détente et gestion du stress ;
- faire le lien entre activités et hormones produites.

L'objectif est de promouvoir une action d'éducation à la santé tournée vers la promotion du bien-être les seniors de + de 60 ans. L'atelier « Cap bien-être » comprend plusieurs modules :

- émotions bien-être et santé : comprendre les liens entre qualité de vie, bien-être, émotions et santé ; prendre conscience de l'importance des ressources personnelles ;
- gestion du stress : identifier, comprendre et gérer le stress ;
- bien vivre avec soi : identifier ses moments de bien-être et savoir les provoquer ;
- bien vivre avec les autres : comprendre l'importance de la vie sociale pour la santé ; s'engager pour la prise d'engagements en lien avec la gestion du stress et des émotions.

Retour en photos de l'expérimentation des outils innovants pour les affiliés retraités de la MSA Poitou



Expérimentation et actions d'accompagnement des personnes âgées

« Préservons-nous »

Offre de services
Mesures de prévention

MSA Poitou
MSA Services Poitou
Asept Poitou
MSA du Limousin
MSA des Charentes

La MSA met en place un cycle d'ateliers à l'attention des seniors pour trouver des astuces et améliorer leur quotidien mais aussi pour échanger sur le confort de vie physique et mental. Les ateliers « Préservons-nous » sont proposés par l'association MSA Services Poitou en coordination avec l'ensemble des caisses de retraite et l'Asept Poitou. L'expérimentation et les actions mises en œuvre en Poitou se poursuivent en MSA Limousin et MSA Charentes. Axés sur la convivialité et l'échange entre les participants, les ateliers se composent de 5 séances de 2 h 30, à raison d'une par semaine, par groupe de 10 à 15 personnes. Ils s'appuient sur le partage d'expériences, les mises en situation et la recherche de solutions simples et concrètes. Les séances de prévention comprennent différents thèmes : bouger au quotidien, simplifier son domicile, cultiver sa confiance en soi, adopter les bonnes postures et prendre soin de son corps, s'informer sur les ressources du territoire.



VALORISATION

« Des ateliers pour aider les seniors à se préserver », La nouvelle République, le 04/05/22.

Expérimentation de l'éducation thérapeutique du patient en distanciel

Éducation thérapeutique du patient en distanciel : expérimentation dans trois régions en France incluant 76 patients en ambulatoire

Education thérapeutique
Offre de soins
Offre de services
2021-2022

MSA Midi Pyrénées Sud
MSA Mayenne Ornes Sarthe
MSA Île-de-France
MSA Midi Pyrénées Nord
MSA Grand Sud
ARCMSA Occitanie
PNPEISA

La crise sanitaire 2020 et les mesures de distanciation sociale ont stoppé l'offre d'actions collectives en prévention. L'offre ETP ambulatoire, de proximité et extra hospitalière portée par la MSA a été suspendue. Une proposition d'ETP à distance (e-ETP) a émergé avec une expérimentation sur 3 régions (Ile de France, Pays de Loire, Occitanie). Un comité de pilotage a évalué cette expérimentation conduite en 3 phases : conception des séances, formation des soignants éducateurs et déploiement des séances. Les résultats probants de l'expérimentation permettent d'envisager le déploiement de ce programme distanciel en réponse à des situations d'isolement géographique, de rattrapage de cession présente ou de nouvelles conditions sanitaires.

Évaluation d'une campagne d'appels sortants pour le dépistage du cancer colorectal

“Aller vers” pour le dépistage du cancer colorectal

Prévention
Santé physique
2022

MSA Midi Pyrénées Sud

Le taux de participation au dépistage organisé du cancer colorectal (DOCCR) en France est en constante diminution depuis plusieurs années. L'objectif de l'étude est d'évaluer l'impact d'une campagne d'appels sortants (Capso) sur ce taux et d'identifier la part intrinsèque du dépistage individuel.

Cette étude quantitative inter-régime cible des assurés âgés de 50 à 74 ans, de communes gersoises aux faibles taux de participation au DOCCR, n'ayant pas réalisé de test de dépistage ou de coloscopie depuis deux ans. Elle repose sur un script d'appel, un recueil de posture face

à la réalisation du test, une proposition d'envoi (invitation, kit, appel) et l'évaluation de l'évolution du taux de participation.

365 assurés du régime agricole ont été contactés. Sur les 202 appels aboutis, 121 personnes étaient favorables et 81 défavorables à la réalisation du test de DOCCR car majoritairement déjà dépistées. 67,9 % des défavorables relevaient d'une exclusion au dépistage dont 15,3 % des appels aboutis pour réalisation d'une coloscopie.

1 383 assurés du régime général ont été contactés. 194 étaient favorables et 342 défavorables à la réalisation prochaine du test car majoritairement déjà dépistés. 79,1 % des défavorables relevaient d'une exclusion au dépistage dont 31,2 % des répondants pour réalisation d'une coloscopie.

Le taux de participation au DOCCR progresse de 7,9 points à 7 mois de la Capso au régime agricole et de 6 points au régime général. En répercutant la part intrinsèque du dépistage individuel, le taux s'approcherait des 45 % préconisés par les recommandations européennes.

Rapport

Projet

Synthèse de l'année et perspec- tives

Scientifique

Conclusion

Ce rapport est le quatrième édité depuis l'année 2019. Le cycle du premier recensement des activités de recherche des 35 caisses du réseau MSA a été bouclé cette année. À ces 35 caisses, s'ajoute la caisse centrale qui permet de compléter et de capitaliser des recherches transversales. L'année prochaine, nous compléterons ce panorama avec iMSA qui est une structure particulière mais à part entière du réseau. iMSA produit également des projets à orientation scientifique dans le domaine de l'activité informatique.

Parallèlement, le projet lui-même se consolide autour des instances initiales : la cellule recherche, le conseil scientifique, le conseil d'orientation scientifique. Un interlocuteur présent dans chaque caisse et susceptible de nous permettre d'identifier l'activité produite nous a permis de construire un réseau des correspondants recherche avec des collaborateurs particulièrement motivés par le domaine scientifique. Ces interlocuteurs ont la possibilité de se retrouver en visioconférence autour d'un « Web-café », une fois par mois, au cours duquel un thème sur la recherche est présenté et débattu.

Depuis 2019, la caisse centrale de la MSA finance un appel à projets de recherche diffusé dans le monde de la recherche académique et universitaire français. Il a permis de financer sur 2 ans des projets qui sont en cours pour la plupart. Les 2 premiers projets financés en 2019 sont terminés et ont donné lieu à des restitutions dans des instances ou dans des caisses qui le souhaitaient. Les présentations ont montré que

de nouvelles connaissances ainsi produites, pouvaient donner lieu à des retombées pour la mission de la MSA ou amorcer des travaux complémentaires pour aboutir à enrichir la pratique de la protection sociale agricole.

Compte tenu des aléas de la conduite des projets sur lesquels nous reviendrons dans le rapport 2023, nous serons en mesure d'avoir les résultats des études lancées en 2020 au début de l'année prochaine. Cette matière est susceptible de nourrir une nouvelle dimension de la valorisation du travail : des journées scientifiques de la MSA qui pourront être organisées à partir de la fin de l'année 2023.

Chaque année, nous progressons sur le développement du lien chercheurs – caisses du réseau : chaque étude donne lieu souvent à un partenariat avec une ou plusieurs caisses. Les collaborateurs qui le souhaitent peuvent suivre les recherches et interagir avec les équipes académiques dans le cadre de comités techniques qui, au moins annuellement, font un point d'avancée sur chaque projet.

Ainsi, grâce à Delphine Burguet et aux présidents des comités, le projet scientifique évolue vers un véritable « écosystème » au sein de la MSA, associant collaborateurs et élus, caisse centrale et réseau. Il permet de tisser des liens avec des chercheurs et il développe sa vie propre, de plus en plus riche, faite d'événement collectifs, conviviaux et de production d'idées en totale cohérence avec les autres activités et missions d'un régime de protection sociale agricole.

**Jean-Marc Soulat,
médecin national CCMSA.**

Glossaire

A

| | |
|---------|--|
| AAP | Appel à projets |
| ADAV33 | Association départementale les amis des voyageurs de la Gironde |
| Agegiph | Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées |
| AISS | Association internationale de sécurité sociale |
| ALD | Affections longues durées |
| Anact | Agence nationale de l'amélioration des conditions de travail |
| ANPAA | Association addictions France |
| AP-HP | Assistance publique-hôpitaux de Paris |
| Asept | Association de santé d'éducation et de prévention sur les territoires |
| Aract | Agence régionale de l'amélioration des conditions de travail |
| ARS | Agence régionale de santé |

C

| | |
|--------|---|
| Capso | Campagne d'appels sortants |
| Carsat | Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail |
| CCMSA | Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole |
| CHU | Centre hospitalier universitaire |
| Cifog | Comité Interprofessionnel des palmipèdes à foie gras |
| CMU-C | Couverture maladie universelle complémentaire |
| CNRS | Centre national de la recherche scientifique |
| COS | Conseil d'orientation scientifique |
| Cotech | Comité technique |
| CS | Conseil scientifique |

D

| | |
|-------|--|
| DCMOS | Direction du contrôle médical et de l'organisation des soins |
| DDO | Direction déléguée aux opérations |
| DDPS | Direction déléguée à la protection sociale |
| DDT | Direction départementale des territoires |
| DGCS | Direction générale de la cohésion |

| | |
|-------|--|
| DGOS | Direction générale de l'offre de soins |
| DOCCR | Programme national de dépistage du cancer colorectal |
| DSST | Direction de la Santé sécurité au travail |

E

| | |
|------|--|
| ECF | École de conduite française |
| EPCI | Établissements publics de coopération intercommunale |
| ETP | Éducation thérapeutique du patient |

F

| | |
|-------|--|
| Fhass | Fonds national d'action sanitaire et sociale |
| FNSEA | Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles |

G

| | |
|------|--|
| GICB | Groupement Interproducteurs du cru Banyuls |
| GRSP | Groupement régional de santé publique |

H

| | |
|--------|---|
| HCERES | Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur |
|--------|---|

I

| | |
|--------|--|
| Inca | Institut national du cancer |
| Inrae | Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement |
| INMA | Institut national de médecine agricole |
| Inserm | Institut national de la santé et de la recherche médicale |
| Irdes | Institut de recherche et de documentation en économie de la santé |
| Itavi | Institut technique des filières avicole, cynicole et piscicole |

M

MDES

Commission des ménages en difficultés économique et sociales

MDPH

Maison départementale des personnes handicapées

MSA

Mutualité sociale agricole

MT

Médecin du travail

N

NSA

Non salarié agricole

O

ORS

Observatoire régional de santé

P

Pappa

Pathologies pulmonaires professionnelles agricoles

Pass

Permanences d'accès aux soins de santé

PSU

Prestation de service unique

R

REAAP

Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

RPS

Risques psychosociaux

S

SA

Salarié agricole

SAMScore

(Self-Assessment of Melanoma Risk Score)

SST

Santé Sécurité au Travail

T

TMS

Troubles Musculosquelettiques

U

Umihna

Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de Nouvelle-Aquitaine

Umsage

Union mutualiste sociale agricole du Grand Est

Umsao

Union des MSA de l'Ouest

U

UV

Ultra-violets

Z

ZRR

Zones de revitalisation rurale

Index

A

| | |
|-------------------------|--------|
| Accès aux soins | 34, 38 |
| Accompagnement en santé | 33 |
| Asept Franche-Comté | 26 |

C

| | |
|--|---|
| CCMSA | 2, 10, 12, 15, 17, 19, 21, 23, 24, 26, 27, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 72, 75, 76, 77, 94, 96 |
| Cellule recherche | 2, 9 |
| CMSA | 25 |
| Comité éditorial | 9, 15, 16 |
| Communauté des correspondants recherche | 9, 14, 15 |
| Conditions de travail | 16, 19, 22, 23, 24, 30, 37, 38, 41, 49, 50, 71, 72, 73, 74, 76, 77, 79, 80, 82, 89, 94, 97 |
| Conseil d'orientation scientifique | 2, 6, 9, 10, 19 |
| Conseil scientifique | 12 |
| COS | 9, 10, 11, 15, 21 |
| Cotech | 15, 16, 17, 24, 25, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38 |
| Covid-19 | 36 |
| CS | 9, 12, 15, 21 |

F

| | |
|---------------------------------|------------------------|
| Filière arboricole | 24, 50 |
| Filière avicole | 26 |
| Filière bovine | 26 |
| Filière céréalière | 24 |
| Filière élevage | 41 |
| Filière fruits et légumes frais | 24 |
| Filière lait | 26 |
| Filière viande | 23 |
| Filière viticole | 26, 30, 31, 47, 76, 77 |
| Franche-Comté | 44 |

I

| | |
|------------|----------------|
| Inégalités | 22, 33, 34, 38 |
| INMA | 31 |

M

| | |
|-------------------------------|--|
| Mal-être agricole | 39 |
| Mesures de prévention | 27, 29, 30, 31, 39, 50, 106 |
| MSA | 12 |
| MSA Ain-Rhône | 14, 44, 49, 67, 75, 76, 77 |
| MSA Alpes du Nord | 14, 44, 75 |
| MSA Alpes-Vaucluse | 14, 17, 44, 75, 77 |
| MSA Ardèche Drôme Loire | 14, 44, 75, 77 |
| MSA Armorique | 44 |
| MSA Auvergne | 14, 44, 75, 79, 80, 97 |
| MSA Beauce Cœur de Loire | 14 |
| MSA Berry-Touraine | 14, 44 |
| MSA Bourgogne | 14, 75, 77 |
| MSA des Charentes | 14, 15, 44, 47, 81,82, 106, 96 |
| MSA Corse | 14 |
| MSA Côtes Normandes | 14 |
| MSA d'Alsace | 14, 44, 60 |
| MSA d'Armorique | 14, 44, 55 |
| MSA de Franche-Comté | 12, 14, 26, 27, 29, 30, 31,33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 44, 47, 52, 62, 64, 93 |
| MSA de la Corse | 44, 49 |
| MSA de Maine-et-Loire | 12, 14, 44, 69, 70, 71 |
| MSA de Picardie | 12, 15, 44 |
| MSA Dordogne, Lot et Garonne | 14 |
| MSA du Languedoc | 44, 65 |
| MSA du Limousin | 12, 14, 17, 44, 50, 66, 74, 106 |
| MSA de Lorraine | 44 |
| MSA Gironde | 14, 44, 75, 77 |
| MSA Grand Sud | 14, 44, 75, 76, 77, 106 |
| MSA Haute-Normandie | 14, 44, 98, 100, 103, 104 |
| MSA Île-de-France | 14, 44, 106 |
| MSA Languedoc | 44, 75, 77 |
| MSA Loire-Atlantique – Vendée | 14 |

| | |
|-------------------------|-------------------------------------|
| MSA Lorraine | 14, 44, 60 |
| MSA Maine-et-Loire | 17, 44 |
| MSA Mayenne-Orne-Sarthe | 14, 44 |
| MSA Midi-Pyrénées Nord | 14, 17, 44 |
| MSA Midi-Pyrénées Sud | 14, 44 |
| MSA Nord-Pas de Calais | 15, 44, 71 |
| MSA Poitou | 12, 15, 17, 34, 38, 44, 104, 106 |
| MSA Portes de Bretagne | 15, 41, 44, 50, 51, 55, 67, 98 |
| MSA Provence Azur | 12, 15, 44, 49, 75, 77, 97 |
| MSA Sud Aquitaine | 44 |
| MSA Sud Champagne | 15 |

O

| | |
|-------------------|---------------------------------|
| Offre de services | 34, 35 |
| Offre de soins | 33, 34, 35, 36, 51, 103, 106 |

P

| | |
|-----------------------|------------|
| Parcours de soins | 33, 35, 64 |
| Picardie | 44 |
| Populations immigrées | 38 |
| Portes de Bretagne | 66 |

R

| | |
|-----------------|----------------------------|
| Risque chimique | 31, 39, 40, 47, 60, 66, 70 |
| Risque de chute | 47 |

| | |
|-------------------------|--|
| Risque poussière | 66 |
| Risque routier | 47 |
| Risques biologiques | 39, 40 |
| Risque solaire | 52, 55 |
| Risques phytosanitaires | 31 |
| Risques professionnels | 23, 24, 30, 39, 40, 41, 47, 49, 50, 51, 52, 55, 62, 73, 74, 76, 77, 79, 80 |
| Risques psycho-sociaux | 23, 24, 26, 27, 29, 30, 39, 40, 41, 49, 66, 71 |
| Risques respiratoires | 62, 64, 66 |

S

| | |
|---------------------|-----------------------------|
| Santé au travail | 23, 24, 30 |
| Santé mentale | 24, 36, 38, 39, 49, 82 |
| Santé physique | 36, 38, 39, 49, 50, 82, 107 |
| SupAgro Montpellier | 23 |

T

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Thèse | 51, 52, 55, 98 |
| Transition agroécologique | 23, 24, 30 |
| Transition énergétique | 41 |
| Travail saisonnier | 37, 38 |
| Troubles musculo-squelettiques | 77 |

V

| | |
|----------------|------------|
| Vulnérabilités | 33, 34, 36 |
|----------------|------------|

MSA caisse centrale
19, rue de Paris
CS 50070
93013 Bobigny cedex
Tél. : 01 41 63 77 77
www.msa.fr



L'essentiel & plus encore